

- 1 Cour pénale internationale
- 2 Chambre de première instance I — Salle d’audience n° 2
- 3 Situation en République de Côte d’Ivoire
- 4 Affaire *Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé* — n° ICC-02/11-01/15
- 5 Juge Cuno Tarfusser, Président — Juge Geoffrey Henderson — Juge Olga
- 6 Herrera-Carbuccia
- 7 Procès
- 8 Mardi 15 mars 2016
- 9 (*L’audience publique est ouverte à 9 h 32*)
- 10 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)
- 11 TÉMOIN : CIV-OTP-P-0625 (*sous serment*)
- 12 (*Le témoin s’exprimera en français*)
- 13 M. L’HUISSIER : Veuillez vous lever.
- 14 L’audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
- 15 Veuillez vous asseoir.
- 16 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Bonjour à tous.
- 17 Bonjour, Monsieur le témoin.
- 18 LE TÉMOIN : Bonjour, Monsieur le Président.
- 19 Je vais simplement redonner la parole à la Défense afin qu’elle puisse *continuer à
- 20 poser ses questions.
- 21 M^e ALTIT : Merci, Monsieur le Président.
- 22 QUESTIONS DE LA DÉFENSE (*suite*)
- 23 PAR M^e ALTIT :
- 24 Q. Bonjour, Monsieur le témoin.
- 25 R. Bonjour, Maître.
- 26 Q. Alors, hier, nous parlions des élections, si vous vous souvenez.
- 27 (*Silence du témoin*)
- 28 Vous m’entendez ?

1 R. Oui, oui.

2 Q. D'accord.

3 Il y a une chose que je n'ai pas tout à fait comprise. À Korhogo, lors du deuxième
4 tour, quand vous vous trouviez sur place, est-ce qu'il y avait des... ce que vous
5 appelez aujourd'hui les FRCI, à l'époque des rebelles, soit aux lieux de vote, soit
6 dans les environs immédiats du ou des lieux de vote ?

7 R. Oui, c'est ce que j'ai dit. J'ai dit que dans... dans tous les bureaux de vote, en
8 principe, il était prévu qu'il y ait la sécurité, le...

9 Q. Pardon, hein, je vous interromps une seconde, parce que ma question est précise.
10 J'ai... J'ai... Ce que vous aviez dit hier, je l'ai compris.

11 R. Oui.

12 Q. Ma question est un tout petit peu différente, ce matin.

13 J'ai compris l'histoire des représentants de l'ONU, des unités mixtes, on ne sait pas
14 s'ils étaient là, s'ils n'étaient pas là. La question que je vous pose est celle-ci et
15 uniquement celle-ci : y avait-il, aux lieux de vote que vous avez visités, à Korhogo, le
16 jour du deuxième tour, des rebelles — et je vais même préciser ma question —, des
17 rebelles armés ? Et quand je dis « aux lieux de vote », je veux dire soit à l'intérieur
18 même de l'endroit où l'on votait, soit dans les environs immédiats. Uniquement, je
19 parle uniquement de rebelles armés. D'accord ? Pas ONU, pas unités mixtes, et
20 cetera.

21 R. Non.

22 Q. Si j'ai bien compris ce que vous nous disiez, vous avez fait campagne dans le nord
23 pour les élections présidentielles, en vue du premier tour, puis en vue du second
24 tour, n'est-ce pas ?

25 R. Oui.

26 Q. Avant le second tour, dans la circonscription dont vous vous occupiez, y a-t-il eu
27 des incidents ?

28 R. À ma connaissance, je ne pense pas.

1 Q. Mm-mm.

2 R. Non, à ma connaissance, je ne pense pas, non.

3 Vous dites avant le premier... avant le premier tour ?

4 Q. Pendant toute la campagne jusqu'au second tour, c'est-à-dire y compris après le
5 premier tour, mais jusqu'au matin du second tour.

6 R. À ma... À ma connaissance, quand la campagne avait commencé, au premier,
7 toutes les villes que j'avais visitées, et toutes les régions, il n'y avait pas de violence.
8 Jusqu'au second tour, seulement... seulement selon les informations, au second tour,
9 vers la fin, avant même... avant même le... le vote même du jour, dans la région, un
10 peu vers Korhogo, c'est qu'on entendait ce que les gens venaient nous dire
11 chez (*phon.*) le directeur de campagne. Ça, c'est les informations qui venaient chez
12 lui, que des jeunes gens passaient de village « à » village, pour... pour demander aux
13 gens que... ceux qui étaient pour... par exemple, les supporters de... ou les militants
14 de Gbagbo, s'ils votaient pour Gbagbo, ils allaient avoir affaire à eux, tout ça. Ça,
15 c'est ce qui nous venait, les gens venaient nous dire.

16 Q. Alors, est-ce que vous voulez bien préciser un tout petit peu ce que vous dites ?
17 Si j'ai bien compris, vous nous dites qu'il y avait des groupes de gens, des supporters
18 du RHDP, c'est cela, qui battaient la campagne, qui allaient dans les villages, dans
19 les campagnes, pour menacer les supporters du président Gbagbo. Est-ce que j'ai
20 bien compris ce que vous venez de dire ?

21 R. Oui, c'est ce que vous avez bien compris. C'est ce que j'ai dit que c'est ce qui
22 revenait à la base à... à la direction de campagne à... à Korhogo, c'est ce que les gens
23 venaient nous dire. Voilà.

24 Q. Vous-même, vous êtes du nord, vous nous l'avez dit, de Séguéla et de Mankono.
25 C'est cela, n'est-ce pas ?

26 R. C'est ce que j'ai dit.

27 Q. Donc vous connaissez tout le monde dans la région ?

28 R. Je connais tout le monde. Je connais bien la région.

- 1 Q. Vous connaissez bien la région et vous connaissez tout le monde, d'accord.
- 2 Est-ce que vous connaissez des chefs rebelles originaires de la région ? Enfin, des
- 3 chefs à l'époque rebelles et aujourd'hui FRCI, originaires de la région ?
- 4 R. Je les connais comme... personnel, non ; eux, je les connaissais pas. Les chefs...
- 5 Vous dites bien « les chefs rebelles » ; vous voulez parler du côté militaire ?
- 6 Q. Je vais préciser.
- 7 R. Précisez.
- 8 Q. Des personnalités rebelles, qu'elles soient militaires ou pas militaires, enfin des...
- 9 des personnes importantes.
- 10 R. Oui.
- 11 Q. Qui ça ?
- 12 R. Je connais bien le... le ministre Dosso *Moussa, qui est... qui est de Mankono...
- 13 Q. Mm-mm.
- 14 R. ... qui est un parent, qui est un « beau » à moi. Je connais aussi quelqu'un que j'ai
- 15 beaucoup de respect et de la considération, qui est... qui était ministre d'État et
- 16 ministre de la gestion du Garde des Sceaux au... au régime du Président Laurent
- 17 Gbagbo, qui est du nord, M. Koné Mamadou. Je connais Konaté, celui qui... bon, on
- 18 s'est connus quand on était à... je crois à Séguéla, on était des voisins. On n'a pas
- 19 trop duré ensemble parce qu'après il était parti de Séguéla.
- 20 Q. Mm-mm.
- 21 R. Et je crois c'est... Je crois c'est ceux-là que... que je connais.
- 22 Q. Et Zakaria Koné ?
- 23 R. Non, lui, je l'ai jamais connu.
- 24 Q. Hamed Bakayoko ?
- 25 R. Euh... Oui, Hamed Bakayoko venait de Séguéla. Et mon... Moi, mon... mon... À
- 26 l'époque, paix à son âme, ma... ma première femme « où » j'ai eu mon premier fils,
- 27 venait... était la nièce à Hamed Bakayoko.
- 28 Q. Mm-mm.

1 R. Voilà.

2 Q. *Youssouf Bakayoko ?

3 R. Non, je le connais pas.

4 Q. Zakaria Koné ?

5 R. Non, je l'ai jamais connu, lui.

6 Q. À propos du nord, j'ai une question.

7 Vous avez dit le 7 mars, le premier jour de votre intervention, de votre témoignage,
8 une chose intéressante qui, je pense, mériterait d'être précisée pour nous, pour nous
9 expliquer les choses.

10 Vous avez dit — je vous cite, hein : « Le mot "dioula", ce n'est pas une ethnie de la
11 Côte d'Ivoire. » C'était page 12 de votre témoignage du 7 mars.

12 On comprend bien que, d'un côté, il y a des ethnies différentes, mais c'est quoi, alors,
13 « dioula », si c'est pas une ethnie ? Ça... Ça... Ça se réfère à quoi ? Ça recouvre
14 quoi ? Vous... Vous... Vous comprenez ma question, là ?

15 R. O.K., Maître.

16 Euh, vous savez, on a l'habitude, en Côte d'Ivoire, de considérer, par exemple, tout
17 le nord, tout le nord, des Dioula. Mais moi, personnellement, je pense que le mot
18 « dioula », je sais pas où... le fond et qu'est-ce que ça veut dire, mais comme je vous
19 ai dit, en Côte d'Ivoire, on considérerait tous ceux qui venaient du nord, du
20 nord-centre, de l'ouest, du... de l'est, c'est des Dioula. Mais en réalité, ce n'est pas
21 comme ça. C'est pas comme ça.

22 Ça veut dire que, par exemple, quand vous prenez le nord... euh, le nord de la Côte
23 d'Ivoire, vous avez les Sénoufo, les... vous avez les Malinké que je crois que c'est les
24 Malinké que les gens transforment en mot « dioula ». Vous avez les Malinké,
25 c'est-à-dire les gens d'Odienné qui viennent jusqu'à Kani, Séguéla, Morondo,
26 Djibrosso (*phon.*), toute cette zone-là, vers Touba, tout ça, ça, c'est les Malinké, ça,
27 c'est les Dioula que ceux-là on appelle Malinké.

28 Mais vous trouvez aussi... vous avez des Tagbana, vous avez des Sénoufo, vous

1 avez des Lobi ... Vous avez tout ça... Et tout ça, c'est l'ensemble que je crois que les
2 gens nomment les Dioula...

3 Q. D'accord.

4 R. ... mais nous-même, nous savons que ce n'est pas comme ça.

5 On sait qu'il y a des alliances. Ben, on sait qu'au nord, il y a Dioula, il y a... il y a
6 Tagbana, il y a Sénoufo, il y a... Tout ça, là.

7 Q. Mm-mm.

8 R. C'est...

9 Q. D'accord.

10 M^e ALTIT : Alors, nous avons une carte à montrer au témoin, dont le numéro est le
11 suivant : CIV-D15-002... 0002 — trois 0 puis 2 — 0537.

12 Alors, juste, pour le Greffe, hier, pour des raisons techniques, c'est nous qui avons
13 montré les différents documents, mais si vous voulez reprendre la main, vous
14 reprenez la main. Très bien.

15 M. MacDONALD (interprétation) : Bonjour, Monsieur le Président.

16 Je comprends qu'il s'agit là d'une carte de source publique, d'après les métadonnées,
17 mais je ne sais pas si mon contradicteur dispose d'informations supplémentaires
18 pour nous renseigner sur sa provenance. Merci.

19 M^e ALTIT : Alors, c'est une carte, Monsieur le Président, qui provient d'un site
20 Internet qui s'appelle « Art ethnique de l'Afrique à l'Asie ». C'est une *open source* et
21 c'est une carte sur laquelle figurent les ethnies de l'Afrique de l'ouest. Je répète le
22 nom du site : « Art ethnique de l'Afrique à l'Asie ».

23 Q. Monsieur le témoin, vous avez la carte sous les yeux ?

24 R. Oui, Maître.

25 Q. Alors, vous voyez un certain nombre de... euh...

26 Alors, vous avez un certain nombre de... de noms d'ethnies. Est-ce que vous pouvez
27 les voir et, si oui, est-ce que vous pouvez nous dire très, très vite, si... si chacune
28 de... euh... de... de ces ethnies est bien placée, si ça correspond à ce que vous savez,

1 et... et... et si vous avez un commentaire quelconque à faire ? Par exemple, vous
2 nous avez dit que, si j'ai bien compris, les Sénoufo étaient des Dioula, mais tous les
3 Dioula ne sont pas des Sénoufo... Vous voyez ? Des éléments qui pourraient nous
4 être utiles.

5 R. Oui, merci.

6 Je vois. Je vois c'est écrit Sénoufo, Gouro, Baoulé, Bété, Dan, Wé, Guéré, Agni,
7 Attié... Ça, je vois tout ça, mais peut-être que le placement de ces ethnies ne « sont »
8 pas tout à fait... Par exemple, les Gouro, là, sont allés trop au nord ; les Gouro ne
9 sont pas trop au nord, ils sont un peu... un peu en bas.

10 Bon, les Baoulé sont au centre, c'est-à-dire les Baoulé sont à partir du... si tu veux, de
11 Bouaké, Sakassou, Béoumi, euh... Daoukro, pour venir de l'autre côté. Voilà.

12 Q. Bon, je... je comprends, ce n'est pas très précis. Alors, on va prendre la chose
13 autrement.

14 Vous nous avez dit, et c'était très intéressant, que bien qu'il y ait beaucoup d'ethnies
15 en Côte d'Ivoire, tout ne se résume pas à l'ethnie. Est-ce que vous pouvez... Est-ce
16 que vous pouvez nous dire un petit peu la manière dont vous, qui êtes du nord,
17 vous percevez et vous comprenez la question ethnique en Côte d'Ivoire ? Qu'est-ce
18 que ça veut dire, pour vous, les ethnies, et... et... et peut-être nous expliquer ce que
19 sont les grandes ethnies, pour qu'on ne... pour qu'on y comprenne un petit peu, un
20 petit peu... euh... Vous... Vous voyez ce que je veux dire, hein ? Qu'on comprenne
21 un peu mieux les choses.

22 R. Oui, je vous ai compris, Maître.

23 D'abord, en Côte d'Ivoire, nous avons plus de 84 ethnies, en Côte d'Ivoire, plus que
24 ça, si j'ai bonne mémoire. Et puis les... les ethnies les plus « nombreux », qui sont
25 « plus beaucoup », pour commencer, les Baoulé. Les Baoulé, c'est l'ethnie les plus...
26 c'est les Akan. C'est-à-dire les Baoulé et les Agni sont les plus nombreux. Moi, je ne
27 sais pas si à... jusqu'à maintenant, mais je pense que c'est comme ça ils étaient.

28 Et après venait, si vous voulez, l'ensemble de ce qu'on appelle les Dioula.

1 C'est-à-dire mélangés Sénoufo, Tagbana, Lobi, Malinké... Tout ça, ça, c'est... je vais
2 assembler ça dans l'ensemble des Dioula, et ceux (*phon.*) qui viennent en position des
3 Dioula.

4 Et après, à ma connaissance, viennent maintenant les... les gens de... les gens de
5 l'ouest, c'est-à-dire que vous avez... il y a les Bété, il y a les Bété aussi qui sont
6 nombreux au sein, et vous avez aussi les Yacouba. Les Yacouba, c'est-à-dire les gens
7 de l'ouest. Vous avez les Wobé (*phon.*), les... les Guéré, les... ce qu'on appelle les
8 Dan. Les Dan, c'est un ensemble de Yacouba, Guéré, Wobé. Voilà. Et ça aussi, ils sont
9 nombreux.

10 Et après, maintenant, « vient » les petits, petits, comme les Gagou, comme les...
11 euh... les Apollinaire (*phon.*)... il y a les gens qui viennent de... du côté Sassandra,
12 que je... je ne sais pas comment on les... on les appelle, et il y a tous ceux-là. C'est ça
13 qui fait l'ensemble des 84... plus de 84 ethnies.

14 Mais je vous ai donné les... les ethnies les plus « importants », puisque je vous ai dit :
15 il y a le groupe Akan, qu'est les Baoulé et les Agni, et vient les... le groupe des
16 Dioula, c'est-à-dire où, mélangés, les Sénoufo, les Malinké et tous les autres. Et vient
17 les Bété, et vient les gens de l'ouest et le reste, les gens du sud... il y a différents...
18 « différents » ethnies, mais je vous ai donné les plus « importants » de ce que vous
19 voulez savoir.

20 Q. Merci.

21 Il y a une chose qu'on a du mal à comprendre parce qu'on est loin, c'est que, en
22 réalité, puisque les frontières de la Côte d'Ivoire, comme celles de tous les pays
23 d'Afrique, notamment l'Afrique francophone, ont été tracées de manière arbitraire.
24 En réalité, des groupes de populations...

25 M. MacDONALD (interprétation) : Je dois opposer une objection.

26 Mon contradicteur ne peut pas témoigner. Il peut poser des questions, mais il ne
27 peut pas témoigner par lui-même.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Je suis d'accord.

1 Maître, veuillez formuler des questions au témoin ; ne faites pas part de vos thèses.

2 M^e ALTIT : Je reformule.

3 Q. Compte tenu de la manière dont les frontières ont été tracées, peut-on... enfin,
4 comment aborder la question de l'ethnie si des ethnies, des mêmes... des mêmes
5 groupes, si vous voulez, se trouvent de chaque côté d'une frontière ? Est-ce que vous
6 pouvez nous dire comment on aborde cela ou comment, vous, vous voyez cela, en
7 tant qu'Ivoirien, en tant qu'Ivoirien... Ivoirien du Nord ? Vous comprenez ce que je
8 veux dire ? D'accord...

9 R. C'est-à-dire, vous voulez parler des frontières à l'intérieur de la Côte d'Ivoire ?
10 Parce que, voilà, il faut que... (*fin de l'intervention inaudible*)

11 Q. Non, non.

12 R. Oui.

13 Q. Compte tenu... Compte tenu de la manière dont les frontières du pays ont été
14 tracées, comment aborder la question...

15 Vous avez dit qu'il y a 84 ethnies, mais... Alors, on peut faire les choses autrement :
16 ces mêmes ethnies dont vous parlez, est-ce qu'elles se retrouvent en dehors de la
17 Côte d'Ivoire — ou certaines d'entre elles ?

18 R. O.K., je vous ai compris.

19 Q. Voilà, non, mais c'est une question. Est-ce que ces mêmes ethnies, ou certaines
20 d'entre elles, se retrouvent en dehors de la Côte d'Ivoire ? Vous parlez de... de
21 Dioula, par exemple, est-ce qu'il y a des Dioula en dehors de la Côte d'Ivoire ?

22 R. Oui, j'ai compris. Je vais vous répondre.

23 Q. Allez-y.

24 R. O.K. Merci.

25 À ma... À ma connaissance à moi-même, je... je... je peux... je prends d'abord les
26 Akan, les... les Baoulé. Nous, on sait qu'il y a des Baoulé, ils venaient du Ghana,
27 donc il se trouve qu'il y a des Baoulé au Ghana, puisque dans l'histoire des Baoulé,
28 quand même il y a un décès d'un chef des Baoulé au Ghana, on vient annoncer ça au

1 centre de la Côte d'Ivoire où on appelle Sakassou, où se trouve une reine des Baoulé.
2 Donc, ça veut dire que c'est clair, il y a des Baoulé au Ghana. Selon la tradition,
3 quand un chef meurt, on doit venir l'annoncer en Côte d'Ivoire, chez les Baoulé de
4 Côte d'Ivoire. Donc, ça... *(suite de l'intervention inaudible)*

5 C'est la même chose... À ma connaissance, vous trouvez des Sénoufo au Burkina, et
6 je crois vous trouvez des... ce qu'on appelle les Malinké, les Dioula, au Mali, même
7 en Guinée. Voilà. Je crois, c'est ça. Et c'est ça votre réponse que je peux vous donner.
8 Voilà.

9 Q. C'est ça, c'est pour qu'on comprenne mieux les... les... les... les rapports entre les
10 uns et les autres.

11 R. Merci, Maître. C'est ça.

12 Et comme vous savez, que vous l'avez déjà dit, ces frontières ont été « faits » par...
13 c'est pas par les Africains eux-mêmes, voilà, c'est par les colons qui ont imposé ces
14 frontières-là.

15 Moi, mon rêve, aujourd'hui, mon souhait, c'est que l'Afrique n'ait plus de frontières
16 entre elle-même, qu'elle soit un pays libre et unique. Ça, c'est mon souhait, et c'est
17 mon combat.

18 Q. Alors, on va aborder un autre sujet, si vous voulez bien.

19 Dans votre témoignage du 7 mars, page 48, vous nous avez dit, à la ligne 5, à propos
20 du coup d'État de septembre 2002 : « Le président Gbagbo... » Je vous cite, hein. « Le
21 président Gbagbo n'était pas en Côte d'Ivoire, il était en Italie. Quand il est arrivé, il
22 a vu la gravité de la chose. »

23 C'était quoi, la gravité de la chose ?

24 R. La gravité de la chose, c'est que quand le coup d'État a été... a été un échec, c'est
25 là que ceux qui ont fait le coup d'État ont commencé à prendre les villes, à prendre
26 les villes pour diviser le pays. Donc, c'est une... c'était grave. Voilà, c'est ce que je
27 voulais dire.

28 Q. D'accord.

1 Et qui... qui étaient-ils, ceux qui ont fait... Qui étaient-ils, ceux qui ont fait ce coup
2 d'État ?

3 R. Bon, ceux qui se sont présentés, qui se sont dits, quand ils ont raté le coup d'État,
4 qu'ils ont commencé à diviser le pays, il y a eu le secrétaire général de MPCI, qui
5 s'est... qui s'est déclaré comme secrétaire général du MPCI, M. Soro Guillaume, qui
6 est aujourd'hui le président de l'Assemblée nationale. Voilà. Donc, c'est eux.

7 Q. Ils venaient d'où, ces rebelles ou ces putschistes ?

8 R. Ils venaient du nord du pays, et ils venaient de *Ferkessédougou...

9 Q. Mm-mm...

10 R. ... C'est un Sénoufo, et ce sont les Sénoufo.

11 Q. D'accord.

12 R. Lui, c'est un Sénoufo.

13 Q. D'accord.

14 M^e ALTIT : Alors, nous avons un... une vidéo à diffuser dont le numéro est :
15 CIV-D15-0002-0113. Le *time code* : 9:52 à 11:13. 9:52 à 11:13.

16 C'est un extrait du journal télévisé de 20 heures de France 2 — France 2 est une
17 chaîne française — qui a été diffusé le 19 septembre 2002.

18 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : La vidéo peut être... sera diffusée. Veuillez
19 appuyer sur « *Evidence 2* ».

20 (*Diffusion d'une vidéo*)

21 M^e ALTIT :

22 Q. Vous avez vu les images ?

23 R. Oui, Maître.

24 Q. Est-ce que vous les aviez déjà vues, ces images ?

25 R. Oui, Maître.

26 Q. D'accord.

27 Là, il n'est pas dit que c'est Guillaume Soro qui est derrière cette attaque, mais vous,
28 vous confirmez ce que vous avez dit tout à l'heure ?

1 R. J'ai dit... Parce que c'est ce que j'ai dit, hein...

2 Q. Mm-mm.

3 R. Ce qu'ils ont dit ou ce qu'ils ont dit après... Moi, ce que j'ai dit, c'est que c'est
4 après ce coup qu'il y a eu la division du pays...

5 Q. Mm-mm.

6 R. ... je crois, si je ne me trompe pas. Parce que c'est de ça, il faut qu'on « sait » de
7 quoi on parle.

8 Q. À Abidjan...

9 R. Oui...

10 Q. ... à votre connaissance...

11 R. Oui...

12 Q. ... il y a eu beaucoup de combats à cette occasion ?

13 R. Oui, il y a eu beaucoup de combats, je... je crois, il y a eu... euh... un ou deux
14 jours de combat, ou trois jours de combat. Il y a eu beaucoup de combats, à Abidjan.

15 Q. D'accord.

16 Et dans le nord du pays, qu'est-ce qu'il s'est passé ?

17 R. Pardon ?

18 Q. Dans le nord du pays, au même moment, qu'est-ce qu'il s'est passé ?

19 R. Mais c'est ce que je suis en train de dire. J'ai dit que si je... j'ai bonne mémoire, si
20 c'est ce coup...

21 Q. Mm-mm...

22 R. ... c'est là, le pays, au nord, les gens ont commencé à... à prendre les villes pour
23 diviser le pays. Si je me souviens bien, si c'est de la même chose « que » nous
24 parlons.

25 Q. Mm-mm.

26 R. Voilà.

27 Q. « Les gens », c'est-à-dire ?

28 R. Oui, je veux dire que les... la... la rébellion.

1 Q. D'accord, d'accord.

2 Vous disiez qu'il y a eu trois jours de combats, à peu près, à Abidjan ; y a-t-il eu
3 beaucoup de combats dans le nord du pays ?

4 R. Bon, euh... ça va m'étonner s'il y a eu beaucoup de combats au nord du pays,
5 parce qu'à ma connaissance, les gens prenaient les villes, les villes... toutes les villes
6 de jour... chaque jour, les gens prenaient une ou deux villes, deux ou trois villes,
7 jusqu'à ce qu'ils sont venus par Bouaké aussi, ils... (*inaudible*). C'est en même temps
8 qu'aussi il y a eu aussi des combats rudes, là-bas, je ne sais pas. Mais peut-être aussi,
9 très facilement, les gens ont pris tout le nord du pays.

10 Q. « Les gens », c'est qui ?

11 R. Les rebelles, comme... si vous voulez...

12 Q. Les... Les rebelles, d'accord.

13 R. O.K.

14 Q. Il y a eu des massacres ?

15 R. Euh... la reprise... euh... la division du pays, tout ça, dans cette guerre, il y a eu
16 beaucoup de morts. Il y a eu beaucoup de morts.

17 Il y a eu des massacres au (*inaudible*) mais il y a eu beaucoup de morts. Il y a eu
18 beaucoup de morts.

19 Q. Alors, si j'ai bien compris votre témoignage du 7 mars dernier, vous... vous nous
20 avez expliqué que c'est à ce moment-là que le Président Gbagbo a fait appel à la
21 Licorne, et vous précisez — je vais vous citer, page 48, ligne 5, je vous cite : « Mais
22 hélas, il a fait appel à ceux, plus tard, qui devaient lui régler son compte. »

23 Vous vous souvenez ?

24 Fin de citation.

25 Donc, pouvez-vous nous dire, à votre avis... enfin, plus exactement pourquoi,
26 d'après vous, il a fait appel à la Licorne, et ensuite, pourquoi, si je comprends bien,
27 cette même Licorne — dont vous pouvez peut-être nous rappeler ce que c'est, la
28 Licorne, hein, parce qu'on ne le ne sait pas nécessairement —, pourquoi cette même

1 Licorne lui a ensuite réglé son compte ? Il y a deux questions. D'accord ?

2 R. Merci, Maître.

3 D'abord, la... la Licorne, c'est l'armée française qui est basée en Côte d'Ivoire, que
4 nous appelons « la Licorne ».

5 Et pourquoi j'ai dit que, hélas, que le Président a fait appel à la Licorne pour
6 intervenir entre la rébellion et... et lui, et j'ai dit hélas, c'est eux qui... qui ont réglé
7 son compte plus tard, qu'ils l'ont enlevé « au » pouvoir. C'est ce que je lui ai dit. Et
8 voilà. Et c'est ce qui s'est passé que j'ai dit. Maintenant, vous avez posé une
9 deuxième question...

10 Deuxième question, c'était quoi, Maître ?

11 Q. Ce qu'il s'est passé. C'est-à-dire quand le Président... ce que vous nous disiez,
12 c'est que le Président Gbagbo n'était pas en Côte d'Ivoire, il était en Italie, il revient
13 et comprend la gravité de la situation, et vous nous dites qu'il fait appel à la Licorne.
14 Qu'est-ce qu'il attendait de la Licorne ?

15 R. O.K. Merci. Voilà.

16 Quand le Président Gbagbo est revenu de l'Italie, il a vu que les choses étaient aussi
17 graves et importantes, et je crois qu'il a fait appel... quand je dis il a fait appel à la
18 France, pas à la Licorne elle-même, à la France, pour que la Licorne intervienne,
19 parce qu'il y avait un accord, je crois bien, un accord de défense qui existait entre la
20 Côte d'Ivoire et la France. Je crois bien. Et c'est pour cela que le Président avait mis
21 en application de faire appel à la France par rapport aux accords qui... qui existaient
22 entre la Côte d'Ivoire et la France.

23 Et la... quand la France est arrivée, la Licorne est arrivée « net », elle-même qui a...
24 c'est... s'est imposée, qui a fait la zone de sécurité, le tampon de sécurité, voilà, pour
25 empêcher que l'évolution de la rébellion, ou que les RDS puissent aller encore...
26 qu'il n'y ait plus des attaques entre les deux en attendant que l'on procède à une
27 discussion diplomatique, politique, tout ça, pour trouver une issue de sortie de crise.
28 Et c'est ce que j'ai dit hier. Je l'ai dit ici que la France a toujours des manières et des

1 « possibles » de régler « leurs manières » comme elle le veut. Ça veut dire quand elle
2 n'est pas d'accord avec toi ou tu ne fais pas leurs affaires, ils trouvent des solutions.
3 Parce que, moi, je... à ma connaissance, vous savez, parfois, vous trouvez une
4 rébellion qui est née un coup, et qui est aussi superbement armée, que même le... le
5 gouvernement même... l'armée même du gouvernement qui est en place... C'est...
6 C'est ça aussi qui fait le problème. D'accord.

7 Deuxième chose, je l'ai dit ici hier qu'ils ont tous les moyens. C'est-à-dire qu'« il »
8 peut utiliser le moyen de diviser un pays ou créer une rébellion, tout ça, pour
9 déstabiliser un pays pour trouver des accords peut-être à « leur » faveur.

10 Et j'ai même dit ici la fois passée aussi que je suis en train de dire : parfois, la France
11 peut utiliser un bien mal acquis, elle peut utiliser les... les biens mal acquis, par
12 exemple, comme le... le cas du Président Bongo, Ali Bongo, comme le cas du fils du
13 Président de la Guinée équatoriale. Tout ça. Quand elle veut vous déstabiliser, « ils »
14 ont tous les moyens, ils ont toujours les moyens.

15 Quand elle n'atteint pas un objectif avec toi, je pense un objectif économique ou un...
16 un autre objectif, ils ont leurs possibilités. Et c'est ce que je disais ici hier. J'ai dit
17 quand vous pas dans le système, vous ne pouvez pas rester. C'est ça j'avais dit. Et ce
18 que j'ai dit, je pense que beaucoup de monde comprend où je veux en venir et ce que
19 je vais dire. C'est ça. Quand tu n'es pas dans le système « à » la France, « ils » ont
20 tous les moyens. C'est la France, la toute puissante France, là. On peut rien...

21 Je voulais vous donner un exemple. Il y a un leader de la Galaxie patriotique,
22 Dakoury Richard, je crois il y a deux ou trois semaines avant que j'arrive, a fait une
23 conférence de presse en France, qu'il a dit pour le... le cas du chef d'état-major. On
24 ne pouvait pas faire cette guerre contre la France, on n'avait pas « cet » moyen. Il l'a
25 dit. On ne pouvait pas... La France, on ne peut pas faire cette guerre contre elle. On
26 peut pas. Elle va nous mater. Elle mate où elle veut. C'est ce que j'ai dit.

27 Merci, Maître, si ça vous « ait » servi.

28 Q. C'est très clair. C'est très, très clair.

1 Si j'ai bien compris ce que vous venez de dire, à un moment, vous dites... vous avez
2 dit — vous m'arrêtez si je me trompe —, que pour poursuivre ses buts, la France
3 peut créer des rébellions. Vous avez dit ça, je crois, hein, n'est-ce pas ?

4 R. J'ai dit ça et c'est ça la vérité.

5 Q. Alors, ma question, elle est simple : la France a-t-elle créé cette rébellion dont on
6 parle qui se manifeste dans cette attaque du 19 septembre 2002 ?

7 R. À ma connaissance, oui. C'était, je crois, Jacques Chirac qui était au pouvoir, je
8 crois bien. Voilà. Donc, c'est... c'est bien ça...

9 Puisque toutes les armes...

10 M. MacDONALD : Objection !

11 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : « Objection », dit M. MacDonald.

12 M. MacDONALD (interprétation) : Je pense que le témoin peut le dire,
13 éventuellement, mais il doit nous dire si c'est son opinion ou autre chose, si c'est...
14 quelle est sa source, enfin, sur quoi il se fonde pour dire cela.

15 Enfin, je peux bien sûr revenir sur tous ces points lors des questions
16 supplémentaires, mais étant donné qu'on est en interrogatoire de la part de la partie
17 adverse... Enfin, ça va de toute façon être à vous d'évaluer le poids à donner à tout
18 cela.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) :

20 Q. Monsieur le témoin, vous avez dit « à votre connaissance », alors pourriez-vous
21 nous dire exactement d'où vous tirez ces connaissances ?

22 Vous avez dit quelque chose « d'après ce que je sais », et cetera, et cetera, donc
23 pourriez-vous nous dire exactement d'où vous tirez ces connaissances et ces
24 informations ? Merci.

25 R. Merci, Monsieur le Président.

26 Euh... Je vous ai bien dit que c'est mon point de vue, ça, et c'est ce que nous savons
27 en Côte d'Ivoire, puisqu'après, selon l'évolution de la chose, selon l'évolution de la
28 chose qui s'est passée, on a trouvé aussi, je crois, dans des attaques qui se passaient,

1 il y a des caisses d'armes qu'on avait trouvées qui... qui venaient de... de la France,
2 qui étaient fournies. Donc, c'est pourquoi j'ai dit que c'est eux, et c'est ma... c'est
3 mon point de vue et c'est mon analyse à moi.

4 Et je pense que le milieu des Ivoiriens pense que c'est... c'est un... c'est un... c'est
5 « un » analyse qui est juste. Et c'est ça.

6 M^e ALTIT : Oui, Monsieur le Président.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER : *Please, go ahead.*

8 M^e ALTIT : Nous sommes dans le cadre d'un contre-interrogatoire, ici, et ma marge
9 de manœuvre est un peu plus importante que dans le cadre d'un interrogatoire,
10 logiquement.

11 Or, dans le cadre de l'interrogatoire en chef de ce témoin, le Procureur, pardon de le
12 rappeler, n'a cessé de poser des questions portant sur l'opinion du témoin.

13 Je vous prends un exemple : « Et comment est-ce que c'était perçu, ça, par vous, ou la
14 Galaxie patriotique, par les Patriotes de manière générale, les supporters de
15 M. Gbagbo ? »

16 Il demande l'opinion du témoin. Hein ?

17 Donc, lors d'un interrogatoire, on ne peut pas faire ça. Lors d'un
18 contre-interrogatoire, la marge de manœuvre est différente. Elle est différente,
19 Monsieur le Président, nous sommes en train de vérifier un certain nombre de
20 choses. Donc, il faut être cohérent. Bref.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Écoutez, nous n'allons pas
22 débattre sur ce point. « Interrogatoire principal » et « contre-interrogatoire »
23 n'existent pas dans le Statut de Rome. Ces termes n'existent pas, ni « interrogatoire
24 principal » ni « contre-interrogatoire ». Donc, ne faisons pas référence à ces termes.
25 Allez-y.

26 M^e ALTIT : Merci, Monsieur le Président.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Bon, le témoin sait ce qu'il
28 sait, mais nous devons être informés des sources de ses informations. Ce n'est pas le

1 Président de la République de la Côte d'Ivoire ! Parfois, on a l'impression qu'il a été
2 impliqué dans toutes les affaires de Côte d'Ivoire depuis 10 à 15 ans. C'est des
3 questions très politiques que vous lui posez.

4 Enfin, vous voyez...

5 Cela dit, allez-y.

6 M^e ALTIT : Merci, Monsieur le Président.

7 Je suis entièrement d'accord avec vous. Ce témoin a, en plus des informations à nous
8 donner, des éléments très utiles, et on aurait tort de s'en passer, parce que ça nous
9 permet à tous, je pense, y compris à l'Accusation, de se faire une idée plus précise de
10 ce qui a pu se passer puisqu'on n'était pas là.

11 Et que lui, il avait un rôle. Et qu'en plus, il est du nord, et qu'il connaît des gens dans
12 tous les... dans tous les contextes. Donc, c'est utile.

13 Et puis pour ce qui concerne l'implication de la France, dont il parle, ce n'est pas
14 politique, c'est une matière... c'est une question de faits, c'est une question de faits.

15 Mais... Mais je vais y revenir et je vais continuer mon contre-interrogatoire.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Oui, allez-y.

17 M^e ALTIT :

18 Q. Alors, Monsieur le témoin, nous sommes toujours en septembre 2002, n'est-ce
19 pas ?

20 R. Oui.

21 Q. Lors de votre témoignage du 7 mars dernier, à une question de l'Accusation sur la
22 réaction du gouvernement à l'attaque de septembre 2002, vous répondez — je
23 vous cite — page 47 : « Il fallait contrôler les Ivoiriens... Il fallait contrôler les
24 Ivoiriens, car il y avait une sorte de révolte. Les gens ne parvenaient pas à accepter
25 que le pays soit attaqué, donc, des gens cherchaient à aller défendre la Côte
26 d'Ivoire. » Fin de citation.

27 Vous vous souvenez ?

28 R. Oui.

1 Q. Comment le gouvernement a-t-il contrôlé, selon vos propres termes, les
2 Ivoiriens ? Comment est-ce qu'il a fait pour faire en sorte que la situation reste sous
3 contrôle ?

4 R. Si je me souviens bien, en... en... à l'époque, là, les jeunes étaient révoltés. Les
5 jeunes ont voulu marcher sur Bouaké, les jeunes ont voulu marcher sur Bouaké pour
6 aller défendre... défendre la République. Il y a d'autres même qui arrachaient
7 les 4x4, les voitures des gens en disant qu'ils portaient pour... pour défendre... ils
8 portaient sur Bouaké pour défendre Bouaké. Ils demandaient que le gouvernement
9 mette les moyens à leur disposition, les véhicules, les trucs, tout ça, qu'ils ne
10 pouvaient pas accepter ça.

11 Et je pense que c'est... euh... je pense qu'il y a eu un... un... un... des communiqués
12 venant du gouvernement pour demander aux gens de garder le calme et tout, les
13 choses vont rentrer dans l'ordre et que le gouvernement est en train de travailler
14 dessus. Je crois bien. Et c'est de cette façon qu'ils ont dû calmer les jeunes, tout ça,
15 demander à tout le monde de ne pas... de rester tranquille, de laisser le
16 gouvernement et les RDS faire leur travail. Je crois bien.

17 Q. Un peu plus loin, vous répondez à une question, la question étant : « Suite à la
18 séparation du pays, je comprends qu'il y a eu une série de négociations qui ont eu
19 lieu pour trouver une... une solution. » Ça, c'est la question.

20 Vous dites, vous, page 49, ligne 1, toujours le 7 mars, hein — et je vous cite :
21 « Comme vous l'avez dit — vous répondez au Procureur —, comme vous l'avez dit,
22 le Président Gbagbo a toujours voulu négocier pour le bien-être même de la Côte
23 d'Ivoire et pour les institutions (*phon.*) des Ivoiriens. » J'ai un doute sur le mot que je
24 viens de lire...

25 M. MacDONALD : « Intérêts »...

26 M^e ALTIT : « Pour les intérêts » ? Merci.

27 « ... et pour les intérêts des Ivoiriens. »

28 Un peu plus loin, vous dites : « C'est ainsi qu'il y a eu le cas de Marcoussis I,

1 Marcoussis II, et ça n'a rien abouti. Après, on est allés au Ghana, en Afrique du Sud,
2 plusieurs fois. »

3 Est-ce que, pour vous, toutes ces tentatives — vous dites « le Président Gbagbo a
4 toujours voulu négocier » —, c'était aussi un moyen de calmer le jeu et d'essayer de
5 parvenir à ce que la Côte d'Ivoire soit un pays pacifié ?

6 R. Vous avez fini ?

7 Q. Mm-mm.

8 R. O.K.

9 Oui, Monsieur... Maître, c'est ce que j'ai dit. Je voudrais vous... avant de répondre à
10 vos questions vous dire que le Président Gbagbo a été celui qui a installé le
11 multipartisme en Côte d'Ivoire, qui a fait venir le multipartisme en Côte d'Ivoire.
12 C'est lui qui a fait la démocratie en Côte d'Ivoire. C'est lui qui a permis qu'en Côte
13 d'Ivoire, on ait plusieurs médias, mais... plusieurs journaux...

14 Q. Mm-mm...

15 R. ... chacun était libre « à » s'expliquer selon son passé, selon les trucs. C'est lui
16 aussi qui a fait que... avant, à l'époque, quand on te prend, tu... tu as fait quelque
17 chose, on t'amène au commissariat, dès qu'on vous arrivez au commissariat, on vous
18 met en caleçon, on vous déshabille, on vous rase la tête. Il a mis fin à ça.

19 C'est lui qui a fait ça que... il a dit : « On ne met pas les journalistes en prison. » C'est
20 lui qui a envoyé (*phon.*) tout ça en Côte d'Ivoire. Il a envoyé la démocratie, le
21 multipartisme, tout ça en Côte d'Ivoire.

22 Et c'est pour cela que j'ai dit qu'il était toujours un démocrate, il partait toujours
23 dans les accords, dans la quête (*phon.*) que ça pouvait être dans l'intérêt de la nation.

24 C'est ce que j'ai dit. C'est peut-être je ne vais pas trop dans mes détails, mais quand
25 j'ai dit... Il a toujours voulu négocier, mais toujours aussi négocier dans le cadre de
26 l'intérêt de la Côte d'Ivoire. C'était son objectif, ça. Voilà.

27 Q. Est-ce que vous pouvez nous donner plus d'éléments ? Quand vous dites « le
28 promoteur »... Je... Je... je ne vous cite pas exactement, mais j'ai cru comprendre

1 promoteur du multipartisme, c'est-à-dire la personne qui a installé le multipartisme
2 et celui qui a fait en sorte que la démocratie existe en Côte d'Ivoire.

3 Est-ce que vous pouvez nous dire... nous donner quelques d'exemples ?

4 Vous nous avez donné des exemples, d'ailleurs, euh... la fin des abus, fin de
5 l'arbitraire de la police, si j'ai bien compris... euh... respect de la liberté de la presse.

6 Est-ce que vous avez d'autres exemples ? Est-ce que... Comment est-ce qu'on voit ça,
7 dans une société, que les choses ont changé et qu'il y a la démocratie quand il n'y
8 avait pas la démocratie avant ?

9 R. Oui, c'est ce que je voulais dire, vous... je vous... Avant, en Côte d'Ivoire, on
10 n'avait que le seul parti qu'on appelait le PDCI, qui était le parti du fondateur de la
11 Côte d'Ivoire, M. Félix Houphouët-Boigny, le père de la nation. C'était le seul parti
12 qui existait lorsque le Président Gbagbo, je crois, en 1990, est revenu en Côte
13 d'Ivoire. Et quand il est revenu en Côte d'Ivoire, c'est ainsi il y a eu l'installation, il y
14 a eu le multipartisme qui est né, je crois, et des mouvements, et que le Président
15 Houphouët-Boigny avait compris qu'il était temps d'accepter le multipartisme en
16 Côte d'Ivoire. Et c'est comme ça, le multipartisme s'est installé en Côte d'Ivoire.

17 C'est lui... grâce à lui qu'il y a eu le multipartisme en Côte d'Ivoire. C'est ce que j'ai
18 dit.

19 Et c'est ce que je suis en train de dire. Et... Tout ce que vous avez dit comme la
20 libération des expressions, la presse, tout ça, c'est lui. C'est lui.

21 Avant, même, en Côte d'Ivoire, un... un journalier pouvait monter à... à 7 heures, il
22 descend à 19 heures, il n'avait que 1 000 CFA — de... 12 heures il travaille. C'est lui
23 qui a installé le... le... c'est lui qui a fait venir... qui a exigé le SMIC (*phon.*). Les gens,
24 maintenant, travaillaient 8 heures au lieu de 12 heures, et ils avaient... ils étaient
25 payés selon le... le SMIC (*phon.*). Voilà. C'est tout ça que ça a donné (*phon.*).

26 Q. Vous dites : « Le Président Gbagbo s'est toujours comporté en démocrate. » Donc,
27 c'est votre témoignage que, jusqu'au bout, autant que vous puissiez le savoir,
28 jusqu'au bout, jusqu'à la toute fin, il s'est comporté en... en démocrate ?

1 R. Oui, c'est ce que j'ai dit. Il s'est toujours comporté à... Puisqu'avec les discussions
2 qui se passaient tout le temps, il appelait à venir dialoguer, à venir discuter, moi, je
3 considérais que c'est un démocrate.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Désolé. C'est un démocrate.
5 Il est encore là. Il est... enfin, présent.

6 M^e ALTIT : Jusqu'à la toute fin comme Président, n'est-ce pas ? Jusqu'à la toute fin,
7 jusqu'au 11 avril, comme Président, il a toujours été un démocrate. C'était ça, le... la
8 phrase.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Oui, j'avais compris. J'avais
10 compris, mais c'est juste que c'est un peu étrange à l'oreille.

11 M^e ALTIT :

12 Q. Alors, Monsieur le témoin, vous dites ensuite : « Le Président a eu l'idée sage,
13 l'intelligence — le Président Gbagbo, hein, c'est de lui dont vous parlez —, a eu
14 l'idée sage, l'intelligence que la solution pourrait être réglée au Burkina puisque le
15 problème venait du Burkina. »

16 Alors, en un mot, parce que vous en avez déjà un peu parlé, qu'est-ce que vous
17 voulez dire par « le problème venait du Burkina ? » Dites-nous les choses, vraiment,
18 de la manière la plus simple, la plus évidente possible pour nous qui ne connaissons
19 pas nécessairement les tenants et les aboutissants de toute cette affaire.

20 R. C'est ce que j'ai dit que le Président a eu la sagesse et l'intelligence de... de
21 réfléchir que le problème pouvait être relié au Burkina parce que le problème venait
22 du Burkina.

23 Q. Mm-mm.

24 R. Bon. Pourquoi le problème venait du Burkina ? Parce que nous tous, on a su, et
25 tout le monde le savait, que nos frères du nord, c'est-à-dire nos frères... nos frères du
26 nord qui se sont révoltés pour des raisons qu'eux seuls avaient dit pour raison de
27 *frustration, d'autres choses, donc ils se sont révoltés, ont pris des armes pour
28 diviser le pays. Mais ils avaient eu le soutien du Burkina. Puisque c'est au Burkina ils

1 sont allés se préparer, c'est au Burkina ils ont eu le soutien et tout ça. Donc, il a pensé
2 que c'était mieux de trouver le remède au Burkina.

3 Et je pense qu'il avait trouvé le remède au Burkina puisqu'après les accords de
4 Ouagadougou, le... la tension en Côte d'Ivoire avait changé... euh... les choses,
5 beaucoup, avaient changé. Il n'y avait plus de corridors de sécurité, il n'y avait plus
6 rien et, comme je vous avais déjà dit, il y a eu beaucoup d'accords dedans (*phon.*) où
7 les gens « partent et venir », tout ça, et je... il y avait le désarmement à faire, tout ça.
8 C'est ce que je veux dire. Voilà.

9 Q. Donc, après les accords de Ouagadougou au Burkina, les choses changent, ce que
10 vous venez de dire à l'instant. Les choses changent.

11 Et nous avons un document à vous montrer qui est une photographie. Le numéro est
12 CIV-D15-0002-0576.

13 Une photographie de l'AFP, l'Agence de presse française, qui a été reprise dans un
14 article intitulé « Le portrait de Laurent Gbagbo », publié le 26 novembre 2010 sur le
15 site Internet de RFI.

16 Alors, il y a eu...

17 M^e ALTIT : C'est « 76 » et non « 77 ». Je crois que vous avez « 77 », vous.

18 (*Le greffier d'audience s'exécute*)

19 Q. Alors, vous voyez la photo ? Est-ce que vous pouvez nous dire qui est sur la
20 photo ?

21 R. O.K. Merci, Maître.

22 Sur la photo, à gauche, vous avez le Président Laurent Gbagbo. Au centre, vous avez
23 M. Blaise Compaoré, le Président... l'ex-Président du Burkina Faso. Et à ma droite,
24 vous avez M. Soro Guillaume qui est aujourd'hui le président de l'Assemblée
25 nationale de Côte d'Ivoire.

26 Q. Est-ce que vous savez à quelle occasion...

27 M. MacDONALD (interprétation) : Une minute. Puis-je intervenir ? Peut-être que
28 cela accélérerait un peu les choses. Chaque fois qu'on a une photo de M. Gbagbo,

1 Soro et Blaise Compaoré, c'est bon, je crois que les juges de la *Chambre sont
2 parfaitement en mesure de les identifier maintenant, donc pas besoin de reprendre
3 tout ce processus très fastidieux d'identification.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Très bien, merci.

5 M^e ALTIT : Bon.

6 *(Discussion au sein de l'équipe de la Défense)*

7 Merci.

8 Q. Donc, vous avez la photo sous les yeux. Cette photo... Est-ce que vous savez à
9 quelle occasion cette photo a été prise ?

10 R. Je crois bien c'est pendant les accords. Je crois bien.

11 Q. Très bien.

12 Quels accords ?

13 R. Les accords de Ouaga.

14 Q. Alors, est-ce que vous pouvez nous dire — restons sur la photo, hein —, quels
15 étaient les rapports, à votre avis ou à votre connaissance, entre Guillaume Soro et
16 Blaise Compaoré ?

17 R. Bon, à ma connaissance, je peux pas dire quels étaient leurs rapports, mais je
18 pense que, selon les choses, ils avaient des bonnes... d'excellents rapports. Mais moi,
19 je ne sais pas comment est-ce que...

20 Q. Bon...

21 Alors, vous nous avez dit, et c'est votre témoignage, qu'une fois que le Président
22 Gbagbo a signé ces accords à Ouagadougou avec la rébellion représentée par
23 M. Soro, sous l'égide du Président du Burkina de l'époque, Blaise Compaoré, les
24 choses sont allées mieux. C'est ce que vous dites ?

25 R. C'est ce que j'ai dit.

26 Q. Alors, qu'est-ce qu'on peut en conclure, logiquement ?

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Enfin, la conclusion logique,
28 hein ? Ce n'est pas un fait. Conclusion logique.

1 M^e ALTIT : Bon, je... je... Monsieur le Président...

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Reformulez, s'il vous plaît.

3 M^e ALTIT : Il y a une question non tranchée qui flotte ici entre interrogatoire et
4 contre-interrogatoire, mais pour accélérer le mouvement, je vais formuler
5 différemment. Enfin, plus exactement, la question a été tranchée, mais, euh... c'est la
6 marge de manœuvre dont chacun dispose qui n'est pas tout à fait... pas tout à fait
7 claire. Mais peu importe. Je vais dans votre sens et je... j'accélère.

8 Q. Donc, Monsieur le témoin, je vais vous poser la question différemment.

9 Vous disiez : la source du problème... Je ne vous cite pas, parce que je... je vous
10 parle de mémoire, mais je ne crois pas trahir ce que vous avez dit il y a quelques
11 secondes. Euh... La source du problème se trouvait au Burkina. Nous voyons là le
12 Président du Burkina, n'est-ce pas ?

13 R. Oui.

14 Q. Ma question : quel était le rôle du Président du Burkina dans les tensions en Côte
15 d'Ivoire ou dans l'amélioration de la situation en Côte d'Ivoire ?

16 R. D'accord, merci, Maître. Je l'ai déjà répondu ici bien, mais je... comme vous
17 voulez des précisions en profondeur ou pour la Chambre, je vais vous en donner.

18 J'ai dit qu'on a... nous, on estime que le problème de la Côte d'Ivoire et la division
19 du pays venaient du Burkina. Puisqu'on a... on s'est dit que le Président Blaise
20 Compaoré avait soutenu la rébellion, avait soutenu le... M. Soro Guillaume, tout ça,
21 et donc, c'est pour cela que le Président a trouvé l'idée et il a bien pensé qu'il faut
22 repartir au Burkina pour trouver des solutions pour apaiser la tension.

23 Je... Je vous ai dit que ça a été un accord qui a été bien, puisqu'après, la vie même
24 des Ivoiriens et du Nord ou du Sud, tout ça, avait changé. Les choses se sont
25 calmées. C'est dans ça, là, même, que je crois, euh... si j'ai bonne mémoire, euh...
26 euh... euh... mais je crois Blé Goudé avait organisé de... de... de recevoir les Forces
27 Nouvelles, ça veut dire le président... le président Soro Guillaume, Wattao et toute
28 l'équipe des... des... des Forces Nouvelles de venir le recevoir même chez le

1 Président Gbagbo dans son village, dans sa région, où ils ont fait une fête de
2 réconciliation, une fête de paix. Et après ils sont repartis à Bouaké pour faire la
3 flamme (*phon.*) de la paix. Tout ça pour dire que la guerre était finie, on n'était plus
4 en guerre et que le pays était réunifié. Je crois, c'est... c'est... Tout ça, c'était ces
5 accords, si je crois bien, c'est... tout ça, c'est dans les accords. Et les accords ont
6 permis aux Ivoiriens de se parler, de se réconcilier. Et chacun pouvait aller chez
7 l'autre. C'est ça « qui » étaient les accords.

8 C'est pour ça que je vous dis que les accords étaient bien parce que c'était le seul
9 encore qui avait permis d'enlever le... le... le... le... le... le... le corridor de
10 sécurité de... tampon de sécurité. Et c'est les mêmes accords qui ont permis aux...
11 aux... aux... aux gens des Forces Nouvelles, les Soro, les Wattao, tous les autres, de
12 venir au Sud, d'aller dans le village des autres, partout. Et la même chose, nous
13 aussi, on allait aussi un peu partout. Et c'est pour ça que je dis c'était un bon accord.
14 Parce qu'avec les autres accords, on n'arrivait pas... on n'arrivait pas à... à trouver
15 des solutions pacifiques. C'est pour ça que j'ai nommé que c'était un bon accord et je
16 pense que je ne me suis pas trompé.

17 Q. D'accord.

18 Vous dites dans votre témoignage du 8 mars 2016, page 70, ligne 27 — je vous cite,
19 on parle d'autre chose, hein : « Avec le bombardement de Bouaké, ce qui s'est passé
20 à l'hôtel Ivoire, ce qui s'est passé quand les Ivoiriens, les Patriotes se révoltaient pour
21 aller s'en prendre au 43^e BIMa. » Fin de citation.

22 Alors, est-ce que vous pouvez nous dire en deux mots ce qui s'est passé à Bouaké ?
23 Et... Et... Pardon... Pour... Peut-être, pour fixer les choses pour tout le monde, je
24 vais vous poser une question sur Bouaké, ce qu'il s'est passé à Bouaké. Et après, je
25 vous poserai une question sur ce qui s'est passé à l'hôtel Ivoire. Comme ça, on aura
26 bien la chronologie, le déroulé des événements.

27 R. Merci.

28 Ce qui s'est passé à Bouaké, c'est les... les... les avions et les hélicos de... de... de

1 l'armée loyale (*phon.*) de... de la Côte d'Ivoire avaient... étaient partis... euh... faire
2 des bombardements à Bouaké, mais des... des bombardements qui étaient dans le
3 cadre militaire, qui étaient précis pour faire des bombardements de... des... des...
4 des cibles qui étaient bien ciblées. Mais à notre grande surprise, selon ce que, nous,
5 on a... aujourd'hui... que... aujourd'hui a éclaté en même en... en France et que
6 nous on connaissait déjà même le problème depuis, c'est que il y a eu un genre
7 d'accord entre le ministre de la Défense et le ministre des Affaires étrangères avec le
8 Président français Jacques Chirac avec ceux qui pilotaient ces avions.
9 Il était question qu'ils bombardent une maison dans un camp militaire français à
10 Bouaké. Mais une maison qui était... je crois qu'ils avaient préparé la maison, c'était
11 une maison où ils devaient pas trouver quelqu'un dedans, ils devaient pas trouver
12 quelqu'un dedans et qu'ils devaient bombarder ça. Et ils allaient trouver ça comme
13 prétexte pour dire que le... le... le Président Gbagbo et le... (*inaudible*) Gbagbo
14 s'affronte à la France.
15 Donc, c'est comme ça par erreur — je crois, hein, par erreur ou bien par... peut-être
16 c'est Dieu qui a voulu que la vérité soit éclatée un jour —, ils ont bombardé un
17 endroit où se trouvaient des militaires français. Je crois il y a eu sept ou neuf morts. Il
18 y avait même un... un Américain qui est mort dans ce bombardement-là. Mais, plus
19 tard, dans les enquêtes, et jusqu'à aujourd'hui, les enquêtes ont rattrapé M. Chirac et
20 le ministre de la Défense, la dame, et le ministre des Affaires étrangères, un autre
21 ministre. L'enquête... L'enquête les a attrapés aujourd'hui qui est en train de
22 démontrer que Gbagbo « n'était » rien à voir dans le bombardement de tuer... la
23 façon de bombarder le camp français. C'est les Français même, et comme c'est
24 l'habitude des puissances, ils peuvent tuer leurs propres gars pour atteindre leur
25 objectif. Donc, c'est... c'est eux-mêmes qui ont organisé ça. Mais comme Dieu aussi
26 ne les a pas soutenus, ils n'ont bombardé la maison où il y avait personne, ils ont
27 bombardé le lieu où il y avait des militaires français et puis ça a coûté la vie de ces
28 militaires français. Et je pense que c'est ça qui les rattrape aujourd'hui. Et c'est ça qui

1 a fait que le Président Jacques Chirac a donné l'ordre à l'armée française de
2 bombarder tous les supports du gouvernement ivoirien qui étaient basés à
3 Yamoussoukro.

4 Q. Alors, on y vient...

5 M. MacDONALD (interprétation) : Deux choses, Monsieur le Président.

6 L'Accusation souhaite admettre un point au compte rendu d'audience de façon à ce
7 que nous puissions être clairs sur les dates avec l'accord de mes collègues de la
8 partie adverse. Cet incident, ce bombardement auquel il vient d'être fait mention
9 date du 6 novembre 2004. Je le dis de façon à ce que les deux parties puissent
10 s'entendre sur ce point ; que mes collègues de la Défense l'admettent ainsi que les
11 représentants des victimes.

12 Et puis, mon deuxième point est un commentaire sur la déposition du témoin, la
13 façon dont les questions sont posées.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Quel est votre
15 commentaire ?

16 M. MacDONALD (interprétation) : Monsieur le Président, le témoin, encore une fois,
17 apporte une réponse, mais nous avons très peu de renseignements sur les... la
18 source de ces informations. Et dans la dernière partie de ce qu'il vient de dire, il a
19 évoqué des points qui, à mon avis, concernent la procédure.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Oui, mais c'est le témoin qui
21 est en train de parler, et les juges vont apprécier la nature de ses propos. Il parle
22 librement, il répond aux questions.

23 Donc, Maître Altit, quel est votre avis sur cette idée de placer la date au compte
24 rendu d'audience ? Vous êtes d'accord ? Bien. Veuillez poursuivre, je vous prie.

25 M^e ALTIT : Merci, Monsieur le Président.

26 Q. Donc que l'on comprenne bien ce qui s'est passé, l'enchaînement des... des
27 événements.

28 Bombardement à Bouaké. Et vous nous parlez, maintenant, le même jour ou le jour

1 suivant ou quand, vous... vous allez nous le dire dans un instant, vous nous parlez
2 d'une réaction française. Est-ce que vous pouvez nous dire ce qui s'est passé à votre
3 connaissance ?

4 R. À mon... À ma connaissance, ce qu'il s'est passé, c'est qu'on a vu... on a vu le...
5 euh... le... dans l'actualité, c'est la déclaration (*phon.*) du Président Jacques Chirac à
6 l'époque, qui était Président de la France, a pris... a donné... a pris une décision ou il
7 a donné l'ordre à l'armée française de bombarder tous les avions de l'armée
8 ivoirienne. Et c'est ce que... ça a été fait. Ce sont les faits vrais. C'est de l'histoire
9 vraie.

10 Q. D'accord.

11 Donc, deuxième étape, bombardement par les avions français. C'est ça ?

12 R. Oui.

13 Q. Très bien.

14 Troisième étape, et c'est ce que vous nous disiez, ce qui s'est passé à l'hôtel Ivoire, ce
15 qui s'est passé quand les Ivoiriens se révoltaient pour aller s'en prendre au 43^e BIMA.
16 Alors, si je comprends bien, ça, c'est une nouvelle étape, l'hôtel Ivoire et les Ivoiriens
17 qui veulent aller à... au 43^e BIMA.

18 Est-ce que vous pouvez nous en dire plus pour qu'on comprenne ?

19 R. Oui, je peux vous... vous en dire plus, mais entre les deux, je ne sais pas laquelle
20 qui a été « le premier ».

21 M. MacDONALD (interprétation) : Je voudrais une confirmation, parce que dans ce
22 que le témoin a dit jusqu'à présent dans sa déposition, je ne suis pas sûr qu'il ait
23 évoqué l'hôtel Ivoire. Donc, je suis tout à fait prêt à admettre ce qu'il sera dit au sujet
24 de l'hôtel Ivoire le 9 novembre 2004, si mon collègue de la Défense est d'accord sur
25 cette date — 9 novembre 2004, incident de l'hôtel Ivoire.

26 M^e ALTIT : Monsieur le Président, sur la date, 9 novembre : accepté.

27 Sur la mention de l'hôtel Ivoire, permettez-moi de lire la déclaration... enfin, le... le
28 témoignage, le témoignage du 8 mars, page 70, ligne 26 à page 71, ligne 15 : « Parce

1 qu'il arrivait un moment avec tout ce qui s'est passé avec le bombardement de
2 Bouaké, avec ce qui s'est passé à l'hôtel Ivoire... à l'hôtel Ivoire. »

3 M. MacDONALD : C'est tout à fait le cas ligne 27 ou 26 de la page 70. On vient de le
4 trouver. Merci.

5 M^e ALTIT : Donc, c'est bon ? On est bons ?

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Veuillez poursuivre, je vous
7 prie.

8 M^e ALTIT :

9 Q. Alors, nous en étions à ce qui s'est passé à l'hôtel Ivoire. Alors, justement on
10 aimerait bien savoir ce qui s'est passé, que vous nous en disiez un peu plus. Est-ce
11 que vous pouvez nous raconter les événements ? Racontez-nous à nous qu'on
12 comprenne pourquoi les choses se passent, comment elles se passent, l'enchaînement
13 des événements.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) :

15 Q. Et puis aussi ce qui fait que vous êtes au courant des événements, quelle est la
16 source de vos connaissances à ce sujet. Merci.

17 R. Merci, Monsieur le Président.

18 Euh... À ce moment, moi, j'étais à Abidjan. Nous étions tous à Abidjan. Quand nous
19 parlons de l'hôtel Ivoire, hein, on parle pas d'abord du 43^e BIMA ? Merci. On parle de
20 l'hôtel Ivoire.

21 Il se trouvait qu'on avait vu un... un convoi, un convoi militaire de l'armée française
22 prenant, je crois, le 43^e BIMA qui allait à Cocody, qui partait à Cocody, et que
23 c'étaient les militaires « que » les camarades qui ont été tués dans le bombardement
24 de Bouaké.

25 Donc, ils avaient, je crois, d'après les informations qu'on a eues, ils étaient très en
26 colère et très révoltés. Donc, ils allaient pour déloger le Président Gbagbo chez lui, à
27 la résidence de Cocody.

28 Donc, lorsqu'ils ont pris la route pour aller à Cocody, et tout de suite, on était tous

1 informés de ce qui se préparait et ce qui devait se passer. Donc, nous « sommes »
2 commencé à se mobiliser. Toute la Côte d'Ivoire s'est mobilisée pour faire le barrage
3 à... le convoi militaire qui allait vers le Président de la... vers la résidence du
4 Président de la République à Cocody.
5 Donc, mais il semble qu'ils se sont trompés de route, ils se sont trompés de voie, ils
6 ont pris la voie de l'hôtel Ivoire et se sont retrouvés à l'hôtel Ivoire. Et lorsqu'ils se
7 sont retrouvés à l'hôtel Ivoire, déjà, la mobilisation des Ivoiriens était déjà... était
8 déjà en place. On avait déjà pris tout Cocody, on avait... on était à l'hôtel de ville,
9 non loin de... de... de l'hôtel de Cocody, on était partout pour empêcher que ces
10 militaires aillent à la résidence du Président de la République.
11 Et pendant ce temps je crois que ça a duré des heures, une ou deux, trois, quatre
12 heures de temps. Il y a eu la tension qui montait. Et les Jeunes Patriotes, tout ce...
13 eux, ils faisaient là, c'est-à-dire je vais pas dire le mot « patriotes » ce jour-là, parce
14 qu'il y avait toute la Côte d'Ivoire qui était là. Parce qu'en Côte d'Ivoire aussi, tout le
15 monde ne se sentait pas être patriote, mais ce jour, il y avait tout le monde. Il y avait
16 des femmes, des jeunes, des enfants, des vieillards, comme des vieilles femmes, il y
17 avait plein d'hommes qui empêchaient ça.
18 Mais nous, moi, j'étais très loin de... de l'endroit, j'étais vers le carrefour Saint-Jean.
19 On ne pouvait pas arriver tellement il y avait du monde.
20 Mais à notre grande surprise, on entendait les tirs, des tirs lourds, des tirs lourds...
21 Les tirs sortaient... venaient du char... des chars... des... des chars militaires
22 français sur la population civile qui était là. Je dis bien sur la population civile qui
23 était là, qui n'était pas armée.
24 Personne, aucune chaîne au monde pouvait montrer ce jour que ces jeunes gens
25 étaient armés. Rien ! Y a personne qui était armé ce jour. Tout le monde était là pour
26 protéger la... euh... la résidence du Président, pour empêcher ces militaires là-bas.
27 Et Maître... Et que le monde le sache, que les gens ont tiré à bout portant des...
28 des... des... des armes qui... qui... qui... qui prenaient les... les... les... les... les

1 cartouches de... de 10 à 15 millimètres. C'est-à-dire que ces cartouches qu'on tire
2 contre les avions, contre les hélicos, puisque ce n'est pas... par les... les... les chars
3 qui tiraient. À bout portant. Il y a eu des... des femmes qui ont eu la tête sautée. Il y
4 a eu des femmes qui ont été... qui ont... des balles sont rentrées ici, sorties ici. Il y a
5 eu plus de 80 morts, plus que 80 morts. Je crois vous avez eu les rapports, vous avez
6 les rapports, vous avez les films. Ben, je ne dis... je ne dis pas de conneries ici, je dis
7 que je suis ici pour dire les faits vrais de l'Histoire vraie. C'est pas une histoire qui a
8 été écrite, c'est une histoire vraie qu'on a vécue — l'Histoire de la Côte d'Ivoire.

9 Ce que je parle ici, aujourd'hui, je me demande si quelqu'un peut avoir le courage
10 comme moi de venir parler à visage ouvert pour donner une crédibilité à cette Cour,
11 pour dire la vérité de l'Histoire vraie de la Côte d'Ivoire. C'est ça que je suis là. Et ce
12 que je dis, c'est la vérité.

13 Je ne suis pas ici pour dire quelque chose en faveur de Gbagbo ou en faveur de... du
14 Bureau du Procureur ou de la Cour, non. Je suis ici pour raconter les faits pour que,
15 demain, la Chambre et tout le monde, techniquement, vous aurez votre manière
16 comment vous allez délibérer, ça, c'est vous, ça je rentre pas dedans mais je
17 lis (*phon.*) les faits vrais de l'Histoire vraie de la Côte d'Ivoire.

18 Et je pense que je suis bien placé « de » le dire parce que j'ai vécu les faits, là. Et ce
19 que je vous dis, c'est ça, il y a eu trop de morts. Nous-mêmes, nous nous sommes
20 rendus à l'hôpital pour aller voir les victimes. J'ai été très surpris de voir parmi les
21 victimes, il y avait beaucoup de Nordistes qui étaient blessés, il y avait des
22 Bakayoko, il y avait des Soumaro (*phon.*), il y avait beaucoup de Nordistes.

23 Donc, c'est pour vous dire que c'était « une » ensemble de... des Ivoiriens qui
24 n'étaient pas d'accord de ce comportement-là.

25 Et cette affaire, j'ai l'impression que nous vivons dans un monde où il y a des gens
26 qui ont eu un mandat de Dieu, ils peuvent tuer et on peut rien leur faire, et il y a des
27 gens qui n'ont pas le droit de tuer, parce que quand vous tuez, c'est le monde qui
28 tremble. C'est ce que je vois. C'est pour ça que je dis : nous sommes dans un

1 système. C'est ça que j'ai dit.

2 Puisqu'il n'y a rien eu « à » ces militaires, rien ne « les » arrivait. Ils n'ont jamais été
3 poursuivis. Mais pourtant, ils ont tué des Ivoiriens, ils ont tués des êtres humains, ils
4 ont tué des hommes à mains nues — des militaires, dans un autre pays !

5 Je me demande si l'Allemand peut venir tuer les Français en France et qu'il n'aura
6 rien, ou les Hollandais vont aller tuer des gens en France, ils n'auront rien. Ça, je suis
7 étonné, je suis dépassé. Ça, je peux pas croire. Les gens vont marcher, le monde va se
8 lever.

9 Mais ce sont des Ivoiriens, et peut-être comme ce sont des supporters « à » Gbagbo, il
10 faut les écraser, il faut les tuer, il y a rien.

11 Et c'est ça, c'est comme ça que, moi, je vois, là, c'est mon analyse, c'est mon analyse à
12 moi. Je n'ai pas dit que je juge quelqu'un, j'ai dit c'est mon analyse à moi et je ne
13 trouve pas ça juste. Je trouve pas ça juste du tout que des gens viennent tuer plus de
14 80 personnes et qu'ils ne sont pas poursuivis. Je regrette ça. Je le regrette du fond de
15 mon cœur. Je le regrette, je rends hommage à « tous » les victimes de Côte d'Ivoire
16 depuis la crise jusqu'à aujourd'hui. Parce que pour moi, il n'y a pas de victimes ni
17 pour Gbagbo ni pour Alassane ; c'est des Ivoiriens qui meurent. Je leur rends
18 hommage. Que leurs âmes soient... reposent en paix.

19 Merci, Maître, je crois que j'ai assez dit. Et c'est la vérité que j'ai dit, personne peut
20 me contredire.

21 Q. Merci.

22 M^e ALTIT : Alors, nous avons un document à montrer, c'est la pièce
23 CIV-D15-0001-5350. Le *time code* : 2:31 à 3:18 — 2:31 à 3:18.

24 Alors, il s'agit d'un extrait d'un reportage diffusé par Canal+, qui est une chaîne
25 française. Et je voudrais mettre en garde : ceux qui vont voir cet extrait, il y est
26 montré des images qui peuvent être choquantes.

27 (*Diffusion d'une vidéo*)

28 M. MacDONALD (interprétation) : L'Accusation est prête à accepter cet extrait, tout

1 a été prouvé, Monsieur le Président ; il n'y a pas d'objection.

2 Et l'Accusation reconnaît que les forces françaises ont effectivement tiré sur les
3 manifestants.

4 À ce stade de la procédure, notre admission se limite à cela. Oui, effectivement, les
5 forces françaises ont bien tiré sur les manifestants et il y a eu plusieurs morts.

6 Je crois qu'au paragraphe 41 *du DCC, on trouve un débat au sujet du nombre exact.

7 Mais pour le moment, nous sommes prêts à admettre ce fait. La vidéo peut être
8 versée au dossier, elle est acceptée par l'Accusation.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : D'accord.

10 M^e ALTIT : Parfait.

11 Q. Monsieur le témoin, page 30, vous disiez, à propos de ces incidents : « Les gens
12 ont tiré à bout portant, des armes qui prenaient les cartouches de 10 à
13 15 millimètres... » Je... J'avance : « il y a eu des femmes, il y a eu... », « Je crois
14 vous... vous avez les rapports, vous avez les films ». « Vous avez les films. »

15 Quand vous dites « vous avez les films », est-ce que c'est à ces images-là que vous
16 faites allusion ou est-ce qu'il y a d'autres films, d'autres images que vous ayez vues
17 et... et est-ce que vous avez vu ces images ?

18 R. Merci, Maître.

19 Je parle de ces images-là. C'est de... de peut-être de ce film je parle. C'est de ces
20 images-là que je parle.

21 Q. D'accord.

22 R. Ces images ont fait le tour du monde.

23 Q. D'accord.

24 Alors, c'est à cette occasion, à l'occasion de ce qui est filmé là que ce que vous dites,
25 c'est-à-dire « les gens ont tiré à bout portant »... Quand vous dites « les gens », c'est
26 qui ?

27 R. Je parle de l'armée française qui a tiré à bout portant.

28 Q. L'armée française. Oui, oui.

1 « L'armée française a tiré à bout portant des armes qui prenaient des cartouches de
2 10 à 15 millimètres. » Et vous dites plus loin : « Il y a eu des femmes qui ont eu la tête
3 sautée. »

4 Ça, vous l'avez vu ou vous l'avez... Vous avez vu des images ? Vous avez...

5 R. Comme je vous l'avais signifié que j'étais très loin. Mais j'ai vu les images.

6 Q. Alors, qu'on soit bien clairs : pour vous, et probablement pour tous ceux qui
7 étaient là dont vous avez dit qu'ils étaient venus défendre le Président Gbagbo, il
8 s'agissait pour l'armée française, si j'ai bien compris ce que vous avez dit, de déloger
9 le Président Gbagbo ? Page 29, ligne 8 : « déloger le Président Gbagbo ». C'est ce que
10 vous avez dit.

11 C'est bien ça, hein ?

12 R. Oui, c'est ce qu'on a eu comme information.

13 Q. D'accord.

14 Et vous nous avez dit, qu'on comprenne bien, que beaucoup d'Ivoiriens dont vous
15 nous avez précisé que beaucoup n'étaient pas, si j'ai bien compris, politiquement
16 engagés, puisqu'il y avait des gens du Nord, qu'il y avait... mais ils se disaient tous
17 patriotes ; beaucoup sont venus s'interposer, c'est bien ça, entre les soldats français
18 et la résidence du Président Gbagbo ? Est-ce que j'ai bien compris ?

19 R. Oui, c'est ce que... Vous m'avez bien compris.

20 Q. Et c'est à ce moment-là que l'armée française a tiré ; c'est cela ?

21 R. Oui, c'est le moment.

22 Q. D'accord. D'accord, d'accord.

23 M^e ALTIT : Alors, nous avons une... une vidéo à montrer. Alors, je ne sais pas,
24 Monsieur le Président, si vous voulez qu'on la montre tout de suite ou si vous
25 voulez qu'on la montre à la reprise ?

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Elle dure combien de temps.

27 M^e ALTIT : Pas très long. Le *time code*, je vous le dis dans la seconde.

28 M. MacDONALD : L'ERN est le même ?

- 1 M^e ALTIT : 41:35 à 43:14, ça nous fait une minute et quelques. Très bien.
- 2 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Eh bien, je pense que nous
- 3 pourrions la voir maintenant et ensuite faire la pause.
- 4 M. MacDONALD : Excusez-moi, c'est juste pour l'ERN si ce n'est...
- 5 M^e ALTIT : Oui, oui, ça vient, ça vient, ça vient. Je vous le donne.
- 6 Alors, le numéro : CIV-D15... CIV-D15-0002-0057. C'est ça ? 0057.
- 7 *Time code*, je répète : 41:35 à 43:14. Et il s'agit d'une interview de l'ancien
- 8 ambassadeur de France en Côte d'Ivoire qui était là à l'époque des faits, qui a été mis
- 9 en ligne par la journaliste qui a réalisé l'interview le 27 février 2015. Voilà.
- 10 M. MacDONALD (interprétation) : Monsieur le Président, l'Accusation soulève une
- 11 objection.
- 12 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Oui ? Vos explications ?
- 13 M. MacDONALD (interprétation) : Nous sommes prêts à débattre de cette question
- 14 hors la présence du témoin.
- 15 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Débattre de quoi ?
- 16 M. MacDONALD (interprétation) : Notre objection par rapport à cette interview.
- 17 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Par rapport au fait que cette
- 18 interview soit montrée au témoin ?
- 19 M. MacDONALD (interprétation) : Oui. J'aimerais revenir un peu plus tard, parler
- 20 des raisons qui motivent mon objection.
- 21 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Bien. Nous allons donc faire
- 22 la pause maintenant et nous reprendrons nos débats à 11 h 30 avec vos explications.
- 23 M. MacDONALD (interprétation) : Entre-temps, j'invite les juges de la Chambre à se
- 24 pencher sur cet extrait avant notre retour dans la salle de façon à ce que nous
- 25 puissions discuter avec les juges. C'est au prétoire électronique, rien n'empêche les
- 26 juges de... d'examiner cet élément. Cela ne signifie pas que l'élément est admis, mais
- 27 cela pourrait être utile.
- 28 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Bien, nous allons donc faire

1 la pause jusqu'à 11 h 30, moment où nous reprendrons nos débats.

2 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.

3 *(L'audience est suspendue à 11 h 00)*

4 *(L'audience publique est reprise à 11 h 33)*

5 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.

6 Veuillez vous asseoir.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : À nouveau, bonjour à tous.

8 Avant de redonner la parole au Procureur afin qu'il soulève son objection, je
9 souhaiterais m'adresser à... au conseil de la Défense. Je vous demanderais de bien
10 vouloir nous expliquer le contexte... la pertinence de... de ce contexte. Le... Je parle
11 de l'interview, s'agissant de ce témoin, bien entendu.

12 M^e ALTIT : Merci, Monsieur le Président.

13 En réalité, tout ce que vient de dire le témoin peut être vérifié par ce que dit
14 l'ambassadeur, et ce que dit l'ambassadeur peut être vérifié ou, utilisons un autre
15 terme, précisé. C'est-à-dire que les deux sont véritablement liés, et de rapprocher les
16 deux nous permet à nous tous... nous permettrait à nous tous de nous faire une
17 véritable idée de ce dont parle le témoin, une véritable idée dans le sens de mieux
18 connaître, mieux approcher la vérité des événements.

19 Alors, j'illustre ce que je dis.

20 Le témoin...

21 Permettez une seconde.

22 *(Discussion au sein de l'équipe de la Défense)*

23 Alors, premier élément : le témoin, comme l'ambassadeur, parle des chars qui vont
24 vers la résidence du Président Gbagbo à Cocody. En ce qui concerne le témoignage,
25 c'est page 29 — 29 de quelle date ? — d'aujourd'hui, lignes 6 à 13. Et pour ce qui
26 concerne l'ambassadeur, vous l'avez, si vous avez vu, et je pense que vous l'avez
27 vue, la... la vidéo.

28 Sur les lieux, qu'on s'entende bien sur ce que dit le témoin, parce que c'est ça qui est

1 important, c'est de comprendre véritablement ce qui s'est passé de manière précise.
2 Le témoin connaît parfaitement les lieux, il connaît parfaitement Abidjan. Il peut
3 donc préciser ce que dit l'ambassadeur, lequel ambassadeur donne des éléments qui
4 nous permettent de mieux comprendre ce que dit le témoin. Donc, il y a une sorte
5 d'interaction, comme cela, permanente entre la vidéo... enfin, le court extrait que
6 l'on veut diffuser, et ce que dit le témoin, chacun prenant sens par rapport à l'autre.

7 Le témoin... Alors, par exemple, je vous donne un exemple, la rue du Bélier, la rue
8 du Bélier dont parle — qui ? — l'ambassadeur, le témoin peut nous dire où elle se
9 trouve et quelle est la configuration des lieux — chose fondamentale pour nous. De
10 même, le témoin peut éclairer la Chambre et les parties sur ce qui est dit dans la
11 vidéo.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Maître Altit, je pense que
13 c'est suffisant. Je voulais simplement avoir un contexte.

14 M^e ALTIT : J'en ai encore pour vous, si vous voulez.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Non, non, c'est parfait.
16 Je donne la parole à M. le Procureur.

17 M. MacDONALD (interprétation) : Merci, Monsieur le Président.

18 Nous avons déjà commencé à débattre de cette question hier... savoir l'utilisation de
19 pièces provenant de parties tierces. Il s'agit d'une interview d'une personne, et le
20 contenu de cette interview, à notre avis, ne peut pas être versé au dossier par le
21 truchement d'un témoin.

22 À notre avis, le contenu peut être présenté au témoin sans lui présenter la vidéo. Et
23 plus tard, la Défense pourra inviter M. Lidec (*phon.*) à venir parler à la Chambre.
24 Pour l'instant, nous ne savons pas dans quel contexte l'interview a été réalisée. Nous
25 ne connaissons pas tous les détails.

26 On essaie de se servir d'une pièce provenant d'une partie tierce, du témoignage
27 d'une partie tierce sur vidéo, et on essaie de coincer le témoin pour lui faire accepter
28 un récit et le corroborer sans pour autant convoquer M. Lidec (*phon.*).

1 M. Lidec (*phon.*) ne peut pas être contre-interrogé. Je ne peux pas contre-interroger
2 M. Lidec (*phon.*) pour le moment, car il s'agit d'une... d'un extrait vidéo. C'est une
3 affirmation que je ne peux pas contester. Personne ne peut le faire, d'ailleurs, même
4 pas la Chambre. Ce ne serait possible que si la Défense appelait à la barre ce... cette
5 personne en tant que témoin.

6 Or, en l'occurrence, la Défense essaie de faire verser au dossier une pièce par le
7 truchement de ce témoin. Et à notre avis, ce n'est pas admissible en procès devant la
8 CPI, et c'est ce à quoi je voulais en venir.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Juste un éclaircissement :
10 est-ce qu'il s'agit, d'une... d'une *open source*, d'une source publique ? Est-ce que vous
11 pouvez nous identifier la source, s'il vous plaît ?

12 M^e ALTIT : Oui, Monsieur le Président.

13 Alors, il y a deux choses, hein, si vous permettez : il y a le contexte dans lequel
14 l'interview a été réalisée, dont a parlé le Procureur, et puis il y a un autre élément sur
15 lequel je voudrais répondre, parce que nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec
16 ce qu'a dit le Procureur.

17 Bon, sur le... sur l'interview elle-même, il s'agit d'une interview de l'ancien
18 ambassadeur de France en Côte d'Ivoire, qui était ambassadeur de France de 2002
19 à 2005, c'est-à-dire il sait tout ce qui s'est passé, donc c'est fondamental de pouvoir
20 l'entendre, et qui a été réalisée par une journaliste italienne et qui a été mise par cette
21 même journaliste sur le site YouTube le 27 février 2015.

22 Alors, concernant cette... Donc, les choses sont claires. Concernant cette journaliste,
23 c'est une journaliste indépendante bien connue qui est devenue — parce qu'elle a
24 fait apparemment beaucoup de... de travaux sur l'Afrique en général, sur la Côte
25 d'Ivoire en particulier — une journaliste, donc, reconnue, qui a travaillé pour les
26 plus grands médias, il me semble. C'est une journaliste qui a rencontré un certain
27 nombre de protagonistes de cette affaire, y compris, je crois, la représentante des
28 victimes, pour essayer d'interviewer beaucoup de gens. Elle nous a aussi appelés, si

1 vous voulez tout savoir. Donc, c'est quelqu'un qui... qui s'est intéressé à l'affaire et
2 qui a essayé d'interviewer beaucoup de gens. Alors, ce qui m'amène à mon... à
3 mon... Et qui est bien connu, et qui a travaillé pour les plus grands médias italiens,
4 français, d'autres encore.

5 Ce qui m'amène à mon second point. Le Procureur vous dit : c'est pas possible, parce
6 qu'on veut faire admettre au témoin, par l'intermédiaire de l'ambassadeur, un récit.
7 Donc, d'une certaine manière, il vous dit qu'on veut l'influencer, mais c'est pas du
8 tout le cas. C'est un court extrait destiné à préciser des éléments que le témoin a déjà
9 donnés, lequel témoin, il a pas besoin d'être influencé. Il vient de nous dire, pour la
10 deuxième ou troisième fois, ce qu'il pense du fond de cette affaire en nous donnant
11 un nombre incalculable de précisions. Donc, son narratif, au témoin, il est posé, il est
12 fixé, personne ne peut l'influencer — et, croyez-moi, on l'a tous vu ici.

13 Alors, juste, pardon, un mot à propos de l'*open source*. C'est une *open source* YouTube,
14 donc tout le monde peut la voir.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : La Chambre vous autorise à
16 verser au dossier, enfin, à présenter au témoin l'extrait vidéo.

17 Et d'ailleurs, je demande à M. l'huissier de bien vouloir faire entrer le témoin.

18 À ce moment-là, vous êtes autorisé à diffuser l'extrait vidéo, et nous poursuivrons
19 votre interrogatoire.

20 M. MacDONALD : Quel est le nom de cette journaliste ? Vous avez mentionné la
21 journaliste. Est-ce qu'il s'agit de M^{me} Fagiolo ? Et quel est le titre de... du film qu'elle
22 a réalisé ? Quand... quand est-ce que cela a été réalisé ? Je dispose de toutes ces
23 informations, mais il serait préférable que cela émane de la Défense et qu'on nous
24 explique quel était l'objet de ce film également, qui est cette personne.

25 (*Le témoin est introduit dans le prétoire*)

26 M^e ALTIT : Alors, en l'état de nos informations...

27 Monsieur le Président, je peux répondre ?

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Oui, allez-y.

1 M^e ALTIT : En l'état de nos informations, donc, c'est bien la journaliste que
2 mentionne le Procureur. Le nom du documentaire, je n'en ai strictement aucune
3 idée, puisque je viens de vous dire que c'est une interview qui a été passée sur
4 YouTube en tant qu'*open source*. Alors, peut-être que ça... ça a pris place dans autre
5 chose. Je n'en sais pas plus.

6 M. MacDONALD (interprétation) : Monsieur le Président, j'aimerais qu'il soit
7 précisé au compte rendu : (*intervention en français*) Interview de l'ancien
8 ambassadeur de France en Côte d'Ivoire, Gildas Le Lidec, pour le documentaire sur
9 *Laurent Gbagbo, le droit à la différence*, daté du 1^{er} juillet 2014. Donc, fait en 2014.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Je vous remercie.

11 M. MacDONALD (interprétation) : Et je veux simplement confirmer que ces
12 informations proviennent des métadonnées fournies par la Défense elle-même et qui
13 figurent dans le prétoire électronique Ringtail.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Si vous commencez depuis
15 le début de... de cette vidéo, il y a le titre qui est indiqué.

16 Veuillez recommencer depuis le début. Oui.

17 (*Diffusion d'une vidéo*)

18 M^e ALTIT :

19 Q. Vous avez vu les images ? Oui, celles qu'on vient de voir.

20 R. Oui, je viens de voir ces images.

21 Q. D'accord.

22 Alors, la personne qui est interrogée explique pourquoi les chars...

23 M. MacDONALD (interprétation) : Objection.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Contentez-vous de poser
25 votre question sans préambule. Il vient de voir ce qui a été expliqué. Posez votre
26 question directement, maintenant que la vidéo a été visionnée.

27 M^e ALTIT :

28 Q. Est-ce que vous pouvez nous dire où se trouve la rue du Bélier ?

1 R. Oui. Je pense bien, c'est cette rue qui passe devant l'ancienne résidence du... du
2 Président de la République, qui... qui... qui se retrouve devant l'hôtel de... de
3 l'Ivoire, directement. Je pense bien c'est cette rue-là.

4 Q. D'accord.

5 Est-ce que vous pouvez nous dire, par rapport au lieu dont parle la personne, où se
6 trouvent Port-Bouët et le 43^e BIMa ?

7 R. Port-Bouët est très loin de l'hôtel Ivoire. « Elle » est après ce que nous appelons...
8 après l'eau, c'est-à-dire après les deux ponts, après le pont Félix-Houphouët-Boigny
9 et après le pont Général-de-Gaulle, se trouve dans la commune de Port-Bouët, où se
10 trouve l'aéroport international de Côte d'Ivoire, l'aéroport international
11 Félix-Houphouët-Boigny. C'est là se trouve Port-Bouët, et c'est là se trouve 43^e BIMa.
12 Ça fait à peu près 10 kilomètres, je crois.

13 Q. Donc, question : pourquoi le chemin emprunté par les chars français ne
14 correspond pas au récit, n'était pas logique, si vous voulez ?

15 M. MacDONALD (interprétation) : Objection.

16 Le témoin n'est pas en mesure de répondre à cette question, « pourquoi le convoi
17 a-t-il emprunté ce chemin ou pas ». Ce n'est pas un militaire — il l'a déjà dit. La
18 question peut être formulée de façon générale. Elle pourrait être posée à quelqu'un
19 qui dispose de ces informations.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Vous avez tout à fait raison.
21 Je...

22 M^e ALTIT : La question n'est pas de savoir pourquoi il a emprunté ce chemin. C'est
23 pas ça, la question qu'on pose. C'est : est-ce que ce chemin était un chemin logique,
24 d'un point de vue topographique ? Et c'est tout. C'est...

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Non, il ne s'agit pas de
26 logique. Pourquoi est-ce que c'est à ce témoin de répondre à cette question ?
27 Pourquoi est-ce que c'est à lui de répondre à une question qui concerne la logique,
28 s'agissant d'un convoi militaire ? Le témoin n'est pas la bonne personne à qui il

1 conviendrait de poser ces questions.

2 Si vous lui demandez, par exemple « est-ce que c'est le chemin le plus court »,
3 « est-ce que, vous, vous emprunteriez ce chemin », mais ne lui demandez pas ce qui
4 est logique ou ce qui n'est pas logique. Merci.

5 M. MacDONALD (interprétation) : C'est un argument qui pourrait être plaidé en fin
6 du procès. L'on pourrait faire valoir la pertinence ou pas de cette question.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Oui, c'est ce que je dis
8 depuis fort longtemps, mais c'est une autre paire de manches.

9 M^e ALTIT : Alors, Monsieur le Président, nous allons poser les questions... des
10 questions posées à un habitant d'Abidjan qui était, par ailleurs, sur place, qui a
11 connaissance — du moins en partie — de ce qui s'est passé, et qui est donc la bonne
12 personne à qui poser ces questions. Ça, c'est une chose.

13 Mais mon point, ici, est un peu différent. C'est que soit on va vite, soit on respecte
14 l'intégralité de règles qui ont été dites un peu différentes. Alors, c'est question
15 d'organisation ou d'adaptation au... au cas par cas, si vous voulez. Mais j'y
16 reviendrai, parce qu'à ce moment-là, nous, on est... on est ouverts, vous pensez bien,
17 et on a été ouverts aussi à un certain nombre de dépassements, disons, que
18 l'Accusation a effectués au cours de son interrogatoire.

19 Pour aller vite, parce que ça (*phon.*) ne pensait pas avoir de conséquences
20 particulières, ici, on est dans un cas de contre-interrogatoire. Je sais bien ce que vous
21 allez me dire. Néanmoins, je crois qu'il faut le prendre en... en considération.

22 Donc... Oui, mais, c'est-à-dire, soit on va dans un sens, soit on va dans l'autre. Donc,
23 à ce moment-là, nous serons beaucoup plus stricts vis-à-vis de l'Accusation et nous
24 ne laisserons pas passer toutes sortes de choses qui nous paraissent pas... qu'il
25 nous paraissait pas indispensable de relever les jours précédents. Mais qu'on
26 s'entende sur ce qu'on fait. Et quant au contre-interrogatoire, la marge de manœuvre
27 est différente.

28 Bon, revenons à notre affaire.

1 Q. Donc, vous êtes un habitant d'Abidjan.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Permettez-moi de vous
3 interrompre pour un instant.

4 J'aimerais simplement que les parties posent des questions au témoin. Le témoin est
5 ici pour répondre à des questions, ce qui implique des faits dont ils ont connaissance,
6 l'on suppose qu'ils pourraient avoir connaissance de ces faits.

7 Ne lui demandez pas ce qu'il pense ou ce qu'il... Enfin, ne demandez pas au témoin
8 d'évaluer de manière subjective des situations. C'est ce à quoi je m'attends de la part
9 d'un témoin et, du coup, de la part des conseils.

10 Je sais que parfois, et c'est le cas du Procureur avant vous, qu'on dépasse un peu ce
11 cadre-là, ce cadre strict, mais cela est acceptable, mais il ne faut pas aller trop loin, il
12 ne faut pas s'écarter trop loin des questions directes. Merci.

13 M^e ALTIT : Très bien, Monsieur le Président. Vos instructions sont claires.

14 Mais j'ai un peu perdu le fil, moi, dans le... dans l'intervalle.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Si je puis vous aider, vous
16 étiez en train de parler de... d'un itinéraire d'un point A vers un point B, et si lui
17 choisirait un tel itinéraire, par exemple, pour se rendre du point A au point B.

18 M^e ALTIT :

19 Q. Bon, alors, le... le trajet était-il le trajet le plus court pour se rendre à Port-Bouët,
20 là où se trouvait le 43^e BIMa ?

21 R. Du convoi militaire français ?

22 Q. Oui, oui, on parle de ça.

23 R. Mais ça dépend d'où ils sont venus.

24 Q. Alors d'où ils sont venus ?

25 R. Je sais pas. Parce que s'ils venaient de Bouaké, c'est qu'ils ont vraiment... ils se
26 sont vraiment trompés de route. Si, vraiment, ils venaient de Bouaké pour aller à
27 « la » 43^e BIMa, c'est que, vraiment, ils se sont trompés de route. Et à ma
28 connaissance, s'ils venaient aussi de Port-Bouët, qu'ils devaient aller à la résidence

1 du... du Président, c'est qu'ils se sont encore trompés de route. Mais, à ma
2 connaissance, ce serait trop facile de dire qu'ils se sont trompés de route, parce que
3 le convoi militaire français, quand « elle » sort de... si « elle » sort du 43^e BIMa pour
4 aller peut-être dans le nord ou à l'intérieur du pays, ou si « elle » sort, ou « elle »
5 vient de l'intérieur du pays, qu'elle veut venir (*inaudible*), ils ont toujours des guides,
6 dans un... dans « un » jeep, qui les guide le chemin.

7 Donc, s'ils venaient de Bouaké pour (*inaudible*) 43^e BIMa, et puis se sont retrouvés
8 vers l'hôtel... hôtel de... hôtel Ivoire, sincèrement, je ne sais pas quoi dire, je sais pas
9 quelle était leur... l'intention et quelle était leur « stratégie ». Je sais pas. Parce que
10 là, ils se sont carrément, carrément détournés de la route qui... qui allait à leur
11 destination s'ils devaient aller au 43^e BIMa. C'est vraiment des positions très, très,
12 très... chose, quoi.

13 Q. Parfait.

14 Alors, vous nous avez expliqué... Qu'on comprenne bien : donc, cette colonne-là,
15 c'est cette colonne qui, ensuite — et c'est votre témoignage — va aller à l'hôtel Ivoire
16 et, ensuite, sera entourée par les civils ivoiriens. C'est bien cela dont on parle ?

17 R. Oui, c'est bien... c'est bien ça on parle, c'est d'eux on parle.

18 Q. D'accord.

19 Alors, page 71, ligne 1 de votre témoignage du 8 mars, vous dites — je vous cite :
20 « On a été bombardés... on a été bombardés par des hélicos militaires qui
21 bombardaient les civils. » Fin de citation.

22 Vous vous souvenez d'avoir dit ça ?

23 R. Oui, je me souviens avoir dit ça.

24 Q. Voilà.

25 Première question : des hélicos, des hélicoptères militaires de quelle nationalité ?

26 R. Moi, à ma connaissance, c'était la Licorne, c'était l'hélico « française », l'armée
27 française. C'était à ma connaissance. Puisque c'est eux qui... qui résistent en Côte
28 d'Ivoire, c'est eux qui ont leur base en Côte d'Ivoire.

1 M^e ALTIT : Alors, nous voudrions diffuser un document vidéo dont le numéro est le
2 suivant : CIV-D15-0002-0115. Alors, il n'y a pas de *time code* parce qu'on montre la
3 vidéo qui dure à peu près une minute, et c'est un extrait d'une émission de la chaîne
4 française Canal+ qui s'appelle *Le Zapping*, au cours... au cours de laquelle il est
5 montré aux spectateurs des extraits audiovisuels des temps forts des différentes
6 émissions de la journée. Et cet extrait montré ici est tiré de l'émission *90 minutes* de la
7 chaîne Canal+. L'extrait a été mis en ligne sur le site YouTube le 1^{er} mars 2011.

8 (*Diffusion d'une vidéo*)

9 Q. Bon, vous connaissiez ces images ?

10 R. Je connais bien les images. Moi, j'aurais souhaité que ça serait encore plus loin.
11 Sinon, je connais bien les images.

12 Q. Vous auriez souhaité quoi ?

13 R. Que la durée soit un peu... peut-être deux minutes, c'était mieux. Sinon, je
14 connais bien l'image. Je connais très bien l'image.

15 Q. Qu'on passe plus d'images de ces incidents ?

16 R. Bien sûr.

17 Q. Est-ce que c'était à ce qui est montré là que vous faisiez allusion quand vous
18 disiez : « On a été bombardés par des hélicoptères militaires qui bombardaient les
19 civils » ?

20 R. Oui, bien, c'est ce que j'ai dit. Et c'est... ce sont ces images-là, ce sont ces moments
21 forts, là.

22 Q. Où étiez-vous à ce moment-là ?

23 R. Moi, j'étais pas... J'étais à Abidjan, mais j'étais pas sorti. J'étais à la maison.

24 Q. D'accord.

25 Vous pouvez nous en dire plus sur ce bombardement ?

26 R. Oui, je... je peux... Selon les informations que j'ai, je peux vous donner des
27 informations. Et ce que je disais, je pense que ces images ont été provoquées par...
28 par certains problèmes que l'armée française... ou je crois que c'était par rapport aux

1 bombardements des avions de Yamoussoukro qui révoltaient les Ivoiriens et qui ont
2 (*phon.*) décidé de marcher sur la... 43^e BIMA. Et marcher aussi dans... la marche allait
3 avoir lieu dans... Puisqu'en allant à 43^e... à 43^e BIMA, vous avez le quartier Biétry, le
4 quartier de la... de Zone 4 où habitaient tous les ressortissants de la communauté
5 internationale, à peu près. Donc, ces jeunes gens, la population avait décidé d'aller
6 marcher contre « la » 43^e BIMA. Et pour que... Je sais pas quelle stratégie que l'armée
7 française avait « mis » ou bien ils avaient employée de... de cette manière. Pour eux,
8 c'était pour couper... couper les deux ponts. Je crois que dans... dans la (*inaudible*), si
9 vous avez d'autres... si vous allez voir le lendemain, l'armée française avait coupé
10 Abidjan en deux parties, c'est-à-dire les deux ponts étaient coupés, qui ont été...
11 coupés par l'armée française. Et les contrôles d'aller de l'autre côté étaient devenus
12 très rudes. Ça contrôlait tout le monde. On permettait pas aux gens de passer, même
13 d'aller dans les quartiers vers Port-Bouët, tout ça, parce qu'il fallait protéger le
14 camp... le camp militaire. Et je crois c'est pour cela que, tellement le monde venait, si
15 l'armée française... peut-être, d'après eux, s'ils n'avaient pas procédé de diviser la
16 population qui traversait, de les bloquer derrière l'eau, c'est-à-dire vers le Plateau,
17 vers Abobo, de les laisser de l'autre côté, et diminuer la population de l'autre côté
18 pour que, eux, ils puissent gérer la situation. Je crois que c'était leur opération, ça. Je
19 crois bien, à « mon » connaissance, c'était ça.

20 Q. Vous nous avez dit que la population avait réagi en venant protéger, enfin, en
21 s'interposant entre l'hôtel Ivoire et la résidence présidentielle.

22 Qu'est-ce qui s'est passé après les... Qu'est-ce qui s'est passé ? La population s'est
23 placée là, et ensuite ?

24 R. Là, vous parlez toujours de l'hôtel Ivoire ?

25 Q. Je parle toujours de l'hôtel Ivoire.

26 Mais il y a une succession d'événements, n'est-ce pas, puisque les tirs ont lieu, si je
27 comprends bien, les tirs d'hélicoptères sur les... sur les véhicules, sur tout ce qu'on a
28 vu, ont lieu avant que la population vienne s'interposer.

1 Ou... ou... Je... Pardon, je vous pose la question pour qu'on... on sache exactement.

2 C'était... Là, c'était la nuit, ce qu'on a vu.

3 R. Oui, bien, c'était la nuit quand la population avait décidé de marcher contre

4 « la » 43^e BIma.

5 Q. D'accord.

6 Et quand, après, vous nous expliquez que la population s'interpose entre l'hôtel

7 Ivoire et la résidence présidentielle — l'hôtel Ivoire où étaient les Français et la

8 résidence présidentielle —, ça, c'est le... lendemain ? C'est quand ?

9 R. Là, c'est... c'est ce parti-là qui va... Parce que là, je sais pas si c'était... l'hôtel

10 Ivoire était avant les... les opérations de nuit ou si c'était le lendemain. Mais ça

11 m'« étonnait » si c'était le lendemain, c'était avant... parce que le lendemain, déjà, le

12 pays était coupé en deux et... c'est-à-dire, Abidjan était coupée en deux. Donc, ça

13 pouvait pas être... C'était avant. L'hôtel Ivoire était avant ça, je crois bien.

14 Q. D'accord.

15 Alors, on va passer tout à fait à un autre sujet. Dans votre témoignage

16 du 7 mars 2016...

17 Dans votre témoignage du 7 mars 2016, page 65, ligne 11, à propos des slogans dont

18 vous parlait le Procureur, c'est-à-dire « on gagne ou on gagne », d'une part, et « il n'y

19 a rien en face, c'est mais » d'autre part, vous dites : « Ça ne veut pas dire que ce sont

20 des slogans violents — je vous cite —, ce sont des slogans de campagne, comme eux

21 aussi avaient des slogans. » Fin de citation.

22 Première question...

23 J'ai dit page 65, ligne 11, non ? Alors, si je ne l'ai pas dit, pardon, je vous donne la

24 référence : page 65, ligne 11.

25 Première question : « comme eux aussi avaient des slogans », « eux aussi », c'est

26 qui ?

27 R. Je veux parler de RHDP, les... les autres qui faisaient les campagnes aussi. RHDP,

28 je parle de RHDP.

1 Q. C'est-à-dire les pro-Ouattara. C'est ça que vous voulez dire ?

2 R. Bon, quand on parle de RHDP au début de la campagne, il y avait plusieurs
3 candidats : il y avait le candidat Ouattara, il y avait le candidat Bédié, donc on parle
4 de l'ensemble RHDP.

5 Q. D'accord. D'accord, d'accord.

6 Alors, nous avons une vidéo...

7 M. MacDONALD (interprétation) : Objection.

8 Monsieur le Président, est-ce qu'on ne pourrait pas poser la question d'abord, avant
9 de montrer la vidéo et lui demander quel est le slogan, de mémoire, plutôt que
10 d'utiliser une vidéo qui a été filmée en 2013, si j'ai bien compris. Enfin, c'est
11 contre-productif. D'abord, il faut poser la question. Et pour l'instant, il n'y a pas de
12 question.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Enfin, la façon de poser des
14 questions, comme vous l'avez fait... votre stratégie, ou en ce qui concerne les
15 questions, vous regarde, et la Défense choisit sa propre stratégie en matière de
16 questions et sa tactique aussi.

17 M. MacDONALD (interprétation) : Non, mais j'aimerais poser une objection
18 officiellement. La façon dont la Défense fournit des informations au témoin, bien que
19 ce ne soit pas la partie qui ait cité ce témoin... Donc, je veux une objection formelle
20 au dossier, parce qu'ils veulent montrer une vidéo au témoin à propos de... qui
21 seraient des slogans, mais avant de ce faire, comme on l'a fait lors de notre
22 interrogatoire principal où on n'a pas le droit d'être directif, ils n'ont qu'à poser la
23 question avant.

24 Parce que maintenant, le témoin, ici, est à la barre, il dit « l'autre côté, l'autre camp
25 pro-Ouattara, RHDP, utilisait aussi des slogans ». Très bien. Dites-nous quels sont
26 ces slogans. Posons-lui la question tout de suite, avant de lui montrer cette vidéo.

27 Et je tiens à dire cela officiellement. D'après le pouvoir discrétionnaire dont vous
28 disposez, et puis vous avez... et vous êtes ici pour la manifestation de la vérité, alors,

1 qu'on pose d'abord la question au témoin, et ensuite *selon ce qu'il dit, on lui montre la
2 vidéo. Et nous tenons à ce que ceci soit noté au compte rendu. C'est une objection officielle.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : J'ai bien compris. J'ai bien
4 compris.

5 Mais quand je lis le... la transcription en anglais, je n'avais même pas encore compris
6 que la Défense allait montrer une vidéo. Ce n'a pas encore été dit.

7 Enfin... donc ce qu'on a sur la transcription, on pourrait avoir une vidéo, on pourrait
8 avoir une question, je ne sais pas en ce qui concerne la (*inaudible*)... Quand on suit
9 avec le *transcript* anglais, on ne sait pas ce qui va être montré.

10 Mais bon, je répète : c'est au conseil de choisir sa tactique, sa façon de présenter les
11 documents, et ensuite, c'est aux parties de discuter, et la Chambre tranchera.

12 Mais alors, allez-y, Monsieur... M^e Altit.

13 M^e ALTIT : Merci... Merci, Monsieur le Président.

14 Si vous permettez, un mot sur ce débat — juste un mot — pour être tout à fait clair.

15 La Défense se calque — se calque — sur ce qu'a fait l'Accusation. Et je vais vous le
16 dire, je vais vous expliquer ce que nous faisons, avec les mots de mon estimé
17 confrère...

18 Ah bon, pardon. Avec les mots de la Chambre... avec les mots de la Chambre qui
19 avait autorisé, donc, l'Accusation à... à intervenir.

20 Je cite... Et, pardon, Monsieur le Président, je vous cite : « Eh bien, il montre une
21 vidéo — donc, c'est le Procureur, on parle du Procureur — et pose des questions. Je
22 ne crois pas qu'il y ait le moindre problème à montrer la vidéo au témoin et à
23 l'interroger sur cette vidéo, la première question consistant à lui demander « Est-ce
24 que vous savez quoi que ce soit à propos de cette vidéo ? »

25 Bon, eh bien, on suit le... on suit ce qui a été dit, il me semble, et on suit par
26 conséquent ce qu'a fait le Procureur, puisque c'était au bénéfice du Procureur, ce que
27 vous disiez là.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Donc, vous êtes d'accord

1 avec moi ; je ne suis pas en contradiction avec moi-même. Enfin, on ne peut pas
2 discuter de cela. J'ai décidé.

3 M. MacDONALD (interprétation) : Non, je pense que... Non, mon collègue n'est pas
4 franc du collier, là. Non, il y a eu une objection *de Maître O'Shea. On a dit qu'on ne
5 peut pas diriger le témoin, être directif. Enfin, on sait très bien comment ça marche.
6 Vous voulez que je regarde le... la transcription ou vous êtes prêt à l'admettre ?

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Monsieur MacDonald, je
8 vous en prie.

9 La parole est à la Défense. Elle doit poser ses questions au témoin.

10 M. MacDONALD (interprétation) : Ça, j'entends bien. Je comprends bien ce que
11 vous dites. J'ai bien compris votre décision aussi. Mais j'ai un gros problème, parce
12 que vous nous... on enduit (*phon.*) tout le monde en erreur.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Pas moi, en tout cas.

14 M. MacDONALD (interprétation) : Très bien.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Maître Altit, je ne veux pas
16 que vous répliquiez. Je voudrais que vous poursuiviez votre interrogatoire. La
17 pendule tourne. Allez-y.

18 M^e ALTIT : Merci, Monsieur le Président.

19 Écoutez, nous, on peut se... on peut suivre ce qu'on nous dit de faire, et on s'y
20 tiendra. C'est simplement pour dire que nous allons dans le sens qui nous est
21 indiqué.

22 Bon, donc, nous allons passer une vidéo.

23 Est-ce que j'ai donné déjà les...

24 Je vais vous donner les informations nécessaires. Alors, le numéro :
25 CIV-D15-0001-3944. Alors, il n'y a pas de *time code*. C'est un clip musical qui vient
26 d'une *open source*, YouTube, le 27 janvier 2013.

27 Q. Alors, en ce qui me concerne... en ce qui vous concerne, Monsieur le témoin,
28 est-ce que vous pourriez avoir la gentillesse d'écouter attentivement les paroles ?

1 M^e ALTIT : Pardon, et c'est une réponse, en même temps, au Procureur, je crois. Je
2 corrige : ça a été mis en ligne sur le site YouTube le 20 août 2009. Donc, ça date
3 du 20 août 2009, pas 2013. Et nous, nous l'avons récupéré le 27 janvier 2013, pour
4 être précis.

5 (*Diffusion d'une vidéo*)

6 Q. Alors, est-ce que vous avez écouté les paroles ?

7 R. Oui, j'ai écouté.

8 Q. Est-ce que vous pouvez nous dire de quoi il s'agit ?

9 R. D'abord, avant de répondre à votre question, c'est pour vous dire que les Ivoiriens
10 sont formidables. Parce que, pourquoi je dis ça, ils mettent tout dans amusement. La
11 musique, là, nous, nous appelons ça « coupé décalé ». C'est comme ça on appelait la
12 musique. C'est... c'était la danse « coupé décalé ».

13 Je vous donne un exemple aussi pour... Je reviens un peu en arrière pour le coup
14 d'État qui a eu lieu en Côte d'Ivoire contre le Président Bédié. Le même jour, dès le
15 lendemain, il y a un groupe de jeunes qui ont créé une chanson qu'on appelle
16 *Le balayeur*. C'est un coup d'État, ils ont pris ça pour faire une chanson, pour faire un
17 amusement, et que ça avait pris l'ampleur, même, en Côte d'Ivoire. Et tout le monde,
18 quand tu parles un peu dans... partout, tu vois, on chantait *Le balayeur*. Ensuite tu
19 (*inaudible*) balayer. C'est ça, l'Ivoirien.

20 Cette musique, c'est ce que j'avais dit ici, j'ai dit : pour moi, il y avait pas « On gagne
21 ou on gagne ». Moi, je savais pas comment est-ce que d'autres l'apprenaient. Je l'ai
22 dit ici. C'est pas (*inaudible*) pour moi. C'est... c'est de la musique simple. C'est de
23 la... c'est de la danse, c'est de la chanson. Ce qu'elle disait dedans, ce sont des
24 paroles de...de... c'est des paroles de l'église. Peut-être, elle disait ça pour faire ça
25 (*phon.*). C'était des paroles de l'église, elle chantait le nom de Jésus, elle chantait le
26 nom d'un certain Zamblé (*phon.*) devant (*phon.*), elle chantait la gloire qu'on a gagné.
27 On gagne, on gagne. Je sais pas ce qui... Moi, sincèrement, personnellement, au
28 niveau de mon intelligence, je sais pas ce que ça veut dire, « On gagne ou on gagne ».

1 Moi, je dis ça ici, je dis : peut-être que ça veut dire que quand tu as gagné, tu as... ou
2 bien tu perds, tu es toujours gagnant. Moi, je dis *c'est comme ça peut-être d'autres
3 ont pu. Mais pour moi, j'ai dit et j'ai répété ici : c'était de la musique de campagne.
4 C'est ce que j'ai dit.

5 Q. Là, dans la chanson, est-ce que ce sont des paroles politiques ?

6 R. Je ne vois rien de politique dedans. Personnellement, moi, mon analyse, je ne vois
7 rien de politique dedans.

8 Q. Ce clip, vous l'aviez déjà vu ?

9 R. Je l'ai plusieurs fois dansé. Oui, je l'ai ... Vous voulez la vérité, non ? Je l'ai
10 plusieurs fois dansé. Ça, c'est la vérité, je vous dis.

11 Q. La première fois que vous avez entendu la chanson, c'était quand, si vous vous
12 souvenez — à peu près, à peu près ?

13 R. Je crois que la chanson était sortie, je l'ai entendue dans un maquis. J'étais allé
14 manger avec des amis. C'est là j'ai entendu la chanson, là.

15 Q. Vous vous souvenez de l'année, plus ou moins ?

16 R. Je sais pas. Peut-être c'est depuis 2010, ou bien... Je... Je sais pas. C'est entre 2009,
17 2010, je crois, cette chanson a été faite.

18 M. MacDONALD (interprétation) : Sur ce point, j'aimerais noter les métadonnées,
19 parce que c'est 2009, d'après la Défense, mais, d'après les métadonnées, nous, c'est
20 plutôt en 2007. Donc, je m'en remets à la Défense.

21 M. LE JUGE TARFUSSER (interprétation) : Enfin, je ne comprends pas. Ce n'est pas
22 si difficile de savoir quand cette chanson a été mise sur les ondes pour la première
23 fois. Je ne pense pas que ce soit le témoin qui soit en mesure de vraiment dire quand
24 ça a été sorti. Mais... enfin, je ne... je ne comprends pas.

25 M^e ALTIT : Monsieur le Président, ça a été mis en ligne sur YouTube à plusieurs
26 reprises. Et celui qu'on a pris avait été mis en ligne le 20 août 2009, apparemment.
27 Mais, on... on va vérifier. Si c'est 2007, c'est 2007. Ça pose pas de problème.
28 En tout cas, c'est pas... ça n'a aucun impact sur ce qu'on est en train de dire.

1 M. LE JUGE TARFUSSER (interprétation) : Bien.

2 M^e ALTIT :

3 Q. Cette chanson, là, est-ce qu'elle est diffusée... est-ce qu'elle était diffusée, à
4 l'époque — peut-être toujours, j'en sais rien —, dans beaucoup de contextes
5 différents ? Vous comprenez ce que je veux dire ?

6 R. Oui, je vous ai bien compris. Mais les chansons, à ma connaissance, que, nous, on
7 avait utilisées pour la campagne, c'était...

8 Q. Pardon, je vous interromps, parce que c'est...

9 R. Allez-y.

10 Q. ... c'est pas exactement ma question. Après, on va venir à la campagne.

11 R. D'accord.

12 Q. Mais là, on parle de la chanson — la chanson.

13 Est-ce que cette chanson, cette chanson hors campagne, on a... Bon, est-ce que cette
14 chanson a été diffusée dans des contextes différents, dans des... Vous nous avez dit
15 que vous aviez dansé dessus. Est-ce que c'était dans la campagne, par exemple ? Je
16 peux vous poser la question : est-ce que vous avez dansé dessus dans la campagne ?

17 R. Merci, Maître. J'ai... j'ai compris où vous voulez en venir. Maintenant j'ai bien
18 saisi.

19 La chanson, (*inaudible*) aussi, à ma... à ma connaissance, c'est passé aussi à la télé. Et
20 c'est... c'est chanté tout le temps dans les maquis, dans les... dans... dans... Moi, je
21 l'ai dansé, dans... dans... dans... Je vous ai dit je l'ai écouté pour la première fois
22 dans un maquis, et je l'ai dansé aussi, je crois, dans un anniversaire où j'étais allé, à
23 un anniversaire d'un ami. Mais en vérité, il faut que je sois honnête avec vous, moi,
24 j'ai pas entendu ça dans la campagne. Ça, tout sincèrement, moi, j'ai pas entendu
25 ça — cette chanson, en tout cas. Mais j'entendais parler de « On gagne ou on gagne
26 pas », mais je savais pas que ça parlait de cette chanson-là. Ça, je pense pas. J'ai pas
27 entendu.

28 M. MacDONALD (interprétation) : Une minute. Il y a une question de sémantique,

1 parce que le témoin est-il en train de dire « On gagne et on gagne » ou « On gagne ou
2 on gagne » ? Une distinction que j'arrive pas à entendre de la part du témoin. J'arrive
3 pas à faire la différence.

4 R. D'accord. Je vais répéter. Je vous ai dit que j'entendais parler de « On gagne ou on
5 gagne ». C'est ce que j'ai dit. Je sais pas quelle est la différence, parce que... Je sais
6 pas si je prononce ça correctement. Mais je parle de la chanson, je parle ce qui est dit
7 dans la chanson. Je sais pas si je prononce bien, mais c'est de ça je veux parler.

8 M^e ALTIT : Monsieur le Président. Pardon. J'étais en train de... donc je n'ai pas...
9 Corrigez-moi si je me trompe, mais j'ai l'impression que le Procureur a posé une
10 question au témoin, là, lorsque... directement ? Ou je me suis trompé ?

11 M. LE JUGE TARFUSSER (interprétation) : Non, il n'a pas posé de question directe
12 au témoin. Il a juste émis un doute dont il m'a fait part, mais le témoin,
13 spontanément, a répondu. Voilà.

14 M^e ALTIT : Spontanément. Parfait.

15 M. LE JUGE TARFUSSER (interprétation) : Je le regardais et, visiblement, mon
16 visage marquait... était frappé d'interrogation, et il l'a lu sur mon visage.

17 M^e ALTIT : Alors, tout va bien.

18 Q. La chanteuse, là, vous la connaissez ?

19 R. Oui, je la connais, mais je me souviens pas de son nom. Sinon, je la connais. C'est
20 une vedette en Côte d'Ivoire. C'est une chanteuse, tu vois.

21 Q. Et si je vous rafraîchissais la mémoire ?

22 R. Ça me fait plaisir.

23 Q. Donc, je vais vous donner le nom, un nom, et vous allez me dire s'il s'agit de cette
24 personne-là. D'accord ?

25 R. D'accord.

26 Q. Antoinette Allany ?

27 R. Oui.

28 Q. C'est bien elle ?

1 R. Oui, c'est bien elle.

2 Q. Est-ce qu'elle est toujours une vedette aujourd'hui en Côte d'Ivoire ?

3 R. Bon, je... Elle reste toujours une vedette, oui. Mais il y a longtemps, moi, j'ai pas
4 de ses nouvelles.

5 Q. D'accord.

6 Me ALTIT : Alors, nous avons une vidéo à passer.

7 Originellement, Monsieur le Président, nous voulions passer la vidéo que nous
8 avons notifiée il y a de cela un certain temps à la... à l'Accusation après lui avoir...
9 après l'avoir divulguée à l'Accusation, je crois, il y a un an, à peu près.
10 Le 17 mars 2014, il y a deux ans.

11 Et puis, hier soir, vers les minuit, vers les minuit, nous avons découvert une autre
12 version de la même vidéo, du même extrait que nous voulions diffuser, en meilleure
13 définition... meilleure définition — de meilleure qualité, disons, de meilleure
14 qualité.

15 Alors, nous avons envoyé cet extrait à l'Accusation ce matin, puisque vous nous
16 avez encouragés à avoir des relations *inter partes*, en demandant à l'Accusation si elle
17 voyait un quelconque inconvénient à ce que nous passions la nouvelle version. Nous
18 n'avons pas de réponse. Donc, permettez-moi...

19 M. MacDONALD : Parce que vous l'avez pas demandée.

20 Me ALTIT : Eh bien, on vous a envoyé un e-mail ce matin.

21 M. MacDONALD : Non, non, mais on nous a remis la vidéo à 11 heures.

22 Me ALTIT : Non, on vous a envoyé l'e-mail ce matin, puis...

23 M. MacDONALD : Oui, mais la vidéo, on l'a reçue à 11 heures.

24 Alors, tout ça pour dire qu'on n'a pas d'objection. On nous a pas demandé à la
25 pause, on nous a rien demandé. Alors, moi, je sais pas quand on va la présenter,
26 cette vidéo. Est-ce que c'est aujourd'hui ou demain ? J'en ai aucune idée. Mais le
27 point est qu'il y a un... (*Interprétation*) Moi, je ne regarde pas mes e-mails en ce
28 moment. J'ai mis mon *out of office*.

1 Désolé, je change de langue en plein discours.

2 Enfin, pas d'objection contre cette vidéo. Quel que soit le passage qui intéresse la
3 Défense, qu'ils y aillent.

4 M. LE JUGE TARFUSSER (interprétation) : Très bien. Merci, Monsieur MacDonald.

5 Allez-y.

6 Bien sûr, pour nous, nous apprécions toute vidéo de meilleure qualité, bien sûr.

7 M^e ALTIT : Alors, d'abord, merci. Je voudrais le dire tout à fait clairement. Je
8 remercie l'Accusation parce que c'est vrai qu'on a envoyé un e-mail ce matin, et c'est
9 vrai qu'on a remis, c'est ce dont parlait le Procureur, en réalité, on a remis
10 matériellement le... le film à la pause. Et donc, merci de ce... de ce... de cette
11 démarche confraternelle.

12 Alors, maintenant, le numéro de la nouvelle vidéo... de la nouvelle vidéo est
13 CIV-D15-0004-1178. Je peux répéter : 1178. Le *time code* est 8:42 à 14:13 — 8:42 à 14:13.

14 M. MacDONALD : Est-ce que vous avez des détails ?

15 M^e ALTIT : Oui, oui.

16 Alors, il s'agit d'une vidéo passée à la RTI, concernant le meeting de clôture qui a
17 suivi la visite d'Alassane Ouattara à Bouaké le 30 novembre 2013 — 2013. Et elle a
18 été mise en ligne le 30 novembre 2013 sur le site Internet Abidjan.net. Voilà les
19 détails que nous avons.

20 M. LE JUGE TARFUSSER (interprétation) : Mais il y a quelque chose qui manque
21 parce que l'interprète n'a pas réussi à saisir l'intégralité de vos propos qui ont été
22 prononcés à la vitesse de la lumière — je parle de la cabine anglaise. Je ne sais pas de
23 quel mot exact il s'agit.

24 M^e ALTIT : Alors, je veux bien répéter, mais comme je le disais au fil de la pensée, je
25 ne me souviens plus exactement ce que j'ai dit. Alors, si vous me disiez
26 éventuellement où vous en étiez, je pourrais essayer de retrouver.

27 M. LE JUGE TARFUSSER (interprétation) : Mais si vous lisez le compte rendu en
28 français, vous y trouverez probablement votre question. Cela devrait vous aider.

1 M^e ALTIT : Alors...

2 M. LE JUGE TARFUSSER (interprétation) : Le... Il s'agit du nom du site Internet.

3 Merci.

4 M^e ALTIT : Oui. Alors, donc, le meeting à Bouaké était le 30 novembre 2013, et la
5 vidéo a été mise en ligne le même 30 novembre 2013 sur le site Internet Abidjan.net.

6 M. MacDONALD : Êtes... êtes-vous sûr de l'ERN ? On m'informe... Parce que nous,
7 à ce minutage-là, on a une carte.

8 M^e ALTIT : On vérifie. On vérifie.

9 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Je confirme que le document
10 CIV-D15-004-1178 est téléchargé en tant que vidéo dans le prétoire électronique.

11 M. MacDONALD (interprétation) : Mais ce n'est pas une chanson.

12 M. LE JUGE TARFUSSER (interprétation) : Eh bien, moi, je vais voir ce que c'est —
13 s'il pense que c'est une chanson. Quoi qu'il en soit, nous allons voir les images.

14 M^e ALTIT : Bon, alors, petit problème de *stamping*.

15 Avec l'autorisation de la Cour, et avec son indulgence, peut-on passer la pièce
16 maintenant ? On lui donne en même temps un nouveau numéro ERN que l'on
17 donnera immédiatement à nos...

18 Non, on peut pas ? Je vois...

19 M. MacDONALD : Il faut que ça soit « uploadé » dans eCourt.

20 M^e ALTIT : Ah... Ou que le... Oui, c'est une bonne idée... Ou que le greffier
21 d'audience lui passe... lui donne un numéro de pièce d'audience. Comme ça, on
22 saura à quoi se... se référer.

23 M. LE JUGE TARFUSSER (interprétation) : Normalement, c'est une chanson, n'est-ce
24 pas ? C'est bien ça ? Non ? Ce n'est pas une vidéo qui montre une chanson ?

25 M^e ALTIT : C'est pas exactement ça. C'est la... la fin d'un meeting où, en effet, il
26 me...

27 Oui, mais je... je réponds.

28 Où, en effet, il y a de la musique. On est d'accord ? Il y a de la musique, mais c'est la

1 fin d'un meeting. C'est pas vraiment un clip musical, si vous voulez. Et l'on me dit
2 qu'on a le bon numéro, maintenant, donc CIV-D15-0004-1179. Est-ce que c'est...
3 Mais elle n'est pas encore sur eCourt.
4 Et nous pouvons la montrer dans l'intervalle. Oui ?
5 M. LE JUGE TARFUSSER (interprétation) : Eh bien, dans ce cas-là, nous allons voir si
6 c'est bien la vidéo que vous aviez l'intention de diffuser.
7 (*Diffusion d'une vidéo*)
8 M. MacDONALD (interprétation) : L'Accusation est prête à... à faire une objection...
9 Euh, non, pas une objection, une admission.
10 M. LE JUGE TARFUSSER (interprétation) : Oui, il y a une grande différence entre les
11 deux.
12 Je vous en prie.
13 M. MacDONALD : « On gagne et on gagne. » « *Kokyoko koko* » (*phon.*) — « On va
14 gagner. »
15 (*Interprétation*) Voilà ce qui est dit dans la chanson, et moi, je n'ai pas de problème
16 avec ces mots.
17 (*Intervention en français*) « On gagne et on gagne. » « *Kyoko koko.* » « On va gagner. »
18 (*Interprétation*) Je suis prêt à admettre ces mots.
19 M. LE JUGE TARFUSSER (interprétation) : Donc, vous admettez que vous n'avez
20 pas admis grand-chose, parce que nous avons entendu ces mots aussi.
21 M. MacDONALD (interprétation) : Oui, mais les choses sont claires. C'est consigné
22 au compte rendu d'audience. Si la Défense est prête à l'accepter, je pense que chacun
23 se sentira beaucoup mieux.
24 M. LE JUGE TARFUSSER (interprétation) : Merci.
25 Maître Altit ?
26 M^e ALTIT : Oui, merci, Monsieur le Président.
27 Écoutez, on va pas... Une admission, c'est une admission. Alors, donc, vous me
28 permettez d'interroger le témoin ?

1 M. LE JUGE TARFUSSER (interprétation) : Bien sûr. Je vous en prie.

2 M^e ALTIT : Merci.

3 Q. Alors, aviez-vous vu ces images avant aujourd'hui ?

4 R. Oui.

5 Q. Pour les besoins de l'enregistrement, que chante... que chante la chanteuse
6 Antoinette Allany ? Qu'est-ce qu'elle dit ?

7 R. Ce que je vous ai dit tout à l'heure, dans les propos de sa chanson, quand elle dit
8 « *yawéla* » (*phon.*), ça veut dire, je crois, en baoulé, ça veut dire « Dieu », je crois bien.
9 C'est ce que ça veut dire en baoulé. Mais elle chante la parole de Dieu, et elle dit
10 « *turo, turo* », « nous allons gagner la victoire de Dieu ». C'est ce que ça veut dire,
11 c'est ce qu'elle veut dire, au juste. Ça veut dire que quand vous croyez en Dieu et
12 que vous êtes un croyant et que vous mettez votre problème en Dieu, « *turo turo* »,
13 vous allez atteindre votre objectif, parce que Dieu ne vous laissera jamais tomber.
14 C'est ce que la chanson dit. Et vous-même, vous avez vu la chanson. Elle est... elle
15 est... Tout le monde a envie de l'écouter et danser. Vous avez vu la première dame,
16 le Président lui-même...

17 Q. On y vient. On y vient.

18 Donc, si je comprends bien ce que vous nous dites, c'est une chanson d'inspiration
19 religieuse ?

20 R. Oui, c'est ce que ça veut dire, c'est ce que la chanson veut dire.

21 Q. D'accord.

22 Alors, le Procureur est intervenu il y a quelques secondes, mais je crois que... en...
23 en prononçant des mots... mais je crois que c'est plutôt « *tchoko tchoko* » (*phon.*), non,
24 plutôt que ce qu'il a dit ?

25 R. Vous savez, y a la langue... y a le langage ivoirien aussi, notre façon de parler
26 notre français. On dit « *tchoro tchoro* » (*phon.*). C'est-à-dire, « *tchoro, tchoro* », « à tout
27 prix, on va gagner ». C'est ça, ça veut dire.

28 Q. D'accord. D'accord.

1 Alors, on va faire un... on va faire un arrêt sur image à 12:30, à la minute 12:30. Et
2 nous allons parler de ce que l'on voit sur l'écran de l'image — *Evidence 2. Evidence 2.*
3 Voilà. Donc, c'est une image de ce que... qui est extraite de ce qui vient d'être passé,
4 diffusé.

5 Est-ce que vous pouvez nous dire qui se trouve sur cette image, qui elles sont, les
6 personnes qui sont là ?

7 R. D'accord. Merci, Maître.

8 D'abord, à ma gauche, c'est M^{me} Dominique Ouattara, la première dame.

9 Celui qui est assis, là, c'est M. le Président Alassane Ouattara, qui est assis là.

10 Et celle qui a donné (*phon.*) dos, c'est la chanteuse.

11 Maintenant, comme je vois pas bien les... les images des deux dames, je pense c'est
12 la ministre... la ministre Camara, je pense bien, si je me trompe pas.

13 Et l'autre, là aussi, je crois c'est une ministre aussi, qui aujourd'hui est ministre.
14 Voilà.

15 Q. Merci.

16 Alors, on va vous montrer trois secondes, toujours de cet... je dis trois secondes, c'est
17 une approximation, toujours de cette vidéo. Merci.

18 Qu'est-ce qu'elle faisait, M^{me} Ouattara, là ?

19 R. Elle est en train de danser.

20 Q. Elle est en train de danser. Et sur quoi elle danse ?

21 R. Sur la chanson.

22 Q. Laquelle ?

23 R. De... La chanson qu'on vient de parler de ça tout à l'heure, de... de la dame, là,
24 « On gagne ou on gagne. »

25 Q. « On gagne ou on gagne. »

26 Ma question : ça, c'était en 2013, donc il y a relativement peu de temps. Est-ce que
27 cette chanson est toujours diffusée ? Est-ce qu'elle est toujours populaire aujourd'hui
28 chez les Ivoiriens ?

1 R. Oui, elle est toujours diffusée, il y a des gens qui écoutent jusqu'aujourd'hui.

2 Q. Est-ce qu'elle est utilisée dans des réunions politiques, à part ce... ce meeting
3 particulier ?

4 R. À ma connaissance, non.

5 *(Discussion au sein de l'équipe de la Défense)*

6 Q. D'accord. Nous allons vous montrer maintenant un arrêt sur image tiré d'une
7 vidéo. C'est ça ?

8 Alors, vous vous souvenez que le Procureur vous avait montré une vidéo concernant
9 les slogans, hein ? Vous vous souvenez de ça ?

10 Bon. Il vous a montré une vidéo dont la référence est la suivante :
11 CIV-OTP-0075-0058. C'était un reportage de la RTI diffusé le 3 décembre 2010. Nous
12 allons faire un arrêt sur image... trois captures d'écran, nous allons faire trois
13 captures d'écran, trois arrêts sur image, nous allons vous interroger sur ces images,
14 si vous voulez bien.

15 M. MacDONALD : Êtes-vous sûr d'avoir la bonne ERN, juste pour être certain ?

16 *(Interprétation)* Je me lève, Monsieur le Président, parce que, lorsque nous avons
17 vérifié le document 0075-0058, nous n'avons pas trouvé de pièce. Apparemment,
18 aucune pièce n'existe sous ce numéro. C'est la raison pour laquelle j'interviens.

19 *(Intervention en français)* Pardon.

20 M. LE JUGE TARFUSSER *(interprétation)* : Elle existe. Elle existe.

21 M. MacDONALD *(interprétation)* : Oui. Toutes mes excuses.

22 M. LE JUGE TARFUSSER *(interprétation)* : Nous avons vérifié.

23 M. MacDONALD *(interprétation)* : C'était une... une confusion entre OTP et la
24 Défense.

25 M^e ALTIT : Donc on est bons.

26 M. MacDONALD : Vous êtes bons.

27 M^e ALTIT : D'accord.

28 M. MacDONALD : Vous êtes les meilleurs !

- 1 M^e ALTIT : Il me fait peur, parfois, il me fait peur !
- 2 Alors, le premier arrêt sur image, le premier *screenshot* tiré de la vidéo du Procureur
- 3 est donc le numéro... Il est à la... à la minute 2, 34 secondes, 23 centièmes, et son
- 4 numéro en tant que pièce de la Défense est : CIV-D15-0004-1158.
- 5 On va les mettre à la suite. Alors, je vous donne le deuxième.
- 6 M. LE JUGE TARFUSSER (interprétation) : N'allez pas trop vite avec les numéros,
- 7 s'il vous plaît, pour la cabine anglaise.
- 8 M^e ALTIT : Je peux répéter le numéro, hein, si vous voulez.
- 9 Oui ? O.K.
- 10 M. LE JUGE TARFUSSER : Oui.
- 11 M^e ALTIT : En tant que pièce de la Défense : CIV-D15-0004-1158. O.K. ?
- 12 Je vais vous donner le deuxième, comme ça, vous l'aurez. Deuxième arrêt sur
- 13 l'image en tant que pièce de la Défense : CIV-D15-0004-1159 — 1159. *Time code* : 2 mn
- 14 35 :1^e — 2 mn 35 :1^e.
- 15 Et le troisième, toujours en tant que pièce de la Défense : CIV-D15-0004-1160. Je
- 16 répète, de toute manière.
- 17 Vous voulez que je répète ? Non ?
- 18 *Time code* : 2 mn 51... Ah, pardon... 2 mn 51 s et 18^e — 2 mn 51 s et 18^e.
- 19 M. LE JUGE TARFUSSER (interprétation) : Est-ce que je pourrais m'enquérir de la
- 20 nature exacte du problème en ce moment ?
- 21 M^e ALTIT : Il n'y a pas de problème. C'est simplement qu'on essaie de zoomer, parce
- 22 que la question porte sur ce qu'il y a marqué sur... C'est sur *Evidence 2*, hein ? Sur...
- 23 On essaie de zoomer pour interroger le témoin sur ce qu'on peut voir.
- 24 M. MacDONALD : Je crois qu'il n'y a pas le choix de montrer la séquence pour
- 25 qu'on voie bien. C'est la seule façon de le voir, parce que c'est... c'est à partir de
- 26 eCourt ou Ringtail, la résolution, on perd en résolution. Donc, il est plus facile, des
- 27 fois, de tout simplement montrer la vidéo. Ou, sinon, va falloir faire un extrait de la
- 28 pièce. Ou, sinon, je pourrais admettre. C'est ça que vous voulez dire ? Oui ? Sinon, je

1 peux faire une admission.

2 Mais... Mais c'est plus à la Défense de faire des admissions, Monsieur le juge, mais,
3 bon...

4 M^e ALTIT : Monsieur le Président, c'est pas très... En effet, pour le coup, c'est vrai, le
5 Procureur a raison : c'est pas... la définition n'est pas très bonne avec l'arrêt sur
6 image. Mieux vaudrait passer le court extrait.

7 Nous approchons lentement mais sûrement de 13 heures. Que préférez-vous que
8 nous fassions ?

9 M. MacDONALD : Monsieur le Président...

10 M. LE JUGE TARFUSSER (interprétation) : C'est le seul moment où vous dites que
11 l'Accusation a raison. C'est seulement sur ce point, n'est-ce pas ? Vous l'admettez ?

12 M. MacDONALD : Monsieur le Président, ce que je proposerais, on peut peut-être
13 prendre la pause maintenant. Je regarde l'extrait avec mon collègue, on admet ce
14 qu'il y a sur la pancarte pour qu'on puisse le... le dire au témoin, et comme ça, c'est
15 plus clair pour tous et chacun. C'est ce que j'ai à vous proposer.

16 M. LE JUGE TARFUSSER (interprétation) : Eh bien, moi, j'aurais fait la proposition
17 inverse, c'est-à-dire diffuser la vidéo maintenant et faire la pause après. Je ne sais pas
18 combien de temps il faut pour voir la vidéo, mais cela nous permettrait d'avancer.

19 M^e ALTIT : Nous sommes prêts, Monsieur le Président, on peut la diffuser.

20 M. LE JUGE TARFUSSER (interprétation) : D'accord.

21 *(Diffusion d'une vidéo)*

22 M^e ALTIT : Monsieur le Président, je m'en remets à vous. Soit je commence, soit on
23 prend la pause, comme vous voulez — à interroger le témoin.

24 M. LE JUGE TARFUSSER (interprétation) : Sur les images que nous venons de voir,
25 je pense qu'il serait bon que vous posiez vos questions, que nous n'ayons pas à y
26 revenir après.

27 M^e ALTIT : Très bien, très bien.

28 Q. Alors, vous avez vu les images. Qu'est-ce que vous avez vu sur ces images ?

1 Qu'est-ce que vous avez repéré sur les images qu'on vient de vous passer, très
2 rapidement, là ?

3 R. Mais, c'est des images le Bureau du Procureur avait déjà montrées. C'est quand ils
4 avaient annoncé la victoire du Président, que la population est sortie « tout joyeux »
5 pour manifester, « content ». Ils avaient les placards où ils ont écrit, je crois, « 100 %
6 pour Gbagbo », un truc comme ça. C'est ce que j'ai vu, la joie dans la rue d'Abidjan.

7 Q. Alors, concernant ces placards, c'est-à-dire... ce que vous voulez dire par
8 « placards », c'est des affiches ?

9 R. Des affiches.

10 Q. Des affiches. Voilà.

11 Concernant ces placards, vous avez cité à l'instant le slogan. Vous pouvez nous le
12 répéter ?

13 R. J'ai dit, je crois bien, ce qui est écrit, si je me souviens bien, puisque moi, j'avais
14 (*inaudible*), on avait mis « 100 % pour Gbagbo » ou bien « 100 % Gbagbo » (*inaudible*),
15 quelque chose comme ça, je crois. Mais je me souviens plus. Mais il y avait « 100 %
16 pour Gbagbo », je crois.

17 Q. Voulez-vous que je vous rafraîchisse un petit peu la mémoire là-dessus ?

18 M. MacDONALD : Je peux faire une admission, si vous voulez.

19 M^e ALTIT : Oui, bien sûr.

20 M. MacDONALD : « Gbagbo Président, 100 % pour la Côte d'Ivoire ».

21 M^e ALTIT : C'est ça, Monsieur le Président.

22 R. C'est ça, Monsieur le Président. C'est bien ça. Merci.

23 M^e ALTIT : Ce slogan dont on vient de parler à l'instant, là, était-ce un des slogans
24 officiels de la campagne ?

25 R. « 100 % Président Gbagbo » ?

26 Q. Ce qu'on a dit.

27 R. Non, il y avait plusieurs sortes de publicités. Non, non, ce n'était pas un slogan.

28 Ce sont...

1 Q. Pardon, si vous permettez, je vais... je vais essayer de préciser, parce que c'est
2 peut-être le mot « slogan » qui...

3 Vous avez vu ce qui est marqué sur la... sur l'affiche ?

4 R. Oui.

5 Q. Vous nous l'avez dit, et je le répète ici : « 100 % Gbagbo Président, 100 % pour la
6 Côte d'Ivoire ». Ça, ce mot-là, enfin, ce... cette expression, cette formule, « Gbagbo
7 Président 100 % pour la Côte d'Ivoire », c'est ça, un slogan, c'est une formule. Vous
8 voyez ce que je veux dire ?

9 R. C'est ça.

10 Q. Donc, ma question : est-ce que c'était, cette formule-là, ce qu'il y avait sur le
11 placard, est-ce que c'était une formule qu'on répétait dans les meetings, pour la
12 campagne, bref, est-ce que c'était l'une des... l'une des expressions que chacun
13 s'appropriait ?

14 R. Oui, mais presque tout le monde. Oui. Oui.

15 M. LE JUGE TARFUSSER (interprétation) : Je crois qu'il faudrait que nous fassions la
16 pause maintenant.

17 M^e ALTIT : Si vous permettez, Monsieur le Président, j'ai une question, et vraiment
18 très, très, très rapide, et puis après, on pourra tout à fait changer de... de sujet.

19 M. LE JUGE TARFUSSER : Oui.

20 M^e ALTIT : Ma question : est-ce que...

21 Donc, on est d'accord sur ce que veut dire « slogan », c'est-à-dire une formule que
22 l'on utilise parmi les militants d'un parti et qui... et qui rassemble les gens. Est-ce
23 qu'il y avait d'autres formules comme celle-ci utilisées pendant la campagne ? Est-ce
24 que vous vous souvenez d'autres formules ?

25 R. Oui, il y avait des posters aussi où ils avaient écrit... ils avaient écrit dessus « On
26 gagne ou on gagne ». Ça aussi, oui. Oui.

27 M^e ALTIT : Monsieur le Président, j'ai... j'en ai terminé.

28 M. LE JUGE TARFUSSER (interprétation) : Merci beaucoup.

1 Nous allons donc maintenant faire la pause jusqu'à 14 h 30.

2 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.

3 (*L'audience est suspendue à 13 h 03*)

4 (*L'audience publique est reprise à 14 h 32*)

5 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)

6 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.

7 Veuillez vous asseoir.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Eh bien, bon après-midi,
9 tout d'abord, Monsieur le témoin.

10 Je donne donc la parole à la Défense pour qu'elle puisse poursuivre ses questions.

11 Vous avez la parole, Maître Altit.

12 M^e ALTIT : Merci, Monsieur le Président.

13 Q. Monsieur le témoin, le 8 mars 2016, vous nous disiez, pages 48, 49, et lignes 20 à 4,
14 enfin, plus exactement à partir de la ligne 20, page 48, jusqu'à la ligne 4, page 49, à
15 une question concernant la présence de M. Bakayoko — je cite — « à la télé quelques
16 minutes avant minuit », vous répondiez : « J'ai vu ça à la télé ivoirienne, la RTI. » Le
17 Procureur vous demandait : « Vous rappelez-vous ce qu'il a dit à ce moment-là,
18 avant l'heure de minuit ? Vous rappelez-vous des détails de ce qu'il a dit ? » Et vous
19 disiez : « Si je me... Bon, si je me souviens bien, je ne peux pas trop rentrer dans les
20 détails, mais je sais qu'il avait dit qu'on devait être patients, qu'il n'était pas encore
21 minuit, que les résultats sont en train d'être analysés, que c'est en train de venir.
22 Attendons minuit avant qu'il puisse donner sa décision. Je crois que c'est ce que j'ai
23 dû entendre. » Fin de citation.

24 M^e ALTIT : Alors, nous souhaitons montrer une vidéo au témoin dont le numéro est
25 CIV-D15-0001-0583. Il s'agit d'une vidéo diffusée à la RTI le 1^{er} décembre 2010
26 à 23 h 55, et mise en ligne le 23 février 2013 sur le site... sur YouTube, et il s'agit de la
27 conférence de presse donnée par Youssouf Bakayoko, président de la CEI,
28 le 1^{er} décembre 2010 à 23 h 55. Le *time code* est du début de la vidéo à 2 mm 10.

1 *(Diffusion d'une vidéo)*

2 M. MacDONALD (interprétation) : Je tiens à dire que l'Accusation est prête à
3 admettre la date, le contenu de la vidéo, pour le dossier. Donc, c'est arrivé
4 le 1^{er} décembre, quelques minutes avant minuit — d'ailleurs, c'est... il y a un
5 horodatage —, et c'est M. Bakayoko, le président de la commission... de la CEI, et le
6 contenu, aussi, devrait être mis au dossier, s'il vous plaît.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Maître Altit.

8 M^e ALTIT : Merci, Monsieur le Président. Nous notons l'admission par l'Accusation.

9 Q. Monsieur le témoin, est-ce que ce sont les images dont vous... que vous nous
10 disiez avoir vues ?

11 R. Oui, Monsieur... Maître.

12 Q. Aux fins de l'enregistrement, pouvez-vous nous dire qui est la personne qui
13 parlait sur la vidéo ?

14 R. Oui, c'est le président Youssouf Bakayoko.

15 Q. Il était président de quoi ?

16 R. Président de la CEI.

17 Q. Et c'est quoi, la CEI ?

18 R. C'est ceux qui sont chargés d'organiser les élections.

19 Q. D'accord.

20 Et pourquoi devait-il, le président Bakayoko, donner des résultats ?

21 R. Mais les résultats le président Bakayoko devait donner, c'étaient des résultats
22 provisoires, je crois. C'était leur rôle, c'est-à-dire que « toutes » les résultats qui
23 devaient venir de... de toutes les « différents » régions du pays, et que la finale...
24 C'est-à-dire que, de temps en temps, le porte-parole Bamba (*phon.*), qui était passé,
25 donnait les résultats selon... pendant la commission siégeait et approuvait et validait
26 que les résultats qui étaient venus étaient... étaient bien, qu'il y avait pas de
27 problème. Donc, le porte-parole donnait les résultats à la population. Et en finale, lui,
28 il devait venir donner les résultats provisoires définitifs.

1 Q. D'accord.

2 Et quelle est l'autorité compétente en Côte d'Ivoire pour prononcer les résultats
3 définitifs de l'élection présidentielle ?

4 R. D'après la constitution de la Côte d'Ivoire, c'est la Cour constitutionnelle.

5 *(Discussion au sein de l'équipe de la Défense)*

6 Q. Connaissiez... Connaissiez-vous ou connaissiez-vous l'affiliation politique de
7 Youssouf Bakayoko ?

8 R. Pardon ?

9 Q. Est-ce que vous savez à quel... Est-ce que vous saviez, à l'époque, à quel parti
10 politique appartenait Youssouf Bakayoko ?

11 R. Il appartient *(phon.)* au PDCI.

12 Q. Est-ce que vous pouvez nous rappeler ce qu'est le PDCI, s'il vous plaît ?

13 R. Le PDCI... vous rappeler PDCI comment ?

14 Q. C'est-à-dire, c'est quoi, le PDCI ? C'est... c'est quel...

15 R. Le Parti démocratique de Côte d'Ivoire.

16 Q. Merci.

17 Nous allons revenir à un moment sur... dans un avenir proche...

18 *(Discussion au sein de l'équipe de la Défense)*

19 Nous allons revenir dans un avenir proche à un thème... à un thème parent de celui
20 qu'on vient d'aborder, mais je profite de ce moment pour vous poser une question.

21 Vous avez dit quelque chose le 9 mars, dans votre témoignage, page 14, qui m'a
22 beaucoup intéressé. Vous avez dit — je vous cite : « Il n'est pas forcé que tous les
23 ressortissants du Nord appartenaient au parti d'Alassane. » Un peu plus loin :
24 « Vous allez trouver des gens du Nord qui n'appartiennent... qui appartiennent au
25 parti de Gbagbo. Vous allez trouver des gens de chez Gbagbo qui appartiennent au
26 parti d'Houphouët-Boigny. » Et un peu plus loin encore, vous dites : « Chacun avait
27 sa position, son candidat. » Fin de citation.

28 Qu'est-ce que... Je comprends bien, et nous comprenons tous ce que vous voulez

1 dire, mais c'est important pour nous que vous nous donniez le... le sens de cela,
2 parce que, vous voyez, quand on est loin, on a tendance à voir les choses de manière
3 un peu simplificatrice. Et on... nous voudrions saisir la complexité des choses à
4 travers ce que vous dites là.

5 R. O.K. Merci, Maître.

6 Voilà ce que je peux résumer, vous expliquer, pour que tout le monde comprenne ce
7 qui se passe en Côte d'Ivoire.

8 J'étais en train de vous dire, parce que j'ai l'impression qu'on fait croire, ou les gens
9 croient, je dis bien on fait croire ou les gens croient que tous les ressortissants du
10 Nord qui sont, par exemple, qu'on appelle les Dioula, « appartient » « à le » seul
11 parti qui est le RDR, qui est le parti de M. Alassane. Et tous les Baoulé, les (*inaudible*),
12 qui sont les Baoulé et les Agni qui « partient » au PDCI, le parti... l'ancien... feu
13 Président... Houphouët-Boigny. Et le FPI « partient » que les Bété, « partient »...
14 Non. Non, c'est pas comme ça en Côte d'Ivoire. C'est ce que je voulais dire.

15 Je veux dire que vous allez trouver des gens du Nord. Dans les gens du Nord, vous
16 allez trouver des gens qui sont RDR, qui « partient » au parti de M. Alassane
17 Ouattara. Mais en même temps, aussi, dans le Nord, vous allez trouver aussi des
18 gens qui sont des militants du PDCI, qui sont aussi des militants du FPI du... de
19 Gbagbo. Vous allez trouver aussi des militants du PIT ou des différents partis. La
20 même chose dans la région de... de... de... Président Gbagbo, des Bété, vous allez
21 trouver des Bété PDCI, beaucoup même, PDCI. Et vous allez trouver aussi FPI. Vous
22 allez trouver aussi RDR qui sont dans cette région. Pareil, aussi, au Sud. Vous allez
23 trouver pareil. C'est pour vous dire qu'il y a le mixte de mélange des différents
24 ressortissants qui « partient » à différents partis. C'est ce que je veux dire. Je sais pas
25 si je me suis fait comprendre.

26 Q. C'est très clair. En tout cas, je trouve ça très clair et très intéressant.

27 R. Merci, Maître. Merci.

28 Q. Puisque les choses étaient complexes, y avait-il, à votre connaissance, des leaders

1 de la Galaxie patriotique qui étaient du Nord ?

2 R. Oui.

3 Q. Qui, par exemple ?

4 R. Il y avait Youssouf... Youssouf Fofana, il avait Zeguen Touré, il y avait Seydou, il
5 y avait Navigué... Navigué Konaté. Et tous ceux-là, ils venaient du Nord. Il y en
6 avait plusieurs. Il y en avait...

7 Q. Il y en avait plusieurs.

8 R. Oui.

9 Q. Oui. D'accord.

10 Et hier, vous nous parliez de la jeunesse du RHDP.

11 R. Oui.

12 Q. C'est-à-dire l'autre côté, si j'ai bien compris.

13 Est-ce que, là aussi, il y avait une sorte de diversité parmi les... les leaders de la
14 jeunesse du RHDP ?

15 R. À ma connaissance, je peux vous dire oui, mais je peux pas trop te citer les
16 noms — peut-être un ou deux ou trois noms, pas plus —, mais il y avait aussi le
17 mélange. Il y avait le mélange, Maître. Oui, il y avait un mélange, pareil que de
18 l'autre côté aussi.

19 Q. Alors, si vous permettez... si vous permettez, je voudrais revenir quelques
20 instants aux événements qui ont entouré la marche sur la RTI, rapidement.

21 Vous dites, le 9 mars, dans votre témoignage, page 19, lignes 5 et suivantes, à une
22 question de l'Accusation sur la perception, ce que l'Accusation appelle la perception
23 des pro-Gbagbo et de vous-même, lorsque M. Soro annonce qu'il va y avoir... qu'il
24 va y avoir une marche sur la RTI, vous répondez : « Il fallait l'empêcher, et les jeunes
25 se sont mobilisés pour faire des barricades, des barrages partout. »

26 Donc, on comprend de vos propos, en les lisant, là, que c'est une réaction spontanée.
27 Est-ce que c'est exact ou est-ce que c'est... Enfin, est-ce que c'est ce que vous avez
28 voulu dire dans cette phrase-là ?

1 R. Oui, j'ai... j'ai... j'ai voulu dire que c'est... il fallait s'organiser pour les empêcher
2 de venir prendre la télévision. C'est ce que je voulais dire.

3 Q. D'accord.

4 Vous dites un peu plus loin, page 22 — je vous cite : « Il fallait d'abord atteindre les
5 barrages civils avant de venir au sein de la RTI où il y avait les FDS... où il y avait les
6 FDS. »

7 Donc, ce que vous dites — pour que je sois sûr de comprendre, et, avec moi, que tout
8 le monde soit sûr de comprendre —, c'est qu'en réalité les FDS avaient installé
9 quelques barrages — si je comprends ce que vous dites, hein, vous me dites —
10 autour de la RTI, mais que les civils avaient organisé des barrages un peu plus loin
11 sur le trajet, au long du trajet. Est-ce que c'est ça ?

12 R. Oui, c'est ce que j'ai dit.

13 Q. D'accord.

14 Et vous nous avez dit aussi — et là encore, c'est très intéressant — que ceux qui,
15 comme vous, s'étaient mobilisés, c'était pour protéger leur pays. Je peux vous citer.
16 Vous parlez, toujours page 22, de ceux qui s'organisent, et vous dites : « Chacun
17 savait ce qu'il devait jouer. Il devait protéger son pays. Il devait protéger le régime.
18 Les patriotes sont toujours prêts pour défendre leur patrie. »

19 Donc, ma question, c'est ça, c'est pour qu'on essaie de... de bien comprendre,
20 n'est-ce pas ? Le moteur de cette mobilisation, en quelque sorte, c'est... c'est la
21 patrie, c'est l'idée que la patrie, si je comprends ce que vous dites, est en danger.
22 Est-ce que je... Est-ce que c'est bien cela ?

23 M. MacDONALD (interprétation) : Désolé, mais je n'ai pas la ligne. J'essaie de
24 trouver la ligne.

25 M^e ALTIT : Alors, j'ai... J'ai noté, moi, page 22, ligne 19. Alors, c'est peut-être pas la
26 ligne 19, mais c'est à la suite, probablement.

27 Vous l'avez ?

28 M. MacDONALD : Non. Je vois pas la citation.

1 M^e ALTIT : Je vais la retrouver.

2 (*Discussion au sein de l'équipe de la Défense*)

3 Page 22, lignes 25 et 26 : « Chacun avait un rôle à jouer. »

4 M. MacDONALD : D'accord, mais...

5 (*Interprétation*) D'accord, d'accord, mais n'allongez pas la citation pour lui faire dire
6 ce qu'elle ne dit pas. Je vais lire en français.

7 (*Intervention en français*) « On n'avait plus besoin de lancer des mots d'ordre. Chacun
8 avait un rôle à jouer, et chacun savait ce qu'il devait jouer. Il devait protéger... il
9 devait protéger son pays, il devait protéger le régime qui était là. »

10 (*Interprétation*) Ça, c'est la citation exacte.

11 M^e ALTIT : Oui, je l'ai même... Je suis allé même un peu plus loin, je pense, que la
12 suite, un petit peu plus loin. C'est : « Les patriotes sont toujours prêts pour défendre
13 leur patrie. » C'est ça ?

14 Oui, c'est ça, donc c'est la citation exacte.

15 M. MacDONALD : Quelle ligne ?

16 M^e ALTIT : C'est la page 24.

17 M. MacDONALD (*interprétation*) : Madame, Messieurs les juges, je comprends bien,
18 mais mon collègue, en fait, ouvre les parenthèses et ferme les parenthèses. Il a fait la
19 même chose hier. Ce n'est pas la citation entière. Il prend une partie ici, et après il en
20 prend un autre passage, et puis il enferme tout ça dans des... dans des parenthèses,
21 mais il y a 10 lignes en tout, et il y a un contexte aussi. Alors, en français...

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (*interprétation*) : Mais je comprends
23 parfaitement ce que vous me dites, et on ne peut pas faire comme ça, un petit
24 pot-pourri, juste pour que cela soit plus pratique, non. On doit citer... parfaitement
25 ce qui est entre les parenthèses, et ensuite, on pose la question.

26 M^e ALTIT : Mais elle est... Monsieur le Président, elle est citée, sauf que je l'ai pas
27 sous les yeux, là.

28 Le... La... Le moment important, c'est à partir de « chacun avait un rôle à jouer ».

1 Évidemment, on peut remonter plus haut, mais c'est cela qui est choisi, « chacun
2 avait un rôle à jouer », parce que c'est ça, le cœur de ce que dit le témoin. Ensuite, la
3 citation, elle est complète : « Il devait protéger son pays. Il devait protéger le
4 régime. »

5 Alors, on a fait... on a fait, c'est vrai...

6 Il... Il... Il est là, maintenant. C'est plus compliqué, parce que je peux plus voir, là.

7 Mais enfin, bon, il dit deux fois « Il devait protéger son pays ». Alors, on a fait sauter
8 une fois « Il devait protéger ». On pourrait répéter.

9 Après, on a fait... Il y avait « le régime », et il rajoutait « qui est là ». On va pas
10 vous...

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Vous pouviez décomposer
12 la question en deux parties, sans pour autant fusionner deux... deux passages qui
13 sont loin l'un de l'autre.

14 M^e ALTIT : Bon, bon. Enfin, vous voyez, on est loin de la... du soupçon de
15 transformation de la citation.

16 M. MacDONALD (interprétation) : Non, moi, tout ce que je demande, c'est qu'on
17 cite les choses *in extenso*, et c'est tout. S'il y a une phrase, on cite la phrase.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Non, non, on n'est pas en
19 train de dire, Maître Altit, que vous inventez la citation, absolument pas, non. Donc,
20 posez votre question.

21 M^e ALTIT : Monsieur le Président, vous avez raison.

22 Simplement, un mot : ces citations sont faites à partir des premiers *transcript* qui sont
23 souvent, parfois, un peu bruts, avec des répétitions. Parfois, les... le terme n'est pas
24 tout à fait exact. Et donc, quand on... quand, nous, on sait que le terme adéquat...
25 enfin, qu'il a été mal transcrit, on retranscrit bien, donc c'est pas exactement le
26 *transcript*, hein. Ce sont... c'est à partir des premiers *transcript*, ce sont pas des
27 *transcript* définitifs. On travaille sur le *transcript* de la journée, en réalité.

28 Q. Bref. Ah oui, ma question, c'était le patriotisme.

1 Est-ce que vous pouvez nous dire quelque chose sur le patriotisme ? Est-ce que
2 c'était important ? Qu'est-ce que... qu'est-ce que ça représentait ?

3 R. Ça dépend de chacun, qu'est-ce qu'il comprenait ou bien qu'est-ce qu'il a voulu
4 penser du... du... des patriotes.

5 Mais c'était important de défendre la patrie, c'était très important. Et c'est ça qui
6 excitait même les jeunes, à tout ça, parce que les... les jeunes... pensaient et sentaient
7 que la patrie a été victimes des choses. C'est-à-dire qu'on a été... on a été touchés
8 jusqu'au fond de notre patrie, donc il fallait la défendre. C'est ça que les Jeunes
9 Patriotes avaient toujours en idée, qu'il faut défendre la patrie.

10 Q. Merci.

11 Vous dites, page 52, ligne 24 — je vous cite : « C'est les patriotes qu'on mobilisait,
12 ceux qui sentaient que le pays... »

13 Et là, je crois que vous aviez dit, page 52, ligne 24...

14 M^e ALTIT : Je vais vous donner un exemple, Monsieur le Président. Le... le témoin
15 dit : « ou chose ». « Ou chose » n'a pas grand sens le 9 mars, « ou chose », dans le
16 *transcript* de la journée. Et donc... Ligne 24, page 52.

17 Quelle est la citation exacte ? « Que le pays... »

18 Voilà : « le, ou chose », « ceux qui sentaient que le pays, ou chose, est victime d'une
19 injustice. » Ça, c'est la citation exacte. « Le, ou chose » n'a pas grand sens, même
20 aucun sens ici. Ça ne veut rien dire. C'est une habitude de langage du témoin que j'ai
21 noté... faire disparaître lorsque je vous dis la citation, parce que ça n'apporte rien, et
22 au contraire, ça...

23 Bon, si l'on veut être précis à cent pour-cent, je vous dis « ou chose », mais je vois
24 pas... j'en vois pas vraiment l'intérêt. Ça, c'était le même problème qu'avant. Je le dis
25 juste pour préciser les choses. Parfois, il faut être un tout petit peu souple, pas
26 beaucoup, il faut rester dans les... dans les clous, mais il faut savoir s'adapter.
27 Maintenant, je peux dire « ou chose ».

28 M. MacDONALD (interprétation) : Je serai très bref : l'exemple précédent, c'était pas

1 une phrase qui était omise, c'était une... une... C'était pas un mot, c'était une phrase
2 entière.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Oui, je comprends très
4 bien — je comprends très bien.

5 Allez-y, et arrêtons d'ergoter, s'il vous plaît. Je vous invite à aller de l'avant. Je sais
6 que vous devez être souple, mais la question qui avait été soulevée par le Bureau du
7 Procureur était un peu différente, quand même. Alors, allez-y, poursuivez.

8 M^e ALTIT :

9 Q. Alors : « C'est le patriote... » « C'est les patriotes qu'on mobilisait, ceux qui
10 sentaient que le pays, ou chose, est victime d'une injustice, ou des autres pays qui
11 s'ingèrent — je sais pas si c'est exactement ce que vous avez dit, "qui s'ingèrent",
12 mais c'était l'idée — dans les problèmes. »

13 Bon, c'est une sorte de définition du patriotisme que vous nous donnez là. Est-ce que
14 vous pouvez un tout petit peu élaborer, nous en dire un peu plus ?

15 R. O.K., Maître.

16 Ce que j'étais en train de vous dire, vous savez, le rôle d'un... d'un patriote, que ce
17 que, moi, je connais, selon mon analyse, un patriote, c'est celui qui... qui sent que
18 son pays est par exemple attaqué ou subit (*phon.*) des injustices venant de pays
19 étrangers ou d'ailleurs, et qui il n'est pas d'accord de... que son pays suive ce genre
20 de... de chose, qui se révolte — qui se révolte. Vous savez, dans... Il y a certaines
21 choses dans le monde, il y a des comportements qui révoltent et qui amènent
22 souvent la révolution, qui amènent souvent aussi que les gens aient la haine des
23 autres. Tout ça, c'est leur comportement, des uns et des autres, vis... vis-à-vis des
24 autres. C'est ce que je voulais dire. C'est ce que je veux dire, que les Jeunes Patriotes
25 étaient toujours prêts et toujours « être » mobilisés, parce qu'ils estiment que leur
26 pays subit (*phon.*) « certain » injustice, ou les gens se mêlaient de choses qui les
27 regardaient pas. C'est ce que je voulais dire.

28 Q. (*Intervention inaudible*)

1 R. Micro.

2 Q. Donc, dans les *transcript* français du 8 mars 2016, vous parlez... page 75, vous
3 dites : « Dans cette période de trois mois... » Et donc, si je comprends bien, c'est
4 après la proclamation, vous dites : « après la proclamation des deux partis pour les
5 deux candidats, et dans cette période de trois mois... » c'est à la ligne 5 « ... et dans
6 cette période de trois mois, il y a eu tous ces genres d'intervention de l'Union
7 Africaine, de la Cédéao, de l'ONU, et les médiateurs qui ont été choisis pour venir
8 dire le (*phon.*) Président, aller discuter avec Alassane, et chacun donnait sa position. »
9 Est-ce que, selon vous, le Président Gbagbo souhaitait une solution par le dialogue ?

10 R. O.K.

11 Oui, le Président Gbagbo avait toujours souhaité des solutions par... par discussion,
12 par dialoguer. Il a même appelé plusieurs fois pour... pour dire que mais... que
13 les... tout le monde vient recompter... venir compter les urnes. Ça, c'est... tout le
14 monde l'a vu dans... dans les communiqués, à la télé, partout. Il a fait appel. Même
15 les médiateurs qui sont arrivés, tout, il a toujours... toujours dit que les gens
16 veulent venir recompter les urnes pour voir effectivement, ces élections, qui les
17 avait gagnées. Et donc... Parce qu'il dialoguait toujours. Puisque les gens venaient,
18 et puis il y avait discussion. Les gens venaient discuter avec le Président Gbagbo, ils
19 allaient discuter avec le Président Alassane. Il y avait toujours des discussions.

20 Oui, c'est ce que j'ai dit.

21 Q. Merci.

22 M^e ALTIT : Alors, nous souhaitons diffuser une pièce dont le numéro est le
23 CIV-D15-0001-0589. C'est une interview accordée par Laurent Gbagbo à François
24 Chignac, un journaliste d'Euro News le 31 décembre 2010. Et la vidéo a été extraite
25 par la Défense le 4 avril 2012 du site Dailymotion, et l'interview a aussi été diffusée
26 sur la RTI.

27 Le *time code* est 13:35 à 13:52.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Monsieur MacDonald ?

1 M. MacDONALD (interprétation) : Je suis d'accord à ce que toute l'interview soit
2 versée au dossier si la Défense est prête à conclure une admission. Donc, toute
3 l'admission d'Euro News qui a été... qui date du 29, *mais qui a été diffusée le 31, si
4 je ne m'abuse. Je suis donc prêt à une admission.

5 Et d'ailleurs, je sais que je pose des questions souvent à M^e Altit, mais je suppose que
6 M^e Knoops n'a pas d'objection non plus, car, bien sûr, quand je parle d'admission,
7 dans l'idéal, c'est une admission vis-à-vis des deux conseils de la Défense.

8 Je suppose, donc, Maître Knoops, que vous êtes d'accord, le silence valant
9 acquiescement.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : M^e Knoops est tout à fait
11 éveillé, et il ne manquera pas de bondir dès lors qu'il constatera qu'il a quelque
12 chose à dire, éventuellement.

13 Maître Altit (*phon.*), tout va bien ?

14 M. MacDONALD : (*Début de l'intervention inaudible*)... Monsieur le Président.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : D'accord. Donc, le
16 document entier peut être versé.

17 (*Diffusion d'une vidéo*)

18 M^e ALTIT :

19 Q. Vous avez dit... Alors, vous avez dit, à l'instant — page 76 : « Le Président
20 Gbagbo avait toujours souhaité des solutions par discussion, par dialoguer. Il a
21 même appelé plusieurs fois pour dire que tout le monde vient compter, venir
22 compter les urnes. Il a toujours dit... » Je vais un petit peu plus loin : « Il a toujours
23 dit que tous les gens pouvaient venir voir, recompter les urnes, pour voir, les
24 élections, qui les avait gagnées. »

25 Alors, les images que... qui viennent d'être diffusées, les avez-vous vues ?

26 R. Oui.

27 Q. À qui s'adressait le Président Gbagbo ?

28 R. Il... Il s'adressait à... Je crois, il s'adressait à... à la communauté internationale, à

1 l'Union africaine, à tout le monde. Je crois, c'est à tout le monde il s'adressait.

2 Q. D'accord.

3 Les... Les médiateurs, donc, c'étaient ceux que vous venez de... de... de nommer :
4 communauté internationale, Union africaine, et cetera ; c'est cela ?

5 R. Oui.

6 Q. D'accord.

7 À votre connaissance, est-ce qu'il s'est exprimé plusieurs fois, publiquement, pour
8 dire qu'il souhaitait le recomptage des voix ?

9 R. Je crois, si je me souviens bien, oui. Et je crois, c'est... ça a dû passer plusieurs fois
10 à différentes chaînes, je crois bien, oui — je crois bien.

11 Q. S'est-il exprimé pour dire qu'il souhaitait le dialogue avec l'Union africaine ?

12 *(Silence du témoin)*

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : C'était une question,
14 Monsieur le témoin, une question qui vous est posée.

15 R. Maître, vous pouvez reprendre, s'il vous plaît ? Je ne vous ai pas suivi.

16 M^e ALTIT :

17 Q. Alors, le Président Gbagbo s'est-il exprimé pour dire qu'il souhaitait le dialogue
18 avec l'Union africaine, à votre connaissance ?

19 R. Oui, le Président Gbagbo a exprimé ça, il a toujours souhaité de dialoguer avec
20 tout le monde. Il a fait appel à tout le monde. Je crois qu'il y a des images que vous
21 devez avoir, que vous devez montrer, parce que, là, vous montrez les images...
22 *(inaudible)* puis vous les coupez, mais il y a beaucoup des images où il a fait appel à
23 l'Union africaine, à plusieurs structures. Je crois, il y a d'autres images, comme je
24 vous ai dit où il s'est exprimé plusieurs fois.

25 M^e ALTIT : Alors, nous allons diffuser une vidéo dont le numéro est
26 CIV-D15-0004-1157. Il s'agit d'une interview de Laurent Gbagbo accordée à Michel
27 Denisot, un journaliste de Canal+, une chaîne de télévision française, début
28 janvier 2011, au palais présidentiel. Elle a été diffusée le 13 janvier 2011 et mise en

1 ligne le même jour sur le site Dailymotion.

2 Le *time code* : 31 s à 1 mn 30.

3 M. MacDONALD : Vous permettez ?

4 (*Interprétation*) Monsieur le Président, je propose la même admission que tout à
5 l'heure. L'Accusation, avec la coopération des deux équipes de défense, souhaiterait
6 que l'intégralité de l'interview soit versée au dossier, si cela convient à la Défense —
7 « tout » l'interview.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (*interprétation*) : O.K.

9 M. MacDONALD (*interprétation*) : Et c'est une bonne nouvelle, car, dans ce cas-là,
10 nous pouvons retirer la demande de l'Accusation en application de la règle 35. Et
11 nous vous donnerons les numéros plus tard.

12 Merci.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (*interprétation*) : Merci. D'accord.

14 M^e ALTIT : Monsieur le Président, je vous demande 30 secondes, nous allons
15 éclaircir un petit point, si vous permettez.

16 (*Discussion au sein de l'équipe de la Défense*)

17 Mais, Monsieur le Président, il semble qu'il y a un petit malentendu ici, à... Si je
18 comprends ce que vient de dire le Procureur, il veut... il veut considérer... Quels
19 sont les termes ? Je ne voudrais pas trahir le... le sens de ce qui a été dit.

20 M. MacDONALD : L'entièreté de la vidéo.

21 M^e ALTIT : Non, non, l'entièreté de la vidéo, c'est une chose, mais qu'elle soit sur la
22 liste de preuves ou pas, c'en est une autre. C'est ça dont on parle.

23 M. MacDONALD : Non, non.

24 (*Interprétation*) Une précision sur un point : la Défense souhaite utiliser ce document
25 dans le contre-interrogatoire du témoin.

26 Nous n'avons pas d'objection. Notre demande à la Défense, c'est que l'intégralité de
27 l'interview de M. Gbagbo soit admise au dossier au titre de la véracité de son
28 contenu et que la Chambre puisse s'appuyer sur ce document comme étant admis

1 par les deux parties.

2 Indépendamment de cela, et c'est un point distinct, nous avons déposé pour cette
3 vidéo, il y a quelques semaines, une demande d'addition à nos éléments de preuve.
4 La Chambre n'a pas encore rendu sa décision. Et, maintenant, nous utilisons la
5 même vidéo dans le cadre de l'interrogatoire du témoin. Donc, si la Défense admet
6 l'intégralité de la vidéo, notre requête devient nulle et non avenue.

7 Voilà ce que je suis en train de dire. Il n'y a aucun guet-apens, aucune surprise
8 derrière mes propos.

9 Si la Défense n'est pas d'accord, pas de problème, mais la Défense utilise la vidéo
10 dans son contre-interrogatoire, et cela indique les raisons pour lesquelles notre
11 demande était particulièrement pertinente. Ça, c'est une possibilité. Sinon, j'y
12 reviendrai dans mes questions supplémentaires. Mais pour gagner du temps, je
13 pensais que nous pouvions agir de la sorte.

14 M^e ALTIT : Oui, Monsieur le Président. Oui, c'est... je crois qu'on est tous d'accord
15 ici. Ce sont deux questions tout à fait différentes qui n'ont rien à voir. L'entièreté de
16 la vidéo, c'est une chose, très bien, on l'utilise. Le... Qu'elle soit portée sur la liste de
17 preuves du Procureur, c'est tout à fait autre chose. Parce que c'est... sur la liste de
18 preuve, c'est « incriminatoire ». Vous comprenez ? C'est-à-dire qu'il y a des... il y a
19 des conséquences procédurales...

20 M. MacDONALD : Mais quand vous... quand l'Accusation fait une admission et
21 quand admettent une pièce... Pardon.

22 Je veux qu'on s'entende.

23 (*Interprétation*) Peut-être devons-nous préciser les choses, Monsieur le Président.

24 Je suis désolé auprès des interprètes.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (*interprétation*) : J'ai compris.

26 M. MacDONALD (*interprétation*) : Mais je ne suis pas sûr que la Défense comprenne
27 les implications juridiques de l'admission au dossier. Cela n'a plus d'importance sur
28 quelle liste figure ce document. C'est la décision relève de la Chambre maintenant.

1 L'Accusation fait une admission, cela devient un fait, et la Chambre n'a plus besoin
2 de s'occuper à évaluer et apprécier les motifs, car l'admission aboutit au fait que le
3 document est considéré comme véridique, fiable et fidèle à la réalité.

4 Voilà le fond de la signification d'une admission, à moins que je ne m'abuse. Je ne
5 suis pas en train de prendre qui que ce soit par surprise en ce moment. Une
6 admission est une admission. Et c'est autre chose que...

7 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : La phrase n'est pas terminée.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : J'ai du mal à comprendre
9 pourquoi nous débattons de ce point, car nous sommes en présence d'un document,
10 il est soumis, et ça s'arrête là.

11 M^e ALTIT : Monsieur le Président, avec votre permission, nous allons y réfléchir à
12 tête reposée. Et si besoin est, nous vous enverrons un mot ce soir — si besoin est —,
13 alors, parce qu'il y a discussion entre nous sur les implications juridiques éventuelles
14 de cela.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : Si vous avez besoin de
16 discuter, pas de problème, mais je ne comprends vraiment pas pourquoi vous avez
17 besoin de discuter ; mais, enfin, pas de problème, discutez et dites-moi, ensuite,
18 revenez devant moi plus tard.

19 M^e ALTIT : On me dit qu'on n'a pas encore diffusé la vidéo, je... je... Nous allons
20 donc la diffuser, si vous permettez.

21 *(Diffusion d'une vidéo)*

22 Q. Aviez-vous vu ces images ?

23 R. Oui.

24 Q. Est-ce qu'on peut dire qu'il était de notoriété publique que le Président Gbagbo
25 allait rencontrer les représentants de l'Union Africaine ?

26 R. Oui, c'est ce qu'il a dit.

27 Q. Et de quelles discussions parle le Président Gbagbo sur ces images ? Il parle de
28 discussions.

1 R. Il parle de discussions de la crise. On était dans la période de la crise. Il parle de
2 discussions des élections. Il parle de comment il faut sortir de la crise, comment il
3 faut trouver un terrain d'entente entre lui et... et son frère, son frère Alassane. C'était
4 ça derrière objectif discussions.

5 Et comme le Président disait toujours : « Asseyons-nous et discutons. » C'était un
6 slogan, aussi, un mot qu'il utilisait beaucoup.

7 Q. Quelle a été la réponse de ceux que mentionne le Président Gbagbo ?

8 R. Non, ça, je ne sais pas. Je ne sais pas quelle était leur réponse, puisqu'ils sont
9 venus, ils sont repartis. Quelle était la suite, quelle était leur réponse ? Je ne sais pas.
10 Puisque chaque fois, quand il venait, après leur... leur rencontre, chacun... et on
11 faisait une conférence de presse, des gens (*phon.*) disaient dans la conférence de
12 presse ce qu'ils devaient dire et ils partaient.

13 Q. Alors, on va passer à un autre... un autre sujet.

14 Le 7 mars, le premier jour où vous étiez ici, vous nous avez dit — page 50, ligne 5, et
15 je vous cite : « La tension en Côte d'Ivoire était trop élevée. » Je vais un peu plus
16 loin : « Des gens qui ont pris des armes, qui ont attaqué. Vous croyez qu'on veut
17 vous attaquer... non, qu'on veut attaquer votre pays. »

18 M^e ALTIT : Monsieur le Président, j'ai un petit problème de relecture. Je vais vous
19 demander une seconde pour lire sur le *transcript* lui-même. Comme ça, pas d'erreur.

20 (*Discussion au sein de l'équipe de la Défense*)

21 Voilà : « Mais la tension en Côte d'Ivoire était trop élevée. » C'est ce que vous avez
22 dit, hein. « Mais la tension en Côte d'Ivoire était trop élevée. Vous-même... Voyez,
23 vous-même, on vous demande... des gens qui ont pris des armes, qui ont attaqué,
24 vous croyez qu'on veut attaquer votre pays, et les accords, on vous demande là-bas
25 de vous passer de votre Premier ministre, de faire nommer un Premier ministre que
26 l'accord avait imposé et de nommer des ministres qui étaient de la rébellion. »

27 Alors, on est en 2002. Est-ce que vous pouvez nous dire... enfin, plus exactement,
28 c'est après la... l'attaque de 2002, est-ce que vous pouvez nous dire ce que vous

1 entendez par là ? On croit comprendre, mais ce serait encore mieux si vous nous
2 disiez précisément ce dont il est question.

3 R. O.K., Maître. J'étais en train d'expliquer.

4 La Côte d'Ivoire venait nouvellement de rentrer dans cette crise.

5 Q. Mm-mm.

6 R. On n'a pas l'habitude de vivre ça en Côte d'Ivoire. Et donc, on... lorsqu'il y a eu la
7 crise, il y a eu l'attaque, tout ça, les gens ont mis en place que les différents partis
8 aillent discuter à Marcoussis, je crois — à Marcoussis. Et c'est comme ça les décisions
9 sont sorties là-bas où ils ont demandé au président Laurent Gbagbo de s'en passer
10 de son Premier ministre qui était M. Affi N'Guéssan. Et ils ont nommé, je crois, un
11 Premier ministre qui est Seydou Diarra, quelque chose comme ça. Et, en plus, ils ont
12 demandé de faire rentrer d'autres personnes dans le gouvernement. Et ça, ça
13 révoltait la population d'Abidjan. C'est ce que j'ai dit. Ça révoltait les gens. On
14 trouvait que c'était immoral, que des gens prennent les armes par... pour les postes
15 ministériels, que ce n'était pas un bon exemple pour l'Afrique.

16 C'est-à-dire, dans n'importe quel pays, celui qui veut entrer dans un gouvernement
17 ou qui veut être quelque chose, il prend les armes, et on l'appelle : « Bon, Monsieur,
18 déposez les armes, venez être ministre. » C'est ce qu'ils... C'est qu'ils se disaient.
19 C'est ce qui révoltait, c'est ce qui révoltait les gens à... révoltait les gens à Abidjan,
20 parce que les gens trouvaient que c'était immoral, ce n'était pas une bonne chose que
21 les gens prennent les armes et qu'on vienne discuter avec eux pour les faire rentrer
22 dans le gouvernement. C'est ce qu'ils disaient, ce que j'aurais dit aussi.

23 Q. Mais qui impose, parce que vous dites « ç'a été imposé, et cetera ». Qui impose ?

24 R. La discussion a eu lieu en France. Il y avait les responsables, je crois, du
25 gouvernement français qui étaient autour de la table. Donc... Et c'est eux qui ont
26 convoqué cette discussion-là en France. C'est la France qui a convoqué, je crois, la
27 discussion en France. Donc, quand je dis « imposer », il y avait des gens qui... qui...
28 qui étaient là, qui géraient, qui... qui... qui guidaient la... la réunion. Et je crois

1 qu'ils avaient des décisions à donner et qu'ils ont... c'est eux qui ont demandé.

2 Le Président Gbagbo même est là, et il peut vous dire qui sont ceux qui « l'ont »
3 imposé ça.

4 Q. Vous dites ensuite : « Le Président Gbagbo n'avait pas le choix, mais la
5 population n'était pas d'accord, parce qu'il y a ceux-là aussi, il faut comprendre, il y
6 a aussi la population qui n'accepte pas cette injustice. » Alors, pourquoi la
7 population n'était pas d'accord ?

8 R. Oui, je l'ai... je l'ai dit, j'étais à Abidjan même lorsque la réunion... la réunion
9 venait de finir, et puis la décision a été prise, et puis on a enlevé le Premier ministre,
10 et on a nommé un Premier ministre là-bas. À Abidjan, la population n'était pas
11 d'accord, les gens étaient très révoltés même. Ils s'en prenaient même... dans cette
12 période-là, ils s'en prenaient même aux Blancs, parce qu'ils étaient pas d'accord.
13 C'était très mal vu. Mais quand le Président, je crois, est revenu, il a calmé le jeu, il a
14 dit... il a... il a tenu plusieurs réunions au palais, au palais de la présidence, au
15 Plateau. Il a tenu plusieurs rencontres avec la jeunesse, avec différentes associations,
16 laquelle que il a expliqué, il a expliqué la réunion de Marcoussis I, il a expliqué aussi
17 pourquoi qu'il a accepté ces sacrifices. Tout ça. Mais il a aussi expliqué qu'il avait
18 toujours la gouvernance en... dans sa main, c'est-à-dire qu'il gouvernait toujours le
19 pays. Mais il y avait des... des choses qu'il fallait qu'il cède pour calmer les choses et
20 que le pays revienne normal.

21 Ça, les... je crois que vous devez avoir encore les films, je ne sais pas, mais tout ça, ça
22 a été filmé et ça a... ça a été projeté.

23 Q. Donc, si je comprends bien, c'est l'intervention du Président Gbagbo qui a
24 contribué à calmer les choses ; c'est ça... c'est ce que vous dites ?

25 R. Oui, c'est ce que j'ai dit et c'est ce qui s'est passé.

26 Q. D'accord.

27 Et vous dites, page 49, ligne 16 : « Mais, sincèrement... » Je cite : « Mais, sincèrement,
28 ce n'était pas facile parce que la population trouvait ça injuste. » Qu'est-ce qui n'était

1 pas facile ?

2 R. Les... Les décisions n'étaient pas faciles, c'est-à-dire que les décisions « laquelle »
3 que le Président a acceptées, il a cédé certaines choses. Et comme je vous ai dit, j'ai
4 répété, ce n'était pas facile, parce que la plupart de la population abidjanaise, je vous
5 ai dit qu'ils trouvaient ça injuste, qu'il n'était pas normal qu'on aille discuter avec
6 des gens qui ont pris des armes, et c'est pour des raisons des postes « ministère » ou
7 un truc comme ça, puisque c'est... c'est ce que les gens parlaient de ça à Abidjan.

8 Q. D'accord.

9 Vous donnez une explication, vous dites, en parlant de la population, qu'elle n'était
10 pas d'accord, mais elle a fait avec. C'est page 51, ligne 1 : « Mais elle a fait avec. On
11 était obligés d'accepter cette décision parce qu'on pense... » Je crois qu'il est marqué
12 « parce qu'on pense qu'il le fait pour l'intérêt de la Côte d'Ivoire » — fin de citation.
13 « Qu'il », c'est qui ?

14 R. Je... Je vais vous dire que, quand le Président de la République est revenu, il a
15 essayé de calmer le jeu. Et puis, en plus, il a rencontré... je crois qu'il a rencontré la
16 jeunesse au palais présidentiel. Il a rencontré plusieurs... plusieurs associations,
17 plusieurs organisations du pays pour expliquer, pour expliquer « quel était » passé à
18 la réunion. Il a donné son point de vue, il a donné aussi... il a parlé aux Ivoiriens
19 qu'il était le Président de la Côte d'Ivoire, mais voici les conditions qui lui ont été
20 imposées à la réunion là-bas, et qu'il a accepté pour le sacrifice de la Côte d'Ivoire,
21 pour sauver le pays. Ça, il l'a dit, ça a été télévisé, même.

22 Q. D'accord.

23 Le 8 mars, vous nous dites, page 64, ligne 2 — et je vous cite : « M. Gbagbo était non
24 seulement un grand chef d'État de la Côte d'Ivoire, mais il était aussi, à l'époque, un
25 grand chef de l'opposition. » Fin de citation.

26 Qu'est-ce que vous voulez dire par là ?

27 R. Voilà. Ce que j'aurais dit, j'aurais dit : d'abord, avant qu'il soit chef d'État, il était
28 un grand chef de l'opposition, puisque c'est grâce à lui — j'ai expliqué ça ce matin —

1 , c'est lui qui a fait venir le multipartisme en Côte d'Ivoire et c'est lui qui a instauré la
2 démocratie. Donc, c'est pour cela que j'ai dit : c'est un... il a été le premier chef de
3 l'opposition de la Côte d'Ivoire. C'est lui qui a été le premier opposant au
4 Président... au Président Félix Houphouët-Boigny. C'est lui. Et c'est pour ça que j'ai
5 dit : il était un grand chef de l'opposition.

6 Et après, je vous dis : il était aussi un grand chef de l'État. C'était un grand chef de
7 l'État, le Président Gbagbo. Ça, c'est ce que j'ai dit. Je ne sais pas comment vous
8 voulez que je rentre dans les profondeurs, mais, pour moi, il était un grand chef
9 d'État. C'était quelqu'un qui acceptait de dialoguer, de discuter et échanger. Il
10 trouvait toujours des solutions dans... dans... (*inaudible*). Il appelait toujours :
11 « Venez, asseyons-nous et discutons. » C'est lui qui a dit ce mot-là : « Venir s'asseoir
12 et on va discuter autour d'une table. » C'est comme ça que le Président Gbagbo
13 travaillait. C'est comme ça qu'il travaillait.

14 Q. Vous dites, un peu plus loin, toujours à la même page 64, ligne 21 — je vous cite :
15 « L'homme que je connais a toujours lutté pour la souveraineté totale de la Côte
16 d'Ivoire et même aller ... » Et là, c'est pas très clair, mais je suppose que c'est « pour
17 que les pays africains aient la souveraineté et qu'ils soient respectés ». Bon, fin de
18 citation.

19 Et vous dites... Alors, ma question, c'est : est-ce que c'est aussi pour cela que vous
20 considérez que c'était un grand chef d'État ?

21 R. Oui, je vous explique.

22 Vous voyez, le Président Gbagbo, au Cameroun, il est... il a beaucoup de respect et il
23 est beaucoup aimé au Cameroun. Au Togo, pareil. En Guinée, pareil. Moi, j'ai été
24 aussi en Afrique du Sud, j'ai... j'ai vu des gens qui parlaient de lui. Pareil. Au
25 Cameroun, moi, j'ai été au Cameroun. J'ai fait une semaine ou deux semaines au
26 Cameroun. J'étais à Douala, au Cameroun. Je suis allé partout. Et j'ai... j'ai rencontré
27 les gens. Je sais ce qu'on parle du Président. Pour eux, il était en train de réveiller la
28 conscience des Africains. Parce que le Président c'est un professeur en histoire. Donc,

1 il connaît l'Histoire de l'Afrique. Il connaît bien l'Histoire du monde. Donc, pour
2 eux, c'est un symbole pour eux, c'est-à-dire, c'est... c'est lui qui pouvait défendre la
3 souveraineté africaine, pas la Côte d'Ivoire seulement, la souveraineté africaine, qui
4 pouvait défendre les Africains de tout ce qu'ils suivent (*phon.*) comme... je l'ai
5 toujours dit, les injustices, tout ça. C'est de ça je veux parler. C'est pour ça que j'ai dit
6 que c'était un grand chef d'État. Et ce que, moi, je vous dis, toute l'Afrique le
7 reconnaît, toute l'Afrique le connaît. Ça, c'est mon analyse à moi-même. Et dans les
8 enquêtes, et dans... dans... dans beaucoup de documents, vous allez voir que ce que
9 je vous dis, c'est la vérité.

10 Q. Et je suppose que c'est à ça que vous faites référence quand vous dites, quelques
11 lignes après — je vous cite : « Je pense... pense, c'est pour ça aujourd'hui qu'il se
12 retrouve ici. » Fin de citation. C'est ça ?

13 R. Oui, c'est ce que j'ai dit. C'est ce que j'ai dit. C'est parce que, vous savez, il y a
14 parfois, dans la vie, toutes les vérités ou « toutes » les combats sont pas bons. C'est
15 pour ça qu'il se retrouve ici. Ça, je l'ai dit. Et je cache pas de le dire. Je l'ai dit. Parce
16 qu'ici, un peu, quand je vois... L'histoire du Président Gbagbo me rappelle un peu
17 l'histoire de Jésus et Barabbas — juste en général, hein —, car (*phon.*) ceux qui
18 « connaît » l'histoire vont comprendre. Et pour moi, cette histoire, ça vient de se
19 répéter, après des milliers de siècles. Moi, c'est ce que je vois, c'est ce que je dis, c'est
20 une histoire qui se répète, entre Jésus et Barabbas. Je sais pas si vous connaissez
21 l'histoire, si vous êtes chrétien.

22 Q. Ça me dit quelque chose.

23 R. Vous devez connaître l'histoire du monde. Donc, c'est de... ce que je voulais dire.
24 J'ai dit : pour moi, c'est mon analyse à moi, ce qui arrive au Président Gbagbo. C'est
25 ce que j'ai dit.

26 Q. Et qui est Jésus ?

27 R. Jésus, c'était...

28 Q. Non, non, je sais.

1 Dans votre...

2 R. Bon, écoute...

3 M. LE JUGE TARFUSSER (interprétation) : Je pense qu'on va un peu trop loin avec
4 ces questions sur la sainte bible. Alors, tenons-nous-en aux faits, s'il vous plaît.

5 M^e ALTIT : Oui, la question posée au témoin, c'est : qui compare-t-il, comme
6 personnalité ivoirienne, à Jésus pour qu'on comprenne... pour qu'on comprenne la
7 comparaison.

8 M. LE JUGE TARFUSSER (interprétation) : Enfin, c'est évident. Pas besoin de rentrer
9 dans les détails. Je crois qu'on peut laisser les choses comme ça. C'est quand même
10 très clair. Et de toute façon, ce n'est qu'une opinion personnelle, ce n'est qu'une
11 impression, ce n'est pas un fait — en tout cas, je ne le pense pas.

12 M^e ALTIT : Ce n'est pas un fait...

13 Q. Bon. Non, mais c'est très intéressant ce que vous dites, vraiment.

14 Et vous ajoutez, le 9 mars, page 87, ligne 17, parlant du Président Gbagbo — je vous
15 cite : « Je ne le laisserai jamais tomber. » Un peu plus loin, vous dites : « Ce n'est pas
16 un criminel. Je veux que... » « Je veux que tout le monde le sache. » Je crois qu'il y a
17 « tout ».

18 Bon. « C'est vrai, il y a eu la crise, il y a eu des morts. Mais ce n'est pas planifié,
19 c'était dans une crise. »

20 Est-ce que vous pouvez nous en dire plus sur cette... sur cette idée que ce n'était pas
21 planifié ? D'un côté, vous dites « il y a eu des morts » pendant la crise, de l'autre,
22 vous dites « ce n'était pas planifié ». Dites-nous, expliquez-nous. On... on a besoin
23 de comprendre les choses.

24 R. Merci, Maître.

25 Moi, je parle selon mon... mes connaissances à moi. Je parle pas pour d'autres
26 personnes ou d'autres choses.

27 Je vais dire qu'il y a eu la crise. Nous étions dans une crise politique très élevée, très
28 élevée, où il y avait toujours des affrontements, toujours des... des descentes... des

1 descentes dans la rue, de « toutes » les côtés, partout dans le pays. Il y avait toujours
2 des problèmes, et ça engendrait des morts. Parce qu'il n'y avait pas de crise où il n'y
3 avait pas de morts. Ça engendrait des morts.

4 Mais quand je dis que c'est vrai, qu'il y a eu la crise, il y a eu beaucoup de morts. Les
5 gens parlent de 3 000 ; ici, moi, je dis c'était plus que 3 000. Comme j'ai pas compté,
6 moi, j'ai pas le bilan. J'ai pas les documents, mais je sais que y a trop de morts. Il y a
7 vraiment trop de morts en Côte d'Ivoire, et trop de violence — trop de violence.

8 Donc, je disais que... sont pas planifiés. Quand je dis ils sont pas planifiés, je veux
9 dire que ce sont pas des crimes, par exemple, qui ont été... planifiés par tel groupe
10 pour dire : bon, demain matin, voilà, venez, on organise, on va aller attaquer tel
11 groupe et on va les... les... les... les éliminer, on va les tuer. Ou l'autre groupe va
12 dire : bon, demain, on va attaquer tel groupe.

13 Non. Je dis que c'est une crise générale qui est tombée sur la Côte d'Ivoire. D'où elle
14 « est » quitté pour tomber ? Je l'ai déjà expliqué, peut-être c'est vrai, peut-être c'est
15 faux, je sais pas, mais je dis : y a eu trop de morts, mais c'est pas planifié, c'est pas...
16 c'est pas que quelqu'un a donné des ordres d'aller tuer les gens. C'est dans crise, où
17 il y avait des affrontements partout, chaque fois. Et c'est ce que je voulais dire. C'est
18 ce que j'étais en train de dire. Je pense que je me suis fait comprendre, Maître.

19 Q. Vous vous êtes fait comprendre, je crois.

20 Un peu plus loin, page 87, vous dites : « Quand il — c'est-à-dire le Président
21 Gbagbo — a été arrêté le 11 avril, il y a eu 1 000 morts en un seul jour à l'ouest. » Et
22 un peu plus loin : « Mais Alassane n'a pas ordonné ça, le Président Alassane n'a pas
23 planifié ça. » Et vous dites : « C'est dans le désordre que cela est arrivé. »

24 Alors, ma première question : donc, on comprend que les partisans d'Alassane ont
25 commis un massacre de 1 000 morts en un seul jour à l'ouest, le 11 avril 2011. Est-ce
26 que vous pouvez nous dire à quoi vous faites référence ?

27 R. Oui, Maître. Je fais référence à ce qui s'est passé à Duékoué, dans le camp de
28 réfugiés, ce qui s'est passé après les élections, quand Gbagbo a été arrêté, où les gens

1 poursuivaient... poursuivaient les... les... les gens... les militants de... de Gbagbo.
2 Et donc, il y a eu trop de morts, et tout le monde le sait. C'est pas moi... Et moi,
3 j'étais pas là-bas. Mais c'est ce qui est... c'est ce qui est écrit, c'est ce qui est dit et
4 c'est ce qu'on a vu dans les images.

5 Et je crois que, pour le moment, c'est... où il y a les... les charniers, où il y a les... les
6 corps sont jusqu'à présent sous surveillance de... des autorités des droits de
7 l'homme, je crois, ou un truc comme ça. Puisque les enquêtes n'ont pas encore
8 fini (*phon.*) ou les enquêtes n'ont pas encore commencé. Ça, je ne sais pas. Mais c'est
9 ce qui s'est passé. Et je suis en train de dire, parce que c'est un exemple que je
10 donnais, c'est un exemple que je donnais que c'est dans le désordre qu'il y a eu ça.
11 Ce n'est pas parce que ça a été planifié, non. C'est dans le désordre que c'est arrivé.
12 C'est arrivé dans une guerre. C'est arrivé dans... dans... dans un (*inaudible*)
13 politique. Mais rien était planifié. Ce qui s'est passé à l'ouest ou ce qui s'est passé à
14 Abidjan, rien n'est planifié. C'est arrivé. C'est de la crise c'est venu. Voilà. C'est ce
15 que je veux dire.

16 Q. Donc, ce que vous nous dites, c'est que le désordre...

17 R. Je vous suis, Maître.

18 Q. Oui, oui, je sais.

19 La notion de désordre est un élément d'explication important de ce qui s'est... pour
20 vous, de ce qui s'est passé pendant la crise, c'est ça ? C'est cette idée-là de désordre ?
21 C'est ce que vous voulez dire ?

22 R. Oui, Maître, c'est ce que je veux dire. Je veux dire, vraiment, parce qu'il y avait
23 plus de contrôle. On pouvait pas contrôler les gens. C'est ça, le désordre, c'est-à-dire
24 quand les gens, une population qui ne peut pas être contrôlée, c'est difficile, ça... ça
25 met le désordre. C'est ce que je veux dire.

26 Q. Et qu'on comprenne bien : vous parlez, en général, pour tous les camps. Vous
27 voulez dire que personne ne contrôlait personne ou... ou pas ? Est-ce que...
28 Qu'est-ce que vous voulez dire clairement ?

1 R. Oui, Maître. Je parle de tous les camps. Moi, ici, je parle de tous les camps. Je parle
2 des camps des pro-chose, je parle des camps... les militants de... de... de Gbagbo, je
3 parle des militants... Je parle de tous les camps, que y'avait pas de contrôle. Ce
4 genre de situation est difficile à contrôler. Il n'y a pas de contrôle, donc ce n'est pas
5 que c'est planifié. C'est ce que je voulais faire savoir. Et c'est ce que j'ai dit au Bureau
6 du Procureur. C'est ce que je suis en train de vous dire. J'ai dit ça à la Chambre, que
7 c'était dans un désordre total. Chacun réglait ses comptes à... à son prochain.

8 Q. Allez-y, allez-y.

9 R. Ce que je dis, donc, chacun... C'était dans un... Chacun avait un règlement de
10 compte avec son prochain. S'il pouvait, il règle le compte, mais c'était pas planifié.
11 Chacun faisait ce qu'il veut. Donc, c'est ce que je veux dire. Et je pense que beaucoup
12 d'hommes pensent que c'est ça.

13 Q. Pour qu'on vous comprenne bien, ce que vous dites là, c'est que ce désordre
14 général était propice aux règlements de comptes. Est-ce que c'est ça ?

15 R. En général, oui.

16 Q. Et « propice », ça veut dire « favorable », ça veut dire « permettait les règlements
17 de comptes ». C'est ça ?

18 R. Oui, c'est ce que je veux dire.

19 Q. D'accord. D'accord, d'accord.

20 Toujours le 9 mars, page 14, vous nous dites : « Quand... », et un peu plus loin : « ...
21 la solution diplomatique n'avait plus sa place, le gouvernement de M. Alassane —
22 Soro Guillaume l'a confirmé lui-même —, toutes les solutions, même les solutions
23 d'armes, n'étaient pas exclues de... », alors, je suppose que c'était « pour », « déloger
24 le Président Gbagbo ».

25 Plus loin, vous dites : « Ils sont passés, maintenant, aux phases militaires, et c'est là
26 que les choses sont devenues vraiment graves parce que les combats ont
27 commencé. »

28 Et encore plus loin, vous dites : « C'est lui », et vous faites référence à Alassane,

1 « qu'on devait installer quel que soit le prix que ça allait coûter à la Côte d'Ivoire,
2 aux Ivoiriens ». Alors, de ce que vous dites là...

3 Pardon.

4 M. MacDONALD (interprétation) : Je demande à la Chambre de regarder la
5 transcription du 9 mars, page 14, ce... là où mon collègue a commencé à parler, ce
6 qu'il a omis, pour voir s'il est équitable envers le témoin de contextualiser ainsi la
7 question, parce qu'il omet non pas uniquement quelques mots, mais des phrases
8 entières qui portent sur des concepts. Alors, il faut être quand même juste avec le
9 témoin et... et avec tout le monde dans cette *Chambre .

10 M. LE JUGE TARFUSSER (interprétation) : C'était une citation ? Je ne le savais pas.
11 Si c'est une citation...

12 M^e ALTIT : Monsieur le Président, premièrement, c'est au Procureur d'expliquer
13 pourquoi ce ne serait pas juste. Il suffit pas de dire : « C'est pas juste. » Faut dire :
14 « C'est pas juste pour telle raison. » Ça, c'est la première chose.

15 Deuxième chose, parce qu'une question va être posée au témoin. Il ne s'agit pas de
16 reprendre 30 lignes. Il s'agit d'essayer de comprendre le sens de ce que dit le témoin
17 et de lui poser une question pour savoir si c'est bien ça qu'il a voulu dire. On essaie.
18 On n'est pas là pour répéter les choses. On est là pour essayer de comprendre, et
19 surtout d'avoir des précisions pour approcher la vérité.

20 Monsieur le Président, on est là pour — vous l'avez dit vous-même — pour
21 approcher la vérité.

22 Et Dieu sait si c'est difficile pour nous, qui n'avons pas vécu les événements, qui
23 sommes loin des... du pays.

24 Véritablement, là, pour le coup, ce n'est pas juste, c'est mal comprendre le sens de la
25 question, et c'est faire en sorte, en réalité, que le témoin ne réponde pas.

26 Je vais, si vous permettez, je vais reprendre ce que j'ai dit là, et nous allons voir
27 ensemble, si vous voulez, en quoi c'est juste ou injuste.

28 Ce que nous avons fait, c'est prendre exactement... essayer de comprendre le sens de

1 ce qu'a dit le témoin, le mettre devant lui et lui demander si c'est bien ça, son
2 témoignage. Et, si oui, ce qu'il a à ajouter pour que nous comprenions ce qui s'est
3 passé. Il n'y a rien de plus juste, et c'est vraiment le sens d'un contre-interrogatoire
4 respectueux de ce qu'a dit le témoin. Ce que fait le Procureur n'est pas respectueux
5 de ce qu'a dit le témoin, parce qu'il cherche à éluder les questions problématiques
6 abordées par le témoin.

7 M. MacDONALD (interprétation) : Là encore, ça commence très clairement au début
8 de la ligne 27. Et ce qui est au début de la ligne 27 n'a pas été cité par M^e Altit. Ça a
9 été paraphrasé et, ensuite, il a sauté jusqu'au milieu de la phrase. Donc, il y a un lien
10 qui n'est pas là et qui empêche le témoin de savoir de quoi on parle en matière de
11 repère géographique et de repère temporel.

12 M. LE JUGE TARFUSSER (interprétation) : Écoutez, je vous demande de faire la
13 citation et de poser la question. Ça ne sera pas compliqué. Vous citez et, ensuite,
14 vous posez la question.

15 M^e ALTIT : Alors, je vais dire l'intégralité.

16 Alors, « quand... » Ça commence à « Quand », page 20.

17 Q. Monsieur le témoin, je vous cite, d'accord ? Page 14, ligne 20 — ligne 20 : « Alors,
18 quand après que les gens ont négocié, ont discuté, ont tout fait et qu'il y a la solution,
19 la solution de dialoguer, la solution diplomatique... — pardon — la solution
20 dialoguer, la solution diplomatique n'avait plus sa place, le gouvernement de
21 M. Alassane, Soro Guillaume l'a confirmé lui-même, le Président aujourd'hui, le
22 Président de l'Assemblée nationale, que toutes les solutions, même les solutions
23 d'armes, n'étaient pas exclues de déloger le Président Gbagbo. C'est après, les
24 négociations n'ont rien abouti. Ils sont passés maintenant en phase militaire, et c'est
25 là que les choses sont devenues vraiment graves, parce que, là, les combats ont
26 commencé. Et là le... les militaires Fesci... »

27 Par « Fesci », je pense que vous voulez dire FRCI ?

28 R. Oui.

1 Q. Qu'il n'y ait pas de malentendu. « Les militaires », donc corrigé par le témoin,
2 « FRCI qui ont été nommés par le Président Ouattara ont été reçus par la complicité,
3 je précise la complicité du tout-puissant, la communauté internationale, qui
4 soutenait le Président, que c'est lui qui avait gagné et que c'est lui qu'on devait
5 installer. Quel que soit le prix que ça allait coûter à la Côte d'Ivoire, aux Ivoiriens, ça
6 allait se faire. »

7 Bon, voilà la situation complète.

8 Vous admettez avec moi que le sens est le même, mais qu'on comprend moins bien.

9 Mais, enfin, elle est complète, il faut reconnaître, avec les erreurs linguistiques dues à
10 la prise de notes rapide.

11 Bon, alors, moi, je lis ça. Plus exactement, à lire cela, on a l'impression que vous
12 dites, et vous me... vous me dites si vous êtes d'accord ou pas, si c'est ça que vous
13 avez voulu dire, que c'est le côté RHDP qui est à l'initiative de la guerre et
14 peut-être... Non, j'allais dire... mais je... Non. Vraiment, que le côté RHDP est à
15 l'initiative de la guerre, semble-t-il d'après votre formulation-là. Mais c'est pour ça
16 que je vous pose la question : est-ce que c'est cela ou est-ce c'est autre chose que vous
17 avez voulu dire ?

18 R. Ce n'est pas ce que vous venez de dire, je voulais dire autre chose.

19 Q. Dites-nous.

20 R. Et je voulais reprendre.

21 Je voulais dire, c'est un exemple que j'ai donné, je crois, avant-hier ou hier, je voulais
22 dire que, après toutes les discussions, il fallait maintenant passer... ils ont décidé de
23 passer aux phases militaires qui ont été soutenues par la communauté internationale
24 et les tout-puissants. Ce qui voulait dire que quel que soit le prix — ça, c'est un
25 exemple que je veux dire et c'est je suis en train de dire —, j'ai donné l'exemple de...
26 d'autres pays comme la Libye, ils ont voulu enlever Qadhafi, ils ont bombardé la
27 Libye, il y a eu plein de morts en Libye, jusqu'aujourd'hui, ça tue en Libye, le pays
28 n'a jamais retrouvé sa stabilité, ils ont tué Qadhafi. Et ça n'a rien abouti à

1 quelqu'un... ça n'a rien fait à quelqu'un. Personne n'a été jugé dans cette affaire.
2 C'est la même chose qui se passe en Syrie. On ne veut pas de... de... du Président
3 syrien qui est là. La communauté internationale s'organise dans un bloc qui soutient
4 des gens qu'eux-mêmes avaient traités sur une liste noire comme des terroristes.
5 Mais puisqu'il fallait avoir des gens pour faire la guerre de la Syrie et les enlever, ces
6 gens qui ont été traités avant-hier de terroristes, ces mêmes gens ont été... ont été
7 soutenus par la communauté internationale, par un groupe qui a voulu renverser
8 pour changer le régime en Syrie. Et vous avez vu, aujourd'hui, la Syrie n'existe plus.
9 La Syrie est détruite. Qu'est-ce que je veux dire ?

10 M. LE JUGE TARFUSSER (interprétation) : Désolé. Pouvons-nous revenir à la Côte
11 d'Ivoire, s'il vous plaît, plutôt que de discuter de la politique internationale ?

12 R. Merci, Président. Mais excusez-moi, Président, mais c'est que je voulais juste citer
13 des exemples où... lui... je voulais expliquer bien à Maître que c'est... il y a des
14 choses où, arrivé un moment, il faut t'arrêter, parce qu'on ne peut pas faire face à
15 certaines personnes sur cette terre-là. C'est ce que je voulais dire. C'est... C'est
16 pourquoi j'ai... j'ai donné quelques exemples, c'est pour qu'il puisse me comprendre
17 où je voulais en venir ; c'était pour lui dire qu'il y a des choses où il faut t'arrêter, il
18 ne faut pas dépasser ça.

19 Maître, c'est ce que je voulais vous dire. C'étaient des exemples que j'étais en train de
20 vous donner là.

21 M^e ALTIT :

22 Q. Est-ce que c'est... Est-ce que c'est ce que vous vouliez dire aussi, par exemple
23 le 8 mars, quand vous disiez, page 69, ligne 26 : « La France »... je vous cite : « La
24 France est accusée à 100 pour-cent dans l'affaire de la crise et des élections en Côte
25 d'Ivoire » ? Est-ce que c'est ça que vous voulez dire ?

26 R. Oui, c'est la même chose que je viens de dire, c'est la même chose que j'ai dit.

27 Q. Et vous dites, un peu plus loin, page 70, ligne 1 : « Nous, ça nous révoltait, parce
28 qu'il y avait le Président Sarkozy qui... qui était aux gérances de la France... »

1 Alors, Monsieur le Président, je crois qu'il faut retranscrire (*phon.*) un tout petit peu.

2 M. LE JUGE TARFUSSER (interprétation) : L'interprète n'a pas entendu parce que
3 vous étiez trop loin de votre micro et vous parliez beaucoup trop bas.

4 M^e ALTIT : Alors, je citais la page 70, ligne 1 du témoignage du 8 mars 2016, la
5 citation est la suivante : « Nous, ça nous révoltait parce qu'il y avait le Président
6 Sarkozy. »

7 Et là, avec votre permission, il va falloir retranscrire un tout petit peu : « qui était aux
8 gérances de la France ». Donc, je pense que la question, enfin plutôt que la... qu'il
9 faut lire « qui ingérait la France ».

10 M. MacDONALD : Non, non.

11 M^e ALTIT : Non ?

12 M. MacDONALD : Non, c'est votre interprétation. On a le témoin, on peut
13 demander au témoin, Monsieur le Président, mais ça peut se faire aussi d'une autre
14 façon : « qui était à la gérance de la France », c'est lui qui gère la France. Et si vous
15 suivez avec la ligne qui suit, mais on a le témoin !

16 M^e ALTIT : Alors, demandons au témoin, demandons au témoin. C'est le plus
17 simple.

18 Q. Alors, je vais... je... je... je répète ce que vous avez dit, et vous nous dites ce que
19 vous avez... ce que vous avez voulu dire. Oui, je vais... je vais reprendre la phrase.

20 Alors, je... je reprends l'ensemble de la chose.

21 (*Discussion au sein de l'équipe de la Défense*)

22 Alors, vous répondez : « Oui, Monsieur le Procureur, cette affaire n'avait rien caché.
23 La France est accusée à 100 pour-cent dans l'affaire de la crise et des élections en
24 Côte d'Ivoire. Ça, tout le monde le sait. Les médias en parlent, tout le monde en
25 parlait. Nous, ça nous révoltait, parce qu'il y avait le Président Sarkozy qui était aux
26 gérances de la France. »

27 Alors, vous dites « qui était aux gérances — au pluriel — de la France » ; qu'est-ce
28 que vous entendiez par... Qu'est-ce que vous entendez par « qui était aux gérances

1 de la France » ?

2 R. Je vais reprendre mes... mes propos.

3 Q. Mm-mm.

4 R. Je disais que ça nous révoltait. Quand nous, on voyait que le Président Sarkozy,
5 qui est le Président de la France, s'ingérait dans la crise ivoirienne et qu'il donnait,
6 par exemple... qui avait dit qu'il donnait 24 heures au Président Gbagbo de quitter
7 la... le pouvoir. Ça, personne n'a accepté ça. C'est ce que j'ai dit. Il s'ingérait dans la
8 crise ivoirienne. Et comme je l'ai dit, tout le monde l'a dit ici, que la France était
9 mêlée à 100 pour-cent dans cette crise. C'est ce que j'ai dit.

10 Q. C'est ce que vous avez dit ?

11 R. Oui, c'est ce que j'ai dit.

12 Q. C'est ce que nous, on a compris et c'est ce que le Procureur n'a pas compris. Vous
13 voyez l'intérêt de...

14 M. MacDONALD (interprétation) : Non, non, non, non.

15 Me ALTIT : ... de préciser les choses

16 M. MacDONALD : Non, non, non, non, non, non. Non.

17 M. LE JUGE TARFUSSER (interprétation) : Oui, prenez votre temps avant de
18 répondre.

19 Maître Altit, cela s'applique à vous aussi. Que le Procureur ait compris ou pas
20 compris, ça s'applique à vous.

21 M. MacDONALD : Je comprends, mais, ah, non ! Parce que c'est ça que le témoin dit
22 plus loin et je sais lire aussi. Oui, c'est une faculté que j'ai, curieusement. Mais dans
23 le contexte où le mot « gérance » est indiqué, c'est au terme de la gérance d'une
24 chose, car la phrase qui suit est claire.

25 Maintenant, vous ne dites pas le bout de phrase qui suit, soit. Mais après ça, ne
26 venez pas m'accuser de que le Procureur ne comprend pas. Non. Non, non, non,
27 non. Là, vous plaidez pour la galerie et on ne plaide pas pour la galerie, on plaide
28 pour la Chambre.

1 M. LE JUGE TARFUSSER (interprétation) : Je ne vais pas faire de commentaire par
2 rapport à ces plaidoiries pour la galerie, parce que je serais intarissable. Mais bon !

3 Maître Altit.

4 M^e ALTIT : Écoutez, non, le... le témoin... je... je dis juste un mot, je ne veux pas
5 rentrer dans ce débat qui ne me semble pas indispensable, pas utile. Le... Le
6 Procureur dit : « Le témoin a voulu dire ça. » Le témoin dit... a dit, 30 secondes
7 avant, le contraire. Bon, restons-en là. Enfin, je dis : les choses sont claires, pas la
8 peine d'ergoter.

9 M. LE JUGE TARFUSSER (interprétation) : Je pense que c'est peut-être un bon
10 moment pour en terminer pour la journée. Comme ça, on pourra passer une bonne
11 nuit pour se remettre pour demain.

12 Monsieur le témoin, merci beaucoup. Vous pouvez être escorté hors du prétoire.

13 J'aimerais demander où vous en êtes. Vous avez dépassé déjà huit heures à peu près.

14 Maître Altit, vous pouvez nous donner une estimation réaliste du temps qu'il vous
15 faut, une estimation réaliste, sachant que nous sommes pressés par le temps, bien
16 sûr ?

17 *(Le témoin est reconduit hors du prétoire)*

18 M^e ALTIT : J'attendais la fin de la traduction, Monsieur le Président.

19 Écoutez, c'est... c'est... c'est un peu difficile, mais c'est plus facile que si vous aviez
20 posé la question hier par exemple. Je pense que, au... sous réserve, hein, en... c'est
21 une approximation, c'est une évaluation, mais je pense que, sous réserve
22 d'impromptu, d'imprévu, nous devrions, nous, terminer demain, en fin de journée,
23 plus ou moins, mais grosso modo, c'est ça, c'est ça, l'idée. Peut-être même avant.
24 Peut-être même avant, pour être honnête.

25 Je ne voudrais pas donner de fausse joie. Non, je ne veux pas donner de fausse joie à
26 la Cour, parce que, après, je sais comment ça se passe. Je préfère partir avec une
27 évaluation un tout petit peu, peut-être, longue, mais disons, pour être clair, qu'à la
28 fin de la journée, à une heure près, on devrait avoir terminé, nous, demain. Et

1 ensuite, naturellement, ce sera à la Défense de M. Blé Goudé de s'exprimer.

2 Mais on... je crois qu'on peut compter sur une approximation de cet ordre.

3 M. LE JUGE TARFUSSER (interprétation) : Très bien.

4 Monsieur le Procureur ?

5 M. MacDONALD (interprétation) : Une dernière chose.

6 Mon collègue va vous envoyer un e-mail sur le problème des admissions, enfin sur
7 la question des admissions, afin que l'on puisse mettre un terme à tout ça demain
8 avec certitude.

9 M. LE JUGE TARFUSSER (interprétation) : Vous voulez dire l'interprétation légale ?

10 M. MacDONALD (interprétation) : Oui, l'interprétation légale qu'ils ont de... du
11 terme « admission », parce qu'on en a fait des admissions depuis un moment quand
12 même.

13 M. LE JUGE TARFUSSER (interprétation) : Très bien. Donc, on va pouvoir lever la
14 séance jusqu'à demain matin, mais je vous demande expressément, vous me
15 comprenez, hein ? Je pense qu'on se comprend sans parole.

16 Donc, la séance est levée. On se reprend demain... on se revoit demain à 9 h 30.

17 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.

18 *(L'audience est levée à 16 h 03)*

19 RAPPORT DE CORRECTIONS

20 La Section des Services Linguistiques a apporté les corrections suivantes :

21 *Page 1, lignes 19-20 : "poursuivre son interrogatoire " est corrigé par "continuer à
22 poser ses questions. »

23 *Page 11, ligne 8 : "Ferkédukou " est corrigé par "Ferkessédougou "

24 *Page 34, ligne 6 : "du DCC " est ajouté.

25 *Page 50, ligne 1 : La partie de la phrase traduite "selon ce qu'il dit"est ajouté.

26 *Page 51, ligne 5 : La partie de la phrase traduite " de Maître O'Shea." est ajouté.

27 *Page 93, ligne 9 : " salle d'audience"est corrigé par "Chambre".

28 *Page 78, ligne 3 : " du 29 mai a été" est corrigé par "du 29, mais qui a été".

- 1 La Section de l'Administration Judiciaire a apporté les corrections suivantes :
- 2 *Page 4, ligne 12 : "Musa" est corrigé par "Moussa".
- 3 *Page 5, ligne 2: "Youssef" est corrigé par "Youssef".
- 4 *Page 11, ligne 8 : "Ferkédukou " est corrigé par "Ferkessédougou ".
- 5 *Page 22, ligne 27: "*(inaudible)* " est corrigé par "frustration".
- 6 *Page 24, ligne 1: "Chambres"est corrigé par "Chambre".
- 7 *Page 53, lignes 2-3 : La partie de la phrase " c'est comme ça peut-être d'autres ont
- 8 pu. "est ajouté.